



**DELIBERATION N° 25/045 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
VALIDANT L'AVIS SUR LE PLAN D'ACTION QUINQUENNAL II
DU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS CORSE DANS LE CADRE
DE SON AGRÉMENT 2017-2027**

**CHÌ APPROVA L'AVISU NANTU À U PIANU D'AZZIONE QUINQUINALE
DI U CUNSERVATORIU DI SPAZII NATURALI DI CORSICA IN U QUATRU
DI U SO GRADIMENTU 2017-2027**

REUNION DU 21 MAI 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt et un mai, la Commission Permanente, convoquée le 13 mai 2025, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ETAIT ABSENTE ET AVAIT DONNE POUVOIR :

Mme Véronique ARRIGHI à M. Hyacinthe VANNI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le Code de l'environnement, et notamment ses articles L. 414-111, D. 414-30 et D. 414-31,
- VU** l'arrêté conjoint État/Collectivité de Corse n° R20-2017-02-28-001 en date du 28 février 2017 portant agrément du Conservatoire d'Espaces Naturels Corse,
- VU** la délibération n° 16/024 AC de l'Assemblée de Corse du 28 janvier 2016 portant sur l'agrément du Conservatoire d'Espaces Naturels Corse (CEN - CORSE),
- VU** la délibération n° 16/273 AC de l'Assemblée de Corse du 24 novembre 2016 portant modification de la délibération n° 16/024 AC portant sur l'agrément du Conservatoire d'Espaces Naturels Corse (CEN - CORSE),

- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

VALIDE, suivant l'avis du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), le Plan d'Action Quinquennal II, pour la période 2025-2027, l'agrément du Conservatoire d'Espaces Naturels de Corse arrivant à échéance le 27 février 2027.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 21 mai 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Maupertuis', with a horizontal line drawn underneath.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 21 MAI 2025

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**AVISU NANTU À U PIANU D'AZZIONE QUINQUINALE DI
U CUNSERVATORIU DI SPAZII NATURALI DI CORSICA IN
U QUATRU DI U SO GRADIMENTU 2017-2027**

**AVIS SUR LE PLAN D'ACTION QUINQUENNAL II DU
CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS CORSE DANS
LE CADRE DE SON AGRÉMENT 2017-2027**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Les Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN) sont des structures associatives de protection de l'environnement, créées dans le milieu des années 70, pour œuvrer en faveur de la gestion et de la préservation de la biodiversité.

La loi « Grenelle I » (2009) et la loi « Grenelle II » (2010) ont intégré dans le Code de l'environnement des dispositions qui identifient et renforcent le rôle des CEN.

Notamment, l'article L. 414-11 du Code de l'environnement précise :

- « Les conservatoires régionaux d'espaces naturels contribuent à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels notamment par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel sur le territoire régional.
- Ils mènent également des missions d'expertise locales et des missions d'animation territoriale en appui aux politiques publiques en faveur du patrimoine naturel. »
- « Conjointement, l'État et la Région ou, pour la Corse, la Collectivité territoriale de Corse peuvent, pour une période déterminée, agréer les conservatoires régionaux d'espaces naturels. »

Le décret du 7 octobre 2011 a conditionné l'obtention d'un agrément, pour 10 ans, à l'élaboration d'un Plan d'Action Quinquennal (PAQ) qui détermine les modalités de gestion et les orientations stratégiques du CEN.

Ce PAQ doit être évalué par le conseil scientifique du Conservatoire, avant la fin de la cinquième année, et approuvé, dans les six mois suivant l'avis Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), sous peine de retrait de l'agrément.

En Corse, le Conservatoire d'Espaces Naturels est issu de « l'Association des Amis du Parc Naturel Régional Corse », créée en 1972, dont il a été un groupement spécialisé, durant dix-neuf ans.

Le 28 février 2017, le Préfet de Corse et le Président du Conseil exécutif de Corse ont prononcé l'agrément de l'association, sur la base d'un Plan d'Action Quinquennal validé en 2016.

Afin d'accompagner, techniquement et financièrement, l'association dans cette nouvelle dynamique, une convention-cadre d'objectifs tripartite - CEN, Office de l'Environnement de la Corse (OEC), DREAL de Corse - a été formalisée.

Aussi, depuis 2019, l'OEC a soutenu les actions déployées par le CEN,

conformément à son PAQ, à hauteur de 452 152,67 €.

Malgré cet engagement important de notre institution, le CEN Corse fait face à des difficultés, tant au niveau structurel que financier, qui oblitèrent la marge de manœuvre nécessaire pour stabiliser sa situation.

En effet, l'association, gérée par un conseil d'administration de 12 membres, articulée autour d'un conseil scientifique de 8 personnes, emploie 17 salariés qui doivent répondre, dans un contexte fortement contraint, aux exigences inhérentes à l'agrément ministériel.

Ainsi, dans le cadre de son agrément 2017-2027, le CEN a évalué son Plan d'Action Quinquennal I et propose, à l'Etat et la Collectivité de Corse, un nouveau document stratégique, le Plan d'Action Quinquennal II.

Conformément à l'article D. 414-30 du Code de l'environnement, ce PAQ II doit être approuvé, conjointement, par le Préfet de Corse et le Président du Conseil exécutif de Corse.

Préalablement, il est soumis, pour avis, à l'Assemblée de Corse.

Le Plan d'Action Quinquennal II du CEN Corse se concentre sur des enjeux majeurs tels que l'érosion de la biodiversité et l'impact du changement climatique.

Il est construit autour de 5 axes stratégiques, déclinés en 17 objectifs et 36 sous-objectifs, dont le contenu est synthétisé ci-après :

Axe 1 : Connaître

- Élaboration d'une stratégie scientifique régionale pour améliorer les connaissances sur les sites gérés par le CEN Corse ;
- Développement des compétences internes et mobilisation de partenaires externes ;
- Renforcement des liens avec le monde de la recherche et universitaire ;
- Contribution à l'amélioration des connaissances régionales, notamment sur la résilience des espèces face aux changements climatiques ;
- Organisation et partage des données scientifiques via des outils performants.

Axe 2 : Protéger

- Élaboration d'une stratégie foncière coordonnée avec la stratégie scientifique pour cibler les sites prioritaires ;
- Renforcement des collaborations avec les partenaires publics et privés pour la protection des espaces naturels ;
- Développement d'une politique d'alerte sur les atteintes à l'environnement ;
- Affirmation du CEN Corse comme opérateur de mesures compensatoires.

Axe 3 : Gérer

- Mise en œuvre d'une gestion efficace des sites, avec des plans de gestion harmonisés et adaptés ;

- Développement d'outils pour évaluer les résultats de gestion ;
- Renforcement des capacités techniques internes et promotion de la gestion éco-pastorale ;
- Implication des citoyens et des bénévoles dans la gestion des sites ;
- Collaboration avec des structures d'insertion et de formation.

Axe 4 : Valoriser

- Renforcement de la notoriété du CEN Corse via une stratégie de communication multi-canal ;
- Diversification des animations pour sensibiliser le grand public et les jeunes, notamment en milieu scolaire ;
- Développement de sentiers d'interprétation et valorisation touristique des sites naturels ;
- Encouragement de l'adhésion citoyenne et accompagnement des bénévoles ;
- Recherche de financements citoyens et privés pour soutenir les actions du CEN.

Axe 5 : Accompagner les politiques publiques

- Contribution à la mise en œuvre des politiques européennes, nationales et régionales en faveur de la biodiversité et du climat ;
- Développement de programmes régionaux d'actions et accompagnement des politiques territoriales ;
- Renforcement du rôle d'expert auprès des acteurs publics et privés pour intégrer la préservation de la biodiversité dans leurs stratégies.

En formalisant cette nouvelle proposition stratégique, le CEN de Corse ouvre des pistes de réflexion qui pourraient contribuer à assurer le maintien et la pérennité de la structure.

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) de Corse, réuni en commission plénière du 14 juin 2024, a émis un avis favorable assorti des préconisations suivantes :

- « Le CEN Corse doit poursuivre l'effort pour se doter d'une vision à moyen terme réellement stratégique, centrée sur ses domaines de compétences. Sa légitimité à exister peut et doit être affirmée et développée en se positionnant clairement sur de nouveaux champs d'intervention, comme celui des Obligations Réelles Environnementales (compensatoires et patrimoniales), domaine dans lequel la Fédération des CEN est en pointe.

Le CSRPN demande à ce qu'un bilan d'étape lui soit présenté avant l'été 2026. »

Il est proposé à l'Assemblée de Corse, suivant l'avis du CSRPN, de valider le Plan d'Action Quinquennal II, pour la période 2025-2027, l'agrément du Conservatoire des Espaces Naturels de Corse arrivant à échéance le 27 février 2027.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE CORSE

Commission Plénière du 14 juin 2024 – Extrait du Compte Rendu

Avis sur le Plan d'Actions Quinquennal (P.A.Q) 2024-2029 du CEN Corse (CEN Corse)

Pour rappel du contexte, le Plan d'Actions Quinquennal 2024-2029 a été présenté lors de la précédente réunion plénière du 29 mars 2024. Les membres du CSRPN ont considéré que document était très évasif sur de plusieurs sujets. La directrice, Fabienne Gerard, en a expliqué la principale raison, à savoir, un contexte financier incertain.

Dans son avis du 29/03/2024, le CSRPN indiquait « *Le CSRPN affirme qu'un Conservatoire des espaces naturels a toute sa place en Corse. Il doit être en mesure d'assurer ses missions d'expertise naturaliste, la conduite de missions de conservation, la protection foncière ou contractuelle de sites sensibles et d'intérêt patrimonial et la mise en œuvre de mesures de compensation pérennes. Conscient de la fragilité d'une partie des ressources financières de la structure et du manque de visibilité qui en résulte, le CSRPN considère cependant que le plan qui lui est présenté manque de consistance et ne peut être évalué favorablement en l'état.*

Afin que le CEN trouve mieux sa place dans le paysage régional, il est suggéré que ce plan soit rendu plus concret (pas nécessairement plus opérationnel), plus adapté aux réalités de la Corse, sans doute plus concis, afin que le CEN dispose d'un cadre évaluable, pérenne et bien construit. Ce plan rénové, en identifiant clairement les priorités et les domaines où il visera l'excellence, tracera les lignes directrices permettant d'évaluer la pertinence des projets. Le CSRPN est disposé à examiner ce document à nouveau lors d'une prochaine session ».

Le président du CENC, JM.Vuillamier, rappelle l'historique du CEN Corse, qui à l'origine, en 1972 était porté par l'association Les Amis du Parc, pour devenir ensuite, il y a 20 ans, le CEN Corse.

C'est pourquoi le Plan d'Actions Quinquennal est présenté comme un projet associatif, et non comme un plan de gestion, il ne faut pas faire la confusion.

La vocation première d'un CEN est d'assurer la gestion d'espaces naturels, or actuellement c'est peu le cas. Aussi le CEN Corse s'est positionné sur d'autres missions en se tournant vers l'avenir avec les moyens dont il dispose. Aujourd'hui l'équipe regroupe 14 salariés. La situation financière est très complexe, la structure étant obligée d'apporter 20% d'autofinancement dans le cadre des projets faisant l'objet de subventions publiques.

F.Casabianca attendait, en termes de visibilité du PAQ, que le document fasse mieux ressortir les éléments constitutifs de l'identité du CEN Corse dans le paysage institutionnel, ainsi que ses missions prioritaires. Sur la base d'un document programmatique, il faudrait montrer la légitimité et le leadership du CEN Corse dans le contexte actuel. Et, dans la palette des compétences internes, quelles sont celles à considérer comme essentielles pour asseoir votre légitimité ?

JM.Vuilliamier précise qu'étant donné que le CEN Corse ne peut aller sur de la gestion des espaces, celui-ci a investi d'autres champs, tels que les suivis scientifiques ou la gestion des terrains de compensation (ORE). Les missions du CEN Corse se sont tournées vers diverses actions selon les opportunités.

F.Casabianca entend bien les difficultés, le degré d'inertie pour faire rentrer de la trésorerie, mais est un peu déçu, suite au 1^{er} passage, il était attendu un document plus court, plus ramassé, qui mette en exergue, parmi toutes les actions menées, celles qui sont considérées comme consubstantielles du CEN Corse et les invite à être plus offensifs.

B.Recorbet rappelle que le CEN est reconnu en matière de suivis scientifiques, et prend l'exemple de son implication dans le programme Life *Milvus*, ou bien encore sur la migration des oiseaux sur les dunes de Prunete. Cependant, les appels à projets permettent d'assurer la trésorerie de l'association.

J.Alesandri demande pour quelle raison le CEN Corse, dont la mission principale est de gérer des espaces, a si peu de terrains en gestion. Il suggère au CEN de se positionner comme prestataire pour les collectivités.

JM Vuilliamier répond que c'est une perspective envisagée, avec notamment l'animation de sites Natura 2000. Mais aujourd'hui, le CEN ne se sent pas à sa place, avec d'un côté les terrains du Conservatoire qui sont gérés par la CdC, de l'autre, les réserves naturelles dont la gestion est assurée par l'OEC. C'est donc une réalité du terrain si les actions du CEN Corse sont diffuses.

G.Martin constate que sur le continent, les CEN ont investi le champ en matière d'Obligations Réelles Environnementales (ORE), il ajoute que l'ORE patrimoniale est plus intéressante que les ORE compensatoires. Sur le continent, les CEN sont les seuls reconnus à porter cet outil, donc il y a une carte à jouer et à mettre plus en avant.

F.Gérard précise en effet que le CEN commence à être reconnu en tant que gestionnaire des ORE, notamment grâce à l'accompagnement de la fédération des CEN dans la rédaction des contrats ORE. D'ailleurs, quelques ORE avec les propriétaires sont mentionnées dans l'annexe programmatique du PAQ. Le CEN a également déposé un dossier Fonds Vert pour des ORE patrimoniales avec l'objectif de passer en Zone de Protection Forte (ZPF).

Le trésorier du CEN fait part de son retour d'expérience, ayant été bénévole dans d'autres CEN sur le continent, il manifeste sa surprise à son arrivée au sein du CEN Corse : l'association emploie 14 salariés avec une vision financière sur 6 mois. Cette situation met donc le CEN dans une situation précaire et inconfortable. Actuellement le CEN Corse fonctionne comme un bureau d'étude alors que celui-ci devrait s'inscrire dans des actions à long terme.

F. Casabianca ajoute qu'il serait utile qu'un effort stratégique soit fait dans une vision pluriannuelle. La question est donc de savoir ce qui lui permettrait d'être plus solide dans la pluri-annualité.

Echanges :

J. Alesandri estime que les efforts prioritaires des années à venir devraient viser à ce que le CEN exerce ses missions véritables, faute de quoi, son avenir pourrait être compromis.

L.Hugot prend l'exemple du suivi par le CEN des espèces exotiques envahissantes aux Sanguinaires et regrette que le CEN n'ait pas réalisé le suivi à la bonne période, selon le protocole qui avait été défini. Oui, le CEN a toute sa place en Corse, mais une place ne se quémante pas, elle se prend.

G.Baldovini partage cette analyse. Le CEN est reconnu et a de réelles compétences, notamment dans le domaine de l'ornithologie et de l'herpétologie, mais ce n'est pas le cas dans tous les domaines. Ce qu'il faut obtenir, c'est une visibilité accrue sur les 5 ans qui viennent.

F.Casabianca considère que cette seconde version du PAQ reste globalement décevante, c'est une approche plutôt tactique que stratégique. On sent le CEN empêtré dans du court-terme et subissant ses 14 salariés.

A. Orsini estime qu'aujourd'hui le CEN se comporte comme un BE classique, alors qu'on a besoin de lui autrement. Il faudrait introduire une clause de revoyure à mi-chemin pour vérifier la modification de trajectoire.

Avis du CSRPN de Corse n°2024-5 sur le PAQ du CEN Corse 2024-2029 :

Vote : Avis favorable, assorti d'une demande de clause de revoyure du document en 2027

Le Plan, présenté à nouveau en séance plénière du 14 juin 2024, reçoit un avis favorable assorti des préconisations suivantes.

Le CEN Corse doit poursuivre l'effort pour se doter d'une vision à moyen terme réellement stratégique, centrée sur ses domaines de compétences. Sa légitimité à exister peut et doit être affirmée et développée en se positionnant clairement sur de nouveaux champs d'intervention, comme celui des Obligations Réelles Environnementales (compensatoires et patrimoniales), domaine dans lequel la Fédération des CEN est en pointe.

Le CSRPN demande à ce qu'un bilan d'étape lui soit présenté avant l'été 2026.

Avis favorables : 17

Avis défavorables : 0

Abstentions : 3

Non participation : 2

Plan d'action quinquennal **2024-2029**



Conservatoire
d'espaces naturels
Corse



SOMMAIRE

SOMMAIRE	9
LE CONTEXTE	9
1. CONTEXTE NATIONAL ET RÉGLEMENTAIRE	9
2. OBJET DE CE DOCUMENT	11
3. PROPOSITION DE CONTENU DU PAQ	16
4. LA MISSION D'AVIS DE LA FÉDÉRATION	16
5. CONTEXTE RÉGIONAL DE LA BIODIVERSITÉ	20
LE CEN CORSE	21
L'APPROCHE "OPIN" DU CEN CORSE	23
LE RÉSEAU DES CEN : UNITÉ ET STRATÉGIE FÉDÉRALE	25
LE PAQ 2024-2029	25
LES ENJEUX À PRENDRE EN COMPTE	27
L'ESPRIT ET LA PORTÉE DU PAQ	27
LE DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	29
LES AXES STRATÉGIQUES	31
1 - AXE CONNAÎTRE	31
1.1 - ÉLABORER LA STRATÉGIE SCIENTIFIQUE RÉGIONALE DU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE CORSE	31
1.1.1 - ÉLABORER UNE STRATÉGIE D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES DES SITES DU CEN CORSE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE	31
1.1.2 - POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES INTERNES ET OPTIMISER LA MOBILISATION DE COMPÉTENCES EXTERNES	32
1.1.3 - RENFORCER LES LIENS ENTRE LE CEN CORSE ET LE MONDE DE LA RECHERCHE ET UNIVERSITAIRE	33
1.2 - CONTRIBUER À LA MÉLIORATION DES CONNAISSANCES RÉGIONALES AUX CÔTÉS DES AUTRES ACTEURS RÉGIONAUX	34
1.2.1 - CONTRIBUER À L'ACQUISITION DE RESSOURCES ET INDICATEURS RÉGIONAUX, EN LIEN AVEC LES EXPERTS RÉGIONAUX	34
1.2.2 - AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR LA SÉCURITÉ DES ESPACES CORSES FACE AUX CHANGEMENTS	35
1.2.3 - INTER-RECHERCHER, CONTRIBUER ET PARTAGER DES RESSOURCES DANS LES PROGRAMMES DE SENSIBILISATION, INFORMATIONNELLE ET POPULAIRE	36
1.3 - ORGANISER ET PARTAGER LES CONNAISSANCES	37
1.3.1 - FAVORISER LA COOPÉRATION DYNAMIQUE ENTRE LES ACTEURS RÉGIONAUX POUR LA COLLECTE, LA VALORISATION ET L'ÉCHANGÉ DE DONNÉES	37
1.3.2 - DIFFUSER LES RÉSULTATS TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES	38
ZOOM SUR LE PÔLE CONNAÎTRE	39





CONTEXTE

CONTEXTE NATIONAL

Le Conservatoire d'espaces naturels Corse a réalisé son premier Plan d'Action Quinquennal pour la période 2016-2021, lequel a été évalué et validé par son le Conseil scientifique le 28 février 2022. Ce nouveau PAQ a été validé par le Conseil scientifique le 7 mars 2024

1. Contexte national et réglementaire

Le décret et l'arrêté ministériel du 7 octobre 2011¹ précisent les modalités d'accès à l'agrement des Conservatoires par l'Etat et la Région et en particulier la nécessité d'élaborer un « Plan d'actions quinquennal » (PAQ) par lequel le Conservatoire « détermine, par priorités, les actions » qu'il « se propose de mener à bien ».

Le « PAQ » est un document stratégique élaboré en concertation avec les partenaires. Il permet de visualiser les orientations du Conservatoire dans les 5 premières années de l'agrement pour le premier (et les 5 autres années pour le suivant) et leurs contributions aux politiques publiques.

Lors de l'élaboration¹ du décret, il a été convenu que le PAQ autorise une réelle souplesse dans la manière d'atteindre les objectifs.

2. Liens avec les textes réglementaires

2.1. Loi de programmation « Grenelle I »

L'article 24 de la « Loi Grenelle I »² annonce une « reconnaissance spécifique de l'action des Conservatoires d'espaces naturels ».

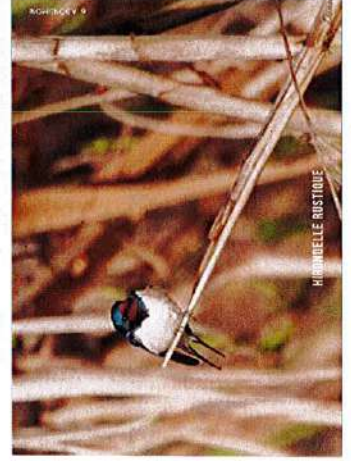
2.2. Loi de programmation « Grenelle I »

L'article 129 de la LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement instaure dans le code de l'environnement l'article L414-11, qui :

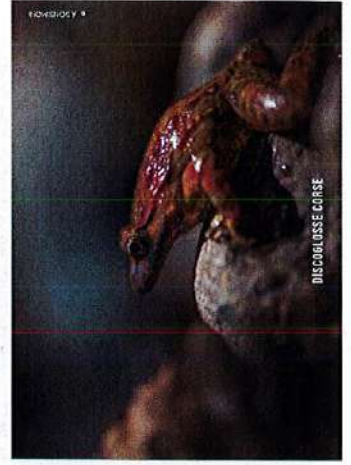
- Identifie les Conservatoires et décrit leurs actions.
- Intègre la possibilité d'un agrément conjoint Etat et Région.
- Précise que la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels regroupe l'ensemble des Conservatoires régionaux d'espaces naturels, assure leur représentation et leur coordination technique à l'échelon national aux fins de la mise en œuvre de leurs missions.

¹ Discussions entre le Ministère de l'Ecologie, l'Association des Régions de France et la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

² Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement – art. 24



HIRONDELLE RUSTIQUE



DISCOGLOSSUS CORSE

CONTEXTE

2.3 Décret

Par le décret du 7 octobre 2011³

- Le « PAQ » fait partie intégrante de la demande d'agrément
- Le « PAQ » précise les conditions de réalisation du plan de gestion
- Le Conservatoire agréé communique au Préfet et à la Région annuellement un rapport de ses activités de l'année au regard du « PAQ »
- Le « PAQ » doit être manifestement respecté sous peine de retrait de l'agrément

2.4 Arrêté ministériel

Par l'arrêté ministériel du 7 octobre 2011, « PAQ »

Le « PAQ » doit :

- Déterminer, par priorité, les projets que se propose de mener à bien le Conservatoire sur les 5 premières années de l'agrément.
- Etre établi en cohérence avec les politiques en faveur de la protection de l'environnement.
- Préciser les modalités de la participation de l'organisme à l'inventaire national du patrimoine naturel sur les parcelles dont il est propriétaire ou dont la gestion lui est confiée.
- Prévoir la réalisation et la mise en œuvre de plans de gestion sur les sites constitués d'ensemble cohérent de parcelles dont il est propriétaire ou dont il assure la gestion.

Le « PAQ » peut :

- Préciser les conditions dans lesquelles une mission d'expertise technique et scientifique peut être apportée à l'Etat et au Conseil régional.
- Prévoir l'acquisition de Zones humides avec les



POUILLOT SIFFEUR

Agences de l'Eau.

Dans le cas de candidature de Conservatoire(s) départemental (aux), le dossier comporte une liste des sites et une cartographie qui permet d'identifier les responsabilités de gestionnaire. Le « PAQ » distingue les responsabilités entre Conservatoires concernés.

NB : le dossier de demande d'agrément du CREN est intégré à celui du CREN en ce sens qu'il est construit en lien étroit. Le dossier comporte tous les éléments de description de chaque structure. La demande est conjointe à tous les CREN, en cas d'absence de CREN.

Evaluation du « PAQ »

- Le « PAQ » doit être évalué par le conseil scientifique du Conservatoire avant son terme (annexé 5). Cette évaluation et le nouveau « PAQ » sont transmis au Préfet pour 2ème moitié de l'agrément de 10 ans.
- Cette évaluation du « PAQ » 1 et le projet de « PAQ » 2 font l'objet d'un avis du CSRPN sur demande du Préfet. Ils sont complétés, le cas échéant, après cet avis.
- Le « PAQ » 2 fait l'objet d'une approbation dans les six mois suivant l'avis du CSRPN (intégrant le cas échéant les modifications issues de cet avis).
- A défaut l'agrément est retiré sur décision motivée.

Le « PAQ » 2 doit faire l'objet d'une évaluation ?

La loi relative aux conditions de l'agrément des Conservatoires régionaux d'espaces naturels ne détaille pas la procédure en cas de renouvellement de l'agrément.

Juridiquement, l'évaluation est traitée par l'article 4 de la loi, qui ne concerne que le renouvellement du PAQ à mi-parcours. Cet article 4 n'est pas mobilisable dans le contexte d'une fin d'agrément qu'il s'agit de renouveler.

En opportunité, bien entendu l'évaluation des politiques publiques est un principe sans lequel un CREN subventionné et agréé à vocation à suivre la 3^e du 1^{er} de l'article 1 prévoit que le projet de PAQ détermine par priorité les actions à mener, en cohérence avec les politiques de protection de l'environnement.

En conclusion, quand bien même les textes ne sont pas très explicites sur ce sujet, il semble utile et fondé de produire un bilan de l'action menée dans le cadre de la demande de renouvellement d'agrément, en s'appuyant prioritairement sur l'évaluation du PAQ précédent, sans négliger les enseignements de l'ensemble de la décennie passée pour se projeter sur la prochaine, soit une voie aussi proche que possible de ce qui a été fait à l'issue du précédent PAQ. Par contre, les éléments de la procédure de l'article 4 ne s'appliquent pas à cette évaluation du 2ème PAQ, notamment le fait que le Préfet de région saisisse le conseil scientifique régional du patrimoine naturel pour recueillir son avis sur l'évaluation. Pour autant, la demande d'agrément implique que le nouveau PAQ fasse l'objet d'un avis du CSRPN sur demande du Préfet. Il est complété le cas échéant, après cet avis.

Actualité juin 2023 : des discussions sont en cours avec le Ministère pour faire évoluer la durée du plan d'action de 5 à 10 ans et de faire évoluer son appellation en Plan Stratégique Décennal (PSD).

³ Décret du 7 octobre 2011 publié au JO du 9 octobre 2011

CONTEXTE

Le PAQ est établi en cohérence avec les politiques publiques. A ce titre, il peut contenir des éléments de leur déclinaison territoriale, notamment en lien avec la CIB et la mise en œuvre de la SAP.

En tant que « programme d'actions du CEN », c'est le CEN qui a la responsabilité d'élaborer et de valider le PAQ, avant de l'adresser à l'Etat et à la Région, pour obtenir l'agrément pour 10 ans (1er PAQ) ou le conserver à mi-chemin (2ème PAQ).

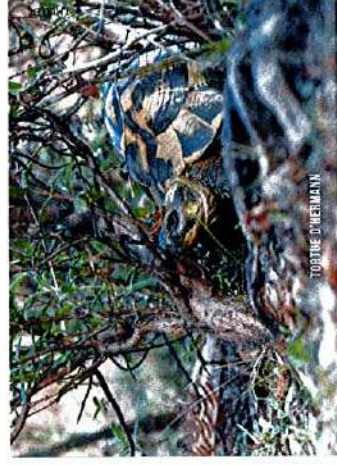
Piece maitresse du dossier de demande d'agrément, le PAQ veut aussi être « un outil de référence dans le fonctionnement de la structure », un véritable outil de pilotage et de suivi en continu de l'activité du CEN. Afin de le valuer à son terme, le PAQ est doté d'un dispositif de Suivi - Evaluation opérant. Son élaboration permet au CEN de partager avec les autorités d'agrément les objectifs fixés à 5 ans et les principaux résultats à atteindre.

3.2 La structuration du PAQ

Elément de culture fort des CEN, le traditionnel CPQVA (Connaître, Protéger, Gérer, Valoriser, Accompagner) reste le mode de présentation fondamental de « ce qu'est un CEN » et a vocation à pouvoir structurer le contenu des PAQ. De fait, il peut être structurant pour le contenu d'un PAQ.

Toutefois certains CEN considèrent cette notion plus comme un « moyen de répondre aux ambitions qui structurent le PAQ » (comme des « moyens transversaux d'agir ») voire une organisation de la déclinaison opérationnelle) que comme « un élément de structuration du PAQ ».

La structuration du PAQ se doit d'être adaptée au contexte local de chaque CEN.



TORTUE D'HENNEMANN

3. Proposition de contenu du « PAQ »

3.1 L'esprit du PAQ

Le PAQ est la traduction du projet associatif de chaque CEN (il est « intégrateur du projet associatif du CEN »). A ce titre, son contenu a vocation à couvrir l'intégralité des champs d'intervention des CEN. C'est au sein de ce cadre d'intervention global que le contenu du PAQ est défini.

Le contenu du PAQ est « ancré » aux fondements de l'agrément des CEN, formalisés dans l'article L414-11 du Code de l'Environnement.

1. — Les Conservatoires régionaux d'espaces naturels contribuent à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels, notamment par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel sur le territoire régional, ils mènent également des missions d'expertise locales et des missions d'animation territoriale en appui aux politiques publiques en faveur du patrimoine naturel.

Il légitime et sécurise leur intervention dans ses différents domaines d'actions. Il s'inscrit dans les valeurs, les fondements d'intervention et les missions des CEN formalisés dans la Charte des CEN de 2023, qui constitue le texte de référence qui les réunit à l'échelle nationale. Dans ce cadre, son contenu est également articulé avec la stratégie fédérale 2018-2028 des CEN.

Un PAQ est un document plus stratégique qu'opérationnel, fixant les grandes orientations d'intervention des CEN pour les 5 prochaines années. Il illustre, de manière non exhaustive, des actions opérationnelles dont la mise en œuvre sera précisée au regard des dispositifs financiers spécifiques (convention financière annuelle, convention pluriannuelle d'objectifs, convention de coopération, appel à projet...). Son niveau de détail est fonction du contexte local lors de son élaboration et du niveau de maturité des sujets traités.

Le PAQ intègre la nécessaire adaptabilité et agilité des CEN dans un contexte territorial, institutionnel et financier mouvant. A ce titre, il ne « fige » pas l'intervention des CEN afin de leur permettre notamment de répondre aux enjeux qui pourraient émerger.

Afin de garantir sa cohérence avec les politiques en faveur de la protection de l'environnement, le PAQ est élaboré en concertation étroite avec les services de l'Etat et de la Région. L'ONF, les Agences de l'Eau et les Départements sont également associés ou mieux selon des modalités définies localement.

CONTEXTE

CONTEXTE

3.3 La prise en compte des références législatives et juridiques

Thématique

Connaître

Protéger et gérer

Références législatives / Juridiques des CEN

Le PAQ doit indiquer les modalités de la participation de l'organisme à l'inventaire national du patrimoine naturel mentionné à l'article L.411-5 du code de l'environnement, sur les parcelles dont il est propriétaire ou dont la gestion lui est confiée (Arrêté du 7 octobre 2011 - Article 1.3*)

Le PAQ doit prévoir pour les parcelles formant un ensemble cohérent dont le CEN est propriétaire ou dont il assure la gestion la réalisation et la mise en œuvre de plans de gestion d'une durée minimale de cinq ans (Arrêté du 7 octobre 2011 - Article 1.3*)

Les CEN sont identifiés dans la liste des organismes autorisés à se voir confier la gestion du domaine public de l'Etat (Art. L.1213-2 du Code général de la propriété publique)
Les CEN sont identifiés dans la liste des organismes autorisés à se voir confier la gestion du domaine privé de l'Etat (Art. L.2222-10 du Code général de la propriété publique)

Possibilité sous condition de transfert ou CEN de biens sans maître (Art. L.1123-3 du Code général de la propriété publique)
Possibilité offerte aux CEN, s'ils en font la demande et après que les communes et le Conservatoire du Littoral y aient renoncé et avant que l'Etat puisse en bénéficier, de devenir propriétaires de biens vacants et sans maître (Art. L.1213 du Code Civil modifié par l'article 109 de la loi biodiversité)

Possibilité offerte aux Agences de l'Eau de financer les CEN pour procéder à des acquisitions de zones humides afin de les protéger (Art. L.213-2-2 du Code de l'environnement) - Intégré par la loi Grenelle 2
Le PAQ pour prévoir l'acquisition de zones humides dans les conditions prévues à l'article L.213-2-2 du code de l'environnement (Arrêté du 7 octobre 2011 - Article 1.3*)

Possibilité offerte aux CEN de s'exonérer du droit de préférence du voisin forestier (Article L.331-21.4 bis du Code forestier) qui s'applique uniquement :
- pour la vente de parcelles boisées d'une surface totale de moins de 4 ha ;
- vendues par des propriétaires volontaires ou profit d'un CEN
- et pour lesquelles le CEN n'est pas déjà voisin forestier

Conséquences sur le contenu du PAQ

S'engager à transmettre à l'INPN les éléments de connaissance générés par les activités du CEN sur les sites en enjeu. Selon les contextes régionaux, ces transmissions peuvent être conduites via des plateformes régionales ad hoc.

Déployer, en les expliquant en termes de contenus, les obligations de réaliser des plans de gestion

Définir les modalités pour répondre à cette possibilité

Définir les modalités pour répondre à cette possibilité

Préciser la stratégie du CEN avec les Agences de l'Eau en matière d'acquisition de zones humides en réponse à cette possibilité

Prévoir une Annexe technique dans le PAQ formalisant des éléments de la stratégie d'actions fondée des CEN en faveur des milieux forestiers avant le cadre de cette exemption. Se référer sur les expériences en cours dans le Réseau (ex : Hauts-de-France et Auro)

Protéger et gérer

Les sites des CEN sont identifiés dans la liste des espaces pouvant bénéficier de dérogations aux obligations de compensation aux défichements (Art. L.341-6 du Code forestier)

Exonération pour les CEN de l'obligation de compensation pour défichement « lorsqu'il existe un document de gestion ou un programme valide par l'autorité administrative dont la mise en œuvre nécessaire de défricher, pour un motif de préservation ou de restauration du patrimoine naturel ou paysager » (Art. L.341-6 du Code forestier, modifié par l'article 167 de la loi biodiversité)

Vocation des CEN à intervenir dans la rédaction et la mise en œuvre de plans de gestion des enjeux biodiversité dans les champs militaires notamment par l'intermédiaire de conventions de coopération

Stratégie du Ministère des Armées de préservation de la biodiversité à l'horizon 2030

La LOI n° 2023-580 du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie
prévoit deux points pour les aires protégées :

Les plans de gestion des CEN (mais aussi ceux du Cad. des R. des R. les chartes de parc et les DO-COB) « présentent les modalités de mise en œuvre des objectifs du plan départemental de protection des forêts contre les incendies en veillant à leur compatibilité avec les objectifs de protection d'espaces protégés ». Ces dispositions s'appliquent aux nouveaux plans de gestion ou à lors de leur révision.

Les gestionnaires d'aires protégées sont associés aux stratégies collectives des plans de protection de massif qui sont les déclinaisons des plans départementaux de protection des forêts contre les incendies (Article 36)

* : ces plans concernent aujourd'hui PACA, Occitanie, Nlle-Aquitaine, Corse, + Ardèche et Drôme

Prévoir les dispositions pour être en conformité avec le décret d'application.

Prévoir les dispositions pour être en conformité avec le décret d'application.

Préciser que le CEN a vocation à « gérer les terrains militaires en application des conventions signées par leur fédération avec le ministère des armées » notamment pour accéder plus facilement à des

Pour les départements concernés par un tel plan, il convient donc de faire référence aux objectifs de ce plan et préciser le cas échéant les actions de mise en œuvre (Article 10)

CONTEXTE

Thématique

Références législatives / Juridiques des CEN

Le CEN est, ou a vocation à être, agréé aux titres des Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale (Art L3332-17-1 du code du travail) et des Associations de protection de la nature et de l'environnement (Article L141-1 du code de l'environnement)

Par le fait fédéral le CEN est, sera ou a vocation à être agréé au titre de l'éducation nationale (Art. D551-1 du code de l'éducation) et du ministère de la Justice (loaement TIG)

Accompagner

Le CEN a vocation à développer des partenariats dans le cadre de conventions de coopération régies par l'article L2311-6 du code de la commande publique (et donc vocation à satisfaire les critères d'adjudicateur public)

Par le fait fédéral le CEN est, sera ou a vocation à être agréé au titre de l'éducation nationale (Art. D551-1 du code de l'éducation) et du ministère de la Justice (loaement TIG)

Conséquences sur le contenu du PAQ

Faire mention de cette vocation du CEN notamment pour accéder au dispositif d'épargne salariale solidaire

Faire mention de cette vocation du CEN notamment pour déployer des activités dans le domaine scolaire et pouvoir accompagner les dispositifs de travaux d'intérêt général

Faire mention de cette vocation du CEN notamment pour accéder au dispositif d'épargne salariale solidaire

Faire mention de cette vocation du CEN notamment pour déployer des activités dans le domaine scolaire et pouvoir accompagner les dispositifs de travaux d'intérêt général

3.4 Coherence avec la stratégie du Réseau des CEN

La cohérence avec la stratégie du Réseau 2018/2028 publiée par la Fédération des Conservatoires est également formalisée dans le PAQ. Cette lisibilité est d'autant plus importante à donner, pour les PAQ qui ne sont pas structurés sur les axes « connaître-protéger-gérer-valoriser-accompagner ».

Le PAQ peut utilement évoquer et préciser les modalités de déploiement de :

- La Charte « Sylvae » - Réseau de vieilles forêts des Conservatoires d'espaces naturels
- La Charte Eviter - Réduire - Compenser
- La Charte Obligation Réelle Environnementale (ORE)

Le PAQ exprime des ambitions et identifie des objectifs stratégiques pour assurer la complémentarité et l'harmonisation de ses actions avec la Fondation Espaces naturels de France.

En 2011, le réseau des Conservatoires d'espaces naturels a créé un Fonds de dotation qui va être transformé en fondation reconnue d'utilité publique dénommée « Fondation Espaces naturels de France ».

Cette nouvelle structure vient compléter la palette d'outils à disposition au service de la biodiversité et contribuer à démultiplier les moyens et la visibilité de la cause qu'elle porte. Son action se construit autour de 4 actions phares recoupant nombres d'actions d'objectif, en fortes résonnances avec les CEN : l'action foncière patrimoniale, le mécénat auprès des particuliers et des entreprises, le portage de mesures de compensation et la communication.

3.5 Coherence avec les politiques publiques

Le PAQ doit être établi en cohérence avec les politiques en faveur de la protection de l'environnement (L107). La lisibilité de cette **cohérence** est formalisée dans le PAQ, à minima, vis-à-vis de la SNB 2030, de la SNAP 2030, du PADDUC ou de la stratégie régionale « biodiversité ».



4. La «note d'avis» de la fédération

Par l'article 1er de l'arrêté ministériel et son annexe g, le dossier d'agrément comporte « une note émanant de la fédération des conservatoires d'espaces naturels qui atteste de l'adhésion de l'organisme à cette fédération et formule un avis sur l'intérêt de la demande d'agrément pour l'Etat et la Région »

L'avis de la Fédération fait donc partie du dossier de demande d'agrément et des documents à fournir.

Afin de garantir l'impartialité et l'objectivité de cette position, une méthode et une gouvernance sont arrêtées par le Conseil d'Administration de la Fédération au sein duquel siègent les conservatoires d'espaces naturels.

Conformément aux décisions du CA des 10 décembre 2011 et 17 mars 2012 cette Commission « ad hoc », spécifique à l'agrément, est composée de 7 administrateurs et 5 directeurs et forge un avis formel dans un délai de 20 jours.

5. Contexte régional de la biodiversité en Corse

La Corse de par son relief avec une altitude moyenne de 568 m, et près de 120 sommets de plus de 2000 mètres, mais aussi un littoral important avec 1047 km de côtes sur lequel s'étalent des étages thermo-méditerranéens à l'échelle d'un îlot, présente tous les atouts d'une biodiversité exceptionnelle. Certes atténuée par l'insularité qui diminue la diversité « ordinaire », la Corse s'enrichit d'un taux d'endémisme exceptionnel à l'échelle européenne dont la Sicile corse, emblématique des forêts de pins larici, eux-mêmes endémiques.

Du côté des invertébrés, la liste des araignées de Corse avec près de 700 espèces dont 7,6 % d'endémiques et



POUILLOT SIFFLEUR

plusieurs menacées (ASFA, 2023) montre la nature des enjeux dans une île où les biotopes de certaines espèces sont extrêmement restreints.

C'est le cas de l'Escarbot de Corse qui ne se maintient de nos jours que sur moins de 2 ha.

Du fait de ses connaissances, le CEN Corse a piloté et rédigé en 2017 la liste rouge des oiseaux nicheurs, des reptiles et des amphibiens de Corse validée par le comité national de l'UICN (Lhossier, J. Faggia, G. & Bosc, V. (2017) - Listes rouges régionales des oiseaux nicheurs, des reptiles et des amphibiens de Corse. Document de synthèse. CEN-Corse. 14p).

Chez les reptiles non marins, la Tortue d'Hermann présente une situation mauvaise (Vulnérable) sochant qu'à l'échelle nationale, la Corse joue un rôle important dans sa conservation et le CEN est fortement investi dans le Plan National d'Action.

Du côté des amphibiens, 6 espèces sont quasi menacées et sont toutes des endémiques strictes ou larges. Pour ces espèces, le réchauffement climatique et les sécheresses présentent un gros danger en même temps que l'introduction de germes pathogènes comme le chytride.

Dans le cadre de la gestion des corridors écologiques, les torrents, ruisseaux et fleuves de Corse présentent des écosystèmes très originaux avec un peuplement piscicole naturel peu diversifié mais original. On citera le fort endémisme des invertébrés la Truite Fario avec ses sous espèces endémiques corses méditerranéennes (littoral -moyenne montagne) et la truite corse ancestrale appelée communément «Macrostigma» qui vit dans des eaux de grande qualité la plupart du temps égarées par les pollutions agricoles et industrielles ; à cela s'ajoutent les pollutions agricoles et industrielles ; l'Anguille en Corse qui reste bien présente, y compris dans des petits ruisseaux côtiers alors qu'à l'échelle mondiale elle est évaluée par l'UICN en Danger Critique d'extinction.

Du côté des oiseaux, la diversité est importante mais souvent avec des espèces représentées à dose homéopathique car est en trompe l'œil avec des oiseaux nicheurs nouveaux en Corse depuis 15 ans (l'Adone, Conard chipeau, garde-bœuf) mais des espèces éteintes (Erismature, Pygargue, Puffin yellow) dont deux semblent difficiles à réintroduire tant le contexte environnemental a changé. Une espèce est en danger d'extinction (Cypaète barbu, 4 couples contre 10 en 2000) et 14 sont considérées en Danger dont la Sittelle Corse inscrite strictement à l'île. Les causes

4. Profil environnemental de la Corse, 2000, état par le DREAL et la DDC, entre autres.

humaines aux déclin sont la plupart du temps en cause et les espèces végétales et animales de montagne, dont beaucoup d'endémiques comme les invertébrés aquatiques sont particulièrement exposées aux conséquences du réchauffement climatique.

Côté marin, la connaissance sur la caractérisation, l'état de santé et le fonctionnement propre des biocénoses reste de nos jours partiel pour certaines communautés biologiques. Cependant, on peut estimer le nombre d'espèces marines entre 10 et 12 000, ce qui correspondrait à 4 à 18 % des espèces connues dans le monde. La mer Méditerranée est l'un des dix « points chauds » de biodiversité de la planète.

Le CEN de Corse a largement contribué à la connaissance de la biodiversité depuis une vingtaine d'années, notamment à travers l'inventaire ZNIEFF et les listes rouges UICN (voir ci-dessus), les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique ZNIEFF 1,2 recouvrent respectivement 16 % pour la faune et 23 % pour la flore du territoire terrestre insulaire.

L'inventaire ZNIEFF est le terreau de la mise en œuvre des politiques de protection réglementaires ou contractuelles dans l'île.

La Corse possède différents outils juridiques pour la protection de l'environnement dont les trois principaux sont particulièrement présents sur l'île.

Concernant les protections fortes, elles se traduisent par :

7 réserves régionales relevant de la Collectivité de Corse représentant une superficie totale de 86 623,90 hectares (dont plus de 90 % de milieu marin) : îles du Cap Corse, Etang de Biguglia, Massif du Monte Rotondo, Scandola, îles Cerbicole, Tre Padule di Suarone, Bouches de Bonifacio ; et 42 sites désignés par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopie et une seule réserve biologique forestière (Mallitica, 34 ha).

Ces protections fortes, certes assez nombreuses ne représentent en fait que 0,24 % du territoire terrestre de la Corse, encore bien loin de l'objectif 10 % fixé à l'échelle nationale dans le cadre de la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP), à l'horizon 2030. A cela s'ajoute le parc marin du Cap Corse/Agrigate à 100 % marin.

Les mesures de protections contractuelles sont pour l'essentiel matérialisées par le dispositif européen Natura2000 (directive oiseaux et Directive habitats/flore/faune) avec ses 92 sites qui protègent un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. Avec 134 000 ha de surface terrestre fin 2019, le réseau Natura 2000 occupe 15 % de la Corse contre 13 % de la France métropolitaine. En comptant la surface marine, il s'étend sur une surface 1,6 fois plus grande que l'île. Certains verront



PRINELLO

La loi du 22 janvier 2022 relative à la Corse, a conforté les **compétences nouvelles de la Collectivité de Corse** dans les domaines de **l'Environnement** comme pour la protection des espaces naturels (sites faune et flore), et les milieux aquatiques.

De plus son Office de l'environnement (OEC) met en œuvre et coordonne les politiques environnementales et de développement durable de la Région, en assurant la protection, la mise en valeur, la gestion, l'animation, le financement et la promotion du patrimoine de la Corse. Les services de l'Etat avec la DREAL et l'OFB ou le Conservatoire du littoral complètent cette dynamique de protection de l'île, comme avec le Parc marin du Cap corse et de l'Agriate comme avec les 3 réserves de chasse et de faune sauvage.

S'ajoutent à cette liste les acteurs de la société civile qui avec les associations agréées œuvrent toute l'année à une meilleure connaissance des milieux naturels et de leur biodiversité et qui participent à leur protection à l'instar de du CEN Corse.

Alors peul-on en conclure que tout va bien pour la nature en Corse ?

Hélas, comme le confirme l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) quatre des six écosystèmes constituant le rivage rocheux méditerranéen «sont menacés ou quasi menacés du fait de l'urbanisation du littoral, de la fréquentation ou encore de la présence d'espèces végétales exotiques envahissantes». Le bassin méditerranéen constitue l'un des 36 points chauds de la biodiversité dans le monde. Pourtant les mesures de protection existent.



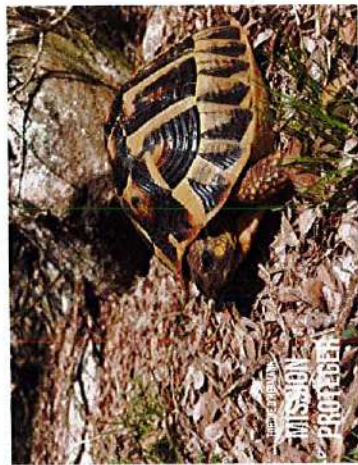
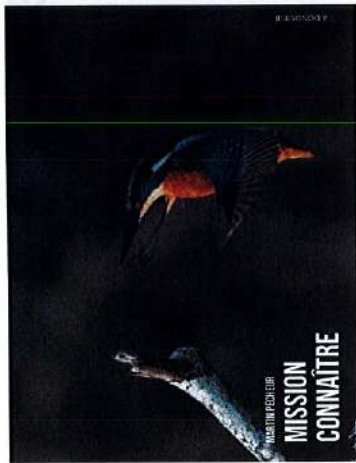
LE CEN CORSE



L'APPROCHE "CPGVA" DU CEN CORSE

Les 5 missions du conservatoire d'espaces naturels de corse.

Au regard de son objet principal, "la préservation durable des espaces naturels présentant un intérêt biologique, écologique, géologique, paysager", l'action du Conservatoire d'espaces naturels de Corse s'organise autour de 5 axes principaux, qui sont communs à tous les CEN : CONNAÎTRE, PROTÉGER, GÉRER, VALORISER et ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES.



Le Conservatoire d'espaces naturels de Corse est une association agréée au titre de la protection de l'Environnement par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et au titre des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

L'association a été créée en 1972. Le Cen Corse est directement issu de l'Association des Amis du Parc Naturel Régional Corse, dont il a été d'abord un groupement spécialisé, durant dix-neuf ans, de 1992 à 2011.

Il s'agit de l'une des plus anciennes associations de protection de l'environnement en Corse.

Le 28 janvier 2017, le Préfet de Corse et le Président du Conseil exécutif de Corse ont prononcé l'agrément de l'association en tant que Conservatoire d'espaces naturels pour une durée de 10 ans. Cet agrément s'inscrit dans le cadre des dispositions du code de l'environnement en faveur des conservatoires régionaux d'espaces naturels (article L414-11). Il représente pour le CEN Corse la reconnaissance de sa place parmi les acteurs corses dans la protection de la biodiversité et gestion des espaces naturels.

Au regard de son objet principal, la préservation durable des espaces naturels présentant un intérêt biologique, écologique, géologique, paysager, l'action du Conservatoire d'espaces naturels de Corse s'organise autour de 5 axes principaux, qui sont communs à tous les CEN :

CONNAÎTRE, PROTÉGER, GÉRER, VALORISER et ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES



AXE 1 - CONNAÎTRE - CUNOSCE

La protection de la nature ne peut se faire sans comprendre le fonctionnement des milieux naturels. La connaissance s'acquiert par la réalisation d'inventaires et d'expertises sur la faune et la flore en prenant en compte la dimension spatiale et temporelle. Le CEN Corse élabore et met en œuvre des suivis scientifiques dans le cadre de programmes de conservation en faveur d'espèces menacées à l'échelle régionale, nationale ou internationale. Il réalise des missions des expertises écologiques pour différents partenaires régionaux car la connaissance est le socle d'une protection et de gestion intégrée efficaces.

AXE 2 - PROTÉGER - PRUTEGE

Protéger par la maîtrise foncière ou d'usages de terrains publics ou privés par l'acquisition ou par convention de gestion et par la gestion de sites bénéficiant de protections réglementaires ou non des espaces naturels ou semi naturels d'intérêt écologique reconnu.

AXE 3 - GÉRER - GESTI

Promouvoir une gestion adaptée aux enjeux écologiques identifiés grâce à une gestion durable des sites. Pour chaque site un plan de gestion doit être rédigé suite à une expertise scientifique déclinée en inventaires naturalistes, identification des menaces et des enjeux, relevés des activités sur site et de leurs effets sur le fonctionnement de l'écosystème et des espèces.

AXE 4 - VALORISER - VALURIZÀ

Sensibiliser à la préservation du patrimoine naturel s'accompagne d'une volonté de faire découvrir les espaces naturels et les espèces aux publics. La valorisation des sites naturels peut prendre plusieurs formes à travers des outils pédagogiques (expositions, chantiers bénévoles, fiche de sensibilisation...), mais également par de l'accueil public et de scolaires pour faire porter à connaissance auprès des citoyens et les rendre acteurs de la protection du patrimoine naturel corse. L'éducation à la protection de la nature et l'assise citoyenne sont des moyens essentiels pour garantir une prise de conscience, une implication de tous et un respect de l'environnement qui nous entoure.

AXE 5 - ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES

Le Conservatoire d'espaces naturels Corse, intervient auprès d'institutions publiques dans la mise en œuvre des Plans Nationaux d'Actions, de formations à la prise en compte de la biodiversité, de propositions de gestion dans le cadre d'exploitations agricoles. De plus, le CEN Corse accompagne les privés dans le cadre d'expertises naturalistes de mise en place de mesures de gestion.

LE RÉSEAU DES CEN : UNITÉ ET STRATÉGIE FÉDÉRALE

Le réseau des Conservatoires d'espaces naturels est le premier gestionnaire d'espaces naturels de France. Au total, les Conservatoires d'espaces naturels gèrent un réseau de 3108 sites, soit 160 455 hectares. Ils rassemblent 959 salariés, 3260 bénévoles et 7259 adhérents.

Le CEN Corse adhère à la Charte des Conservatoires d'espaces naturels, document fondateur et commun

définissant les valeurs et principes d'actions qui rassemblent les Conservatoires en un réseau au service de l'intérêt général (Charte en annexe).

Pour voir plus loin et orienter les actions face à l'urgence de l'érosion de la biodiversité et du changement climatique, le réseau des CEN à travers sa Fédération s'est aussi doté d'une stratégie fédérale 2018/2028.

 **4100**
ESPACES NATURELS

 **270 000**
HECTARES PRÉSERVÉS

 **1118**
SALARIÉS

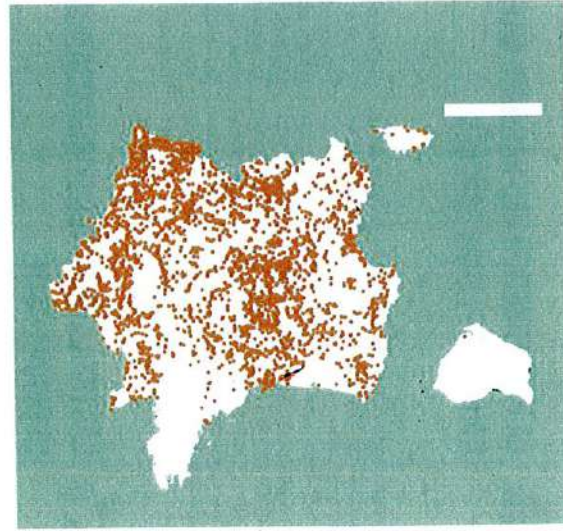
 **3260**
BÉNÉVOLES

 **8000**
ADHÉRENTS

Les ambitions exprimées en 10 axes de cette stratégie ont alimenté l'élaboration de notre PAQ et donnent une dimension élargie aux actions des CEN :

- 1 **ASSURER** une reconnaissance et une présence stratégique interrégionale, nationale et internationale
- 2 **CONSOLIDER** le réseau, assurer sa cohérence et poursuivre son animation
- 3 **ADAPTER ET CONSOLIDER** le modèle économique du réseau
- 4 **ACCOMPAGNER** le développement de l'assise citoyenne
- 5 **DÉVELOPPER ET AFFIRMER** les fondamentaux scientifiques
- 6 **RENFORCER ET SÉCURISER** l'assise foncière des Conservatoires d'espaces naturels
- 7 **DÉVELOPPER** la communication auprès du grand public et la valorisation du réseau de sites gérés
- 8 **ACCOMPAGNER** le réseau dans la mise en œuvre de la séquence «éviter - réduire - compenser»
- 9 **ACCOMPAGNER** les territoires pour une meilleure prise en compte de la biodiversité
- 10 **CONTRIBUER** au soutien technique et juridique du réseau

Pour en savoir plus : <https://reseau-cen.org/fr>



Carte des sites en gestion par les Conservatoires d'espaces naturels de France

LE PAQ 2024-2029

LES ENJEUX À PRENDRE EN COMPTE

Dans les cinq prochaines années, le CEN Corse devra prendre en compte, aux côtés de ses partenaires, plusieurs enjeux majeurs.

L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ

A ce jour, l'érosion de la biodiversité reste un problème environnemental majeur. Dans la dernière Évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques (IPBES 2019), les scientifiques soulignent l'état dramatique de la biodiversité et des services écosystémiques en majeure partie imputable aux activités humaines, directes et indirectes.

En agissant en faveur du patrimoine naturel et de la nature en général, les Conservatoires d'espaces naturels répondent à l'enjeu central de maintien voire de redéploiement de la biodiversité qui, depuis leur création, constitue le fondement de leur action dans les territoires. Ce PAQ porte ainsi une ambition renouvelée et appuyée de contribuer autant que possible à ralentir cette érosion généralisée en œuvrant à la protection et la gestion des sites qui offrent encore des conditions favorables aux habitats et aux espèces menacés de

disparition. Lorsque cela est pertinent, l'action du CEN Corse pourra également être étendue à la préservation d'une biodiversité plus ordinaire.



L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA BIODIVERSITÉ

Les changements climatiques en cours impactent et vont impacter profondément le fonctionnement des milieux naturels, la biodiversité qui leur est associée et les perspectives de conservation. La Corse est très concernée avec ses habitats de haute montagne (étages subalpins et alpins présents avec ses plantes, insectes et oiseaux très sensibles déjà bien confinés) et ses écosystèmes aquatiques littoraux (hausse du niveau de la mer pouvant rayer de la carte certains sites et espèces (comme le *Limonium strictissimum*) et marins très vulnérables. Le CEN Corse devra relever le défi d'intégrer les changements climatiques et leurs incertitudes de manière transversale dans sa stratégie et dans son action sur le territoire corse. Il serait pertinent de mettre en place des protocoles innovants de suivi des effets et/ou mesures d'atténuation/adaptation sur les sites

en gestion ou sur des sites d'intervention du CENC. La prise en compte de ces changements, dans la mesure des connaissances mobilisables, tant dans les stratégies de gestion sur les sites (plans de gestion) que dans les stratégies de développement du réseau de sites sera recherchée. Le CEN Corse s'intéressera également à étudier dans quelle mesure son réseau de sites peut contribuer à l'atténuation ou à l'adaptation aux changements climatiques en fonction des itinéraires choisis et des types de milieux. La dimension du changement climatique sera alors systématiquement intégrée aux réflexions dans tous les domaines d'action du CEN Corse, notamment dans le cadre des programmes régionaux thématiques ou dans l'accompagnement des politiques publiques



LA PRÉSERVATION DES HABITATS NATURELS CORSE ET AGRO-PASTORAUX ET DE LEURS ESPÈCES

Le Conservatoire, aux côtés des autres acteurs de la préservation de la biodiversité, contribue à préserver les principaux milieux naturels de Corse. Certains milieux sont concernés par un enjeu fort de préservation tenant compte de leur patrimonialité, de leur niveau de menace et de leur caractère emblématique pour la Corse : zones de haute montagne, lacs alpins, pozzines, écosystèmes fluviaux, zones humides, zones littorales avec les terrasses sableuses, dunes et lagunes ainsi que les îlots marins, ultimes refuges de certaines espèces. Il ne faut pas oublier aussi la nature « ordinaire

» et en particulier les écosystèmes agro-pastoraux dont certains archaïques, la Torré d'Herminet et les Milans royaux sont des joyaux qui traduisent le bon état de santé. Le déclin de cet habitat fait d'actifs et suite à l'évolution démographique récente est inquiétant et nous devons trouver des solutions collectives, notamment avec les acteurs du territoire, pour les maintenir voire les réhabiliter. Les habitats ruraux sont aussi de plus en plus soumis aux pressions humaines et méritent une attention particulière pour en sauvegarder leur richesse.



L'ARTICULATION AVEC L'ORGANISATION TERRITORIALE AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ

Le Conservatoire d'Espaces Naturels agit depuis plus de cinquante ans dans le domaine de la préservation de la biodiversité en Corse. Il a tissé des liens avec de nombreux acteurs qui contribuent à cet objectif au niveau de la Collectivité.

Il travaille avec l'ensemble des partenaires institutionnels en charge de politiques de protection de la biodiversité, des ressources naturelles et plus largement de l'aménagement du territoire : DREAL, services de

l'Etat, Collectivité de Corse, OEC, EPCI et communes, Agences de l'Eau, OFB, Conservatoire du Littoral... Il s'adapte à l'évolution de ces structures et de leurs missions sur le territoire.



L'APPROPRIATION CITOYENNE DE L'ACTION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ CORSE

Le Conservatoire d'espaces naturels de Corse est, comme les autres CEN, une association. Ce statut associatif, toujours réaffirmé, enrichit la stratégie, l'action et l'ancrage territorial du CEN Corse par la synergie entre membres bénévoles et équipes salariées. L'identité et l'action du CEN Corse trouvent également de la force et de la légitimité par le soutien et l'adhésion du citoyen. Réciproquement, le CEN se veut également un acteur citoyen et de l'économie sociale et solidaire. Il s'attache à intégrer l'éco-responsabilité, l'utilité

sociale, la solidarité, la performance économique et la gouvernance démocratique comme des principes guidant son action. Ces principes ont vocation à s'incarner dans le sens de l'action du CEN et dans le quotidien de la structure et des équipes.



L'ESPRIT ET LA PORTÉE DU PAQ

Ce nouveau PAQ, qui reste dans l'esprit et la portée du PAQ précédent, propose quelques évolutions qui s'appuient à la fois sur les observations et évaluations des plans précédents et sur la régionalisation de la structure et de son contexte.

Le PAQ donne les grandes orientations d'intervention du CEN Corse pour les 5 prochaines années. Il permet de voir « où le CEN veut aller ». Le degré de précision des orientations ainsi formalisées et de leurs déclinaisons opérationnelles dépend de la maturité des réflexions internes ou CEN, et également de la prise en compte des politiques publiques présentes et à venir (SNAP et SRB à venir au cours des prochaines années). Certaines stratégies feront l'objet d'un travail approuvé et collaboratif aussi bien en interne qu'en externe au cours des deux premières années du PAQ (ex : stratégie foncière).

Le PAQ intègre la nécessaire adaptabilité et agilité

du CEN Corse dans un contexte territorial, institutionnel et financier mouvant. A ce titre, il ne "fige" pas l'intervention du CEN et ne peut constituer à lui seul un outil d'aide à la décision de la programmation pluriannuelle annuelle (PPA). Si des choix sont à faire, ils se feront au regard des discussions annuelles/pluriannuelles avec les porteurs.

Enfin, **le Plan d'actions quinquennal est co-construit par l'ensemble des parties prenantes de l'action du CEN Corse** en interne tant sur le plan technique (équipe salariée), que politique (Bureau et CA) et externe (autres d'agencement Etat-Région).



LE DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le PAQ 2024-2029 se structure autour des 5 axes de l'approche "CPGVA". Ils ont été déclinés en 16 objectifs. Chacun de ces objectifs est décliné en 2, 3 ou 4 sous-objectifs, soient 36 sous-objectifs au total, dont certains ont été considérés comme des sous-objectifs « phare » (12 au total).

Axes	Nombre d'objectifs	Nombre de sous-objectifs	Dont phare
1	2	7	1
2	3	9	2
3	4	6	2
4	4	9	4
5	3	5	3
Total	16	36	12



PAQ 2023-2029 > 16 objectifs et 36 sous-objectifs au total

Les sous-objectifs «phare» sont des sous-objectifs particulièrement importants pour l'atteinte des objectifs fixés. Ils constituent « le cœur du PAQ », autrement dit « ce qui pourrait faire perdre du sens au PAQ », si ces sous-objectifs ne pouvaient être atteints. Les autres sous-objectifs ne sont pas considérés comme des sous-objectifs «secondaires», mais plutôt comme des sous-objectifs complémentaires et nécessaires à la concrétisation du PAQ (les 36 sous-objectifs forment donc «un tout»). Concernant les sous-objectifs «phare», des moyens importants y seront consacrés et en cas d'arbitrage la mise en œuvre de ces sous-objectifs ne sera pas altérée.

Dans ce cadre programmatique ainsi défini, le Dispositif de Suivi et d'Évaluation se structure en deux processus :

1

LE SUIVI qui consiste à « suivre » la mise en œuvre du PAQ à travers les réalisations et les moyens mobilisés. À cet effet, des indicateurs de suivi ont été définis pour tous les sous-objectifs du PAQ. Composés essentiellement d'indicateurs de réalisation, ces indicateurs informent sur la concrétisation ou non des actions engagées. Ils seront renseignés régulièrement et exploités annuellement pour les rapports d'activités.

2

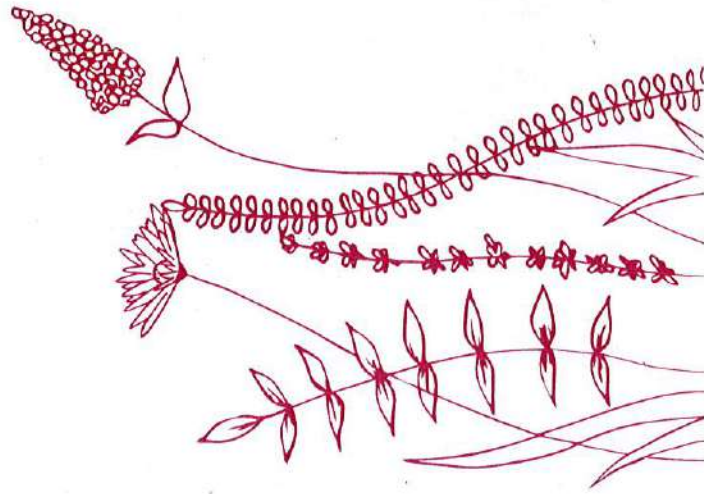
L'ÉVALUATION qui consiste à rechercher si les moyens mis en œuvre ont permis de produire les effets attendus du PAQ et d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés. Elle est axée sur les points les plus significatifs du PAQ, correspondant aux sous-objectifs «phares» du PAQ. Une telle évaluation interviendra à l'issue de la mise en œuvre du PAQ. Mais pour qu'elle puisse être réalisée, le moment venu, dans de bonnes conditions et avec les données nécessaires un « Référentiel évaluatif » a été défini et fixe pour chacun des sous-objectifs «phares» du PAQ :

- Les résultats attendus le plus souvent qualifiés à travers une «cible à atteindre» ;
- Les indicateurs de résultats avec une valeur initiale et une valeur à 5 ans.



Au niveau de chacun des sous-objectifs «phare», le résultat attendu et la cible à atteindre figurent au sein de la présentation de chacun des axes ci-après. Le tableau de synthèse des indicateurs de suivi et de résultats figure à la fin du PAQ

LES AXES STRATÉGIQUES





MISSION CONNAÎTRE

Corse

1 CONNAÎTRE

La connaissance du patrimoine naturel territorial, et du fonctionnement des écosystèmes de manière plus générale, donne une base solide et indispensable à une mise en œuvre cohérente des missions des Conservatoires d'espaces naturels.

Elle permet de prioriser les actions de maîtrise foncière et d'usage et de suivre les effets des programmes de restauration et d'entretien des milieux. Par ailleurs, le lien avec les acteurs de la recherche est pertinent afin de les mobiliser sur des problématiques de gestion particulières ou d'intégrer des projets de recherche à vocation plus transversale. C'est également le matériau de base pour la valorisation auprès du public et une source d'expertise pour l'accompagnement des politiques publiques.



1.1 ÉLABORER LA STRATÉGIE SCIENTIFIQUE RÉGIONALE DU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE CORSE

La richesse et la diversité des actions de connaissance portées par le Conservatoire d'espaces naturels Corse l'amènent à écrire son projet scientifique en synergie avec les acteurs territoriaux.

1.1.1 ÉLABORER UNE STRATÉGIE D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES DES SITES DU CEN CORSE À L'ÉCHELON TERRITORIAL ET LA METTRE EN ŒUVRE (SOUS-OBJECTIF "PHARE")



Une stratégie d'acquisition de connaissances scientifiques validée début 2025 et qui sera la base de la stratégie foncière

2 OBJECTIFS

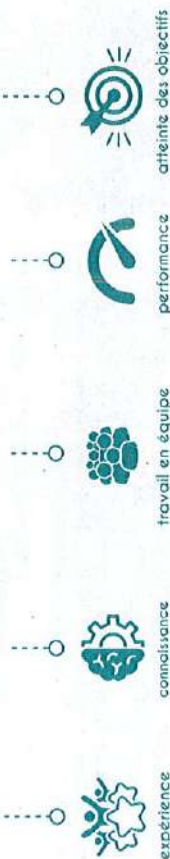


L'acquisition de connaissances doit notamment servir deux objectifs du CEN Corse : sa stratégie foncière (cf Axe PROTÉGER) et la consolidation des connaissances déjà acquises sur ses sites pour ainsi préciser/justifier les choix de gestion (cf Axe GÉRER).



CONNAÎTRE

COMPÉTENCES



Objectifs opérationnels / Actions

Réaliser un état des lieux de la connaissance sur les sites du CEN Corse

- Évaluer le niveau de connaissances par groupe taxonomique
- Identifier les besoins prioritaires d'acquisition de connaissances sur les groupes taxonomiques les moins étudiés, définir des groupes d'espèces indicatrices, et ce afin de préciser les enjeux de conservation sur les sites du CEN Corse

Développer la connaissance sur les composantes abiotiques des sites

- Réalisation d'études hydrologiques et pédologiques

Compléter la connaissance sur les sites

- Identifier les sites pauvres en données
- Garantir, à minima, les inventaires prévus dans les plans de gestion des sites
- Acquérir des connaissances sur les fonctionnalités des sites, notamment en déterminant des groupes d'espèces indicatrices
- Compléter les connaissances sur l'histoire, les usages passés et l'évolution de l'occupation des sols des sites

Indicateurs de suivi et de résultat

Stratégie d'acquisition des connaissances formalisée

Nombre d'études ou contributions dans des plans de gestion

Nombre d'études ou contributions dans des plans de gestion

1.1.2 POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES INTERNES ET OPTIMISER LA MOBILISATION DE COMPÉTENCES EXTERNES

Le CEN Corse dispose aujourd'hui de ressources internes diversifiées et d'un bon niveau d'expertise dans plusieurs domaines. Ces compétences sont de nature à favoriser une gestion la plus intégrée possible, fondée sur un diagnostic et une compréhension des problématiques de conservation qui émanent directement de l'équipe. Il est donc nécessaire de continuer à mobiliser autant que possible les compétences internes en les intégrant au sein des « équipes projets ». Des échanges et formations internes pourront également être mises en place pour les compétences les moins développées, mais pour lesquelles il existe déjà des personnes ressources en interne.

Les partenariats en place avec des structures tête de réseau spécialisées sur certains groupes taxonomiques

(CBN, CCC...) devront également être poursuivis pour inciter au transfert de compétences ou identifier des référents thématiques externes sur des compétences spécifiques.

Par ailleurs, afin de multiplier les moyens de prospections tout en sensibilisant un plus grand nombre de bénévoles, des opérations de sciences participatives seront organisées. Cette mobilisation citoyenne pourra porter sur des questions scientifiques ou sur du recensement d'éléments paysagers. Une attention toute particulière devra être portée sur l'exploitabilité des données qui seront recueillies, au travers de protocoles précis et de formations spécifiques si nécessaires.

Objectifs opérationnels / Actions

Poursuivre la consolidation des compétences en interne et en développer de nouvelles en fonction des besoins identifiés par la stratégie scientifique

- Mutualisation des compétences internes essentielles à la gestion sur l'ensemble des territoires
- Recrutements si nécessaire

Favoriser la transmission et l'échange des compétences avec les autres acteurs régionaux et avec le réseau des Conservatoires d'espaces naturels, RNE, PNR...

Organiser les sciences participatives

1.1.3 RENFORCER LES LIENS ENTRE LE CEN CORSE ET LE MONDE DE LA RECHERCHE ET UNIVERSITAIRE

Les collaborations entre chercheurs et gestionnaires peuvent relever de plusieurs modèles : un modèle « pratico-centré » orienté prioritairement vers l'appréhension des questions des gestionnaires et un modèle « sciento-centré » orienté prioritairement vers la production de connaissances scientifiques fondamentales ou finalisées (source : publication FRB, 2019, Chercheurs et gestionnaires : des liens à construire).

Un certain nombre de travaux ont été entrepris avec les universités ces dernières années et ont montré la grande richesse de ces collaborations. Les retombées en termes de connaissance et d'adaptation de la gestion des milieux naturels sont manifestes. Il conviendra de développer fortement ce type de partenariat, idéalement dans une logique de co-construction de

projets communs ou, à minima, en intégrant à des projets de recherche appliquée permettant de répondre à des questions précises auxquelles le CEN Corse ne peut pas répondre seul.

Les thématiques maîtres pour le développement de collaborations avec les chercheurs concerneront principalement la biologie de la conservation, l'écologie des écosystèmes et le changement climatique.

Les questions d'ordre sociologique et plus généralement de sciences humaines pourront également être explorées. Les sites du CEN Corse pourront servir de supports d'étude privilégiés pour ces travaux de recherche.

Objectifs opérationnels / Actions

Initier une collaboration avec le monde de la recherche sur la base de ses sites gérés

Participer à des moments d'échange formel et informel entre chercheurs et l'équipe du CEN Corse

- Participation à des rencontres et d'événements



1.2 CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES RÉGIONALES AUX CÔTÉS DES AUTRES ACTEURS RÉGIONAUX

Une meilleure compréhension du fonctionnement des écosystèmes : poursuite des études/projets déjà engagés et engagement de 2 nouvelles études/projets



Depuis près de 50 ans, le Conservatoire d'espaces naturels Corse assure une mission importante, d'amélioration des connaissances du patrimoine naturel au niveau territorial. Le CEN Corse poursuivra et renforcera les collaborations avec des structures plus spécialisées sur un ou plusieurs volets du patrimoine naturel, notamment celles en charge des plateformes régionales naturalistes.

1.2.1 CONTRIBUER À L'ÉLABORATION DE RÉFÉRENTIELS ET INDICATEURS RÉGIONAUX, EN LIEN AVEC LES EXPERTS RÉGIONAUX

Il s'agit là d'un enjeu important pour le CEN Corse, tout comme l'ensemble des acteurs régionaux de la biodiversité, afin d'**orienter leurs actions et prioriser leurs interventions**, notamment pour la maîtrise d'usage ou foncière de sites.

Le CEN Corse s'associera avec les autres structures têtes de réseau naturalistes pour définir (ou mettre à jour) de **nouveaux référentiels** régionaux aussi bien sur des groupes taxonomiques, des habitats naturels ou des espèces.

Objectifs opérationnels / Actions

Contribuer à l'élaboration de référentiels et indicateurs régionaux

- Participer aux travaux en lien avec les structures de référence et les observatoires thématiques : établissement cartographiques d'espaces, liste des espèces déterminantes ZNIEFF, listes rouges régionales, travaux sur les indicateurs régionaux de la biodiversité...

- Développer la notion spatiale de capacité d'accueil en milieu insulaire, en effet nous avons beaucoup d'habitats, mais de faible surface (ex : sous-bois, bocages, pelouses alpines) qui limitent ou fragilisent sous la pression anthropique l'installation ou le maintien de certains cortèges faune et flore (ex : installations de parc éoliens et leurs conséquences sur l'habitat d'alimentation des rapaces, ou les activités de loisirs)

Indicateurs de suivi et de résultat

Nombre de sites concernés par des projets de recherche et de projets

Nombre et type d'événements organisés et de personnes impliquées

CONNAÎTRE

1.2.2 AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR LA RÉSILIENCE DES ESPÈCES/ESPACES FACE AUX CHANGEMENTS

La question des changements climatiques est incontournable et se pose à différentes échelles :

- le réseau des sites naturels protégés contribue-t-il à l'**atténuation du phénomène** ? Si oui, de quelle(s) manière(s) ? Conservation du stock de carbone, écartements des crues, conservation des espèces en rareté, limitation de l'érosion de la biodiversité...
- quel(s) **impact(s)** des changements climatiques sur les espèces et habitats à enjeux, notamment les plus septentrionaux ? Quelles en limite d'aire de répartition ? Les cortèges d'espèces ?
- quelles **adaptations** sont à entreprendre sur les choix et méthodes de gestion ? voire sur les objectifs de conservation à long terme de certains espaces naturels ?

C'est une action qui est prévue dans le cadre de l'observatoire du changement climatique sur la biodiversité porté par l'ONC

Objectifs opérationnels / Actions

Engager le CEN Corse, en lien avec son Conseil Scientifique, dans la réflexion sur les changements climatiques

- Études prenant en compte les changements climatiques
- Mise en place de protocoles de suivi de certains taxons exposés aux changements climatiques
- Poursuivre l'analyse sur la conséquence de la montée des eaux, avec modélisations, sur les habitats littoraux et les espèces
- Doter certains sites (comme celui de Pontano) de station météo

Indicateurs de suivi et de résultat

Nombre d'études, protocoles prenant en compte les changements climatiques

1.2.3 INITIER, DÉVELOPPER, CONTRIBUER ET/OU S'IMPLIQUER D'AVANTAGE DANS LES PROGRAMMES DE SUIVIS RÉGIONAUX/NATIONAUX/INTERNATIONAUX DE POPULATIONS/COMMUNAUTÉS

Objectifs opérationnels / Actions

Initier, développer, contribuer et/ou s'impliquer d'avantage dans les programmes de suivis de populations ou de communautés

- Initier et s'impliquer dans le programme national de suivi des populations d'amphibiens "POPamphibien" en région Corse (en lien avec la Société Herpétologique de France)
- Poursuivre l'implication du CEN dans les programmes de suivis de populations ou de communautés
- Contribuer aux enquêtes nationales comme l'atlas des oiseaux de France, LIMAT etc.

Indicateurs de suivi et de résultat

Nombre de protocoles régionaux/nationaux/internationaux appliqués



1.3 ORGANISER ET PARTAGER LES CONNAISSANCES

CONNAÎTRE

La multiplicité et la complexité des données scientifiques produites par le Conservatoire d'espaces naturels Corse avec des séries de plus en plus longues dans le temps, ont impliqué une structuration rigoureuse des données. Celle-ci s'appuie sur des outils performants de bonification et d'aide à la production de synthèses cartographiques ou non. La nécessité de mobiliser et valoriser facilement ces données se vérifie quotidiennement à des échelles variées et dans des cadres divers, depuis les analyses d'évolution de la biodiversité sur un site donné jusqu'aux synthèses à l'échelle du réseau de sites des Conservatoires d'espaces naturels ou à des échelles territoriales.

La mise en place et l'amélioration de ces outils communs constituera ainsi l'un des chantiers importants dans le cadre du présent Plan d'Actions Quinquennal.

De très nombreuses données collectées jusqu'ici sur l'ensemble du territoire corse, sont organisées dans un certain nombre de bases de données du CEN Corse pour les centraliser et les rendre exploitables (bases de données naturalistes, ...). QCIS a été choisi comme le logiciel SIG répondant le mieux aux besoins du CEN Corse pour permettre un accès facile aux données géographiques.

1.3.1 FAVORISER LA COOPÉRATION DYNAMIQUE ENTRE LES ACTEURS RÉGIONAUX POUR LA COLLECTE, LA VALIDATION ET L'ÉCHANGE DE DONNÉES

La finalité de cet objectif est de contribuer à une bonne circulation des données produites et d'en garantir la qualité pour une valorisation optimale.

Objectifs opérationnels / Actions

Poursuivre et finaliser la mise en place de la procédure automatique de transmissions de données vers des plateformes de bases de données.

Mise en œuvre de la transmission des données

Valoriser en partageant les données

Conventionner avec les structures référentes régionales pour la collecte et l'échange de données, le temps que la plateforme régionale soit complètement opérationnelle

Indicateurs de suivi et de résultat

Nombre de données stockées et partagées avec la plateforme régionale.

Nombre de conventions d'échange de données



1.3.2. DIFFUSER LES RÉSULTATS TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES



La diffusion des connaissances est indissociable du développement de projets scientifiques et structurante pour l'acquisition des données

Elle permet en outre de conserver la mémoire des résultats obtenus, de développer le niveau d'expertise du CEN Corse, et d'échanger à plusieurs niveaux avec différents réseaux autour de résultats obtenus, de pratiques ou de questions en suspens...



valorisation et diffusion
des connaissances



développement de projets
scientifiques



acquisition des données
scientifiques

Objectifs opérationnels / Actions

- Éditer des guides de bonnes pratiques (méthodes de gestion et résultats...)
- Publier des articles dans des revues spécialisées (périodiques d'associations naturalistes, revues scientifiques, revues de gestionnaires d'espaces naturels au niveau international, national ou régional (partenariat sous convention par ex avec la SSNH)
- Communiquer lors de séminaires et colloques scientifiques et envisager une co-rédaction d'articles avec l'Université de Corse.

Indicateurs de suivi et de résultat

Nombre et types de communications scientifiques



ZOOM SUR LE PÔLE CONNAÎTRE



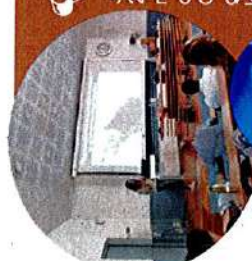
Etudes de la migration prénuptiale à Prunelle

La migration est un comportement saisonnier que l'on retrouve chez différents groupes d'espèces : oiseaux, poissons, mammifères... C'est un phénomène complexe qui varie à l'échelle de l'individu, des populations et des espèces. L'étude des voies de migration est un apport de connaissance non négligeable pour les écologues chargés de la mise en place de mesures de protection et de conservation. Positionné sur l'axe trans-méditerranéen, une centaine d'espèces sont recensées chaque année nichant en Europe continentale et orientale. Sur la moyenne des cinq années de suivi, des effectifs parmi les plus élevés de France ont recensés pour plusieurs espèces comme l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) (307046), le Guepier d'Europe (*Merops apiaster*) (10618), les Busards des roseaux (*Circus aeruginosus*) (4097), Busard cendré (242) et Busard pôle (51), ainsi que les Faucons kobez (355) et crécerellette (*Falco naumanni*) (27). Chaque année, depuis 2018, des bénévoles assurent une présence quotidienne sur le site entre le 1er mars et le 15 mai, totalisant près de 1 000 heures de suivi, et les résultats obtenus sont remarquables, avec un total moyen de 508 219 oiseaux appartenant à une moyenne de 151 espèces. En 2022, 749 321 oiseaux appartenant à 121 espèces ont été recensés de passage au-dessus du site.



Référent Pop Amphibiens et Pop reptiles

Participation à la réunion des coordinateurs régionaux et au Congrès de la Société Herpétologique de France, Accompagnement de la SHF pour l'élaboration de la stratégie d'échantillonnage pour la mise en place des protocoles POP Amphibiens et POP Reptiles en Corse



Participation aux journées internationales de Limnologie et d'Océanographie

Journées organisées par l'Office de l'Environnement de la Corse du 10 au 13 octobre 2022. Le Conservatoire d'espaces naturels Corse a présenté les résultats d'une étude menée en partenariat avec la DDT 2B (Préfecture de la Haute-Corse) sur les forêts aquatiques d'eau douce sur le littoral oriental de la Haute-Corse entre 2018 et 2021. Cet événement a été l'occasion de réfléchir et échanger entre chercheurs, gestionnaires et institutions spécialisées sur diverses problématiques qui touchent les écosystèmes aquatiques (changements climatiques, espèces invasives, etc.).

- Renforcer la dynamique de « recherche-action » & de coopération ;
- Doit la Corse d'outils pertinents pour la pratique de la protection, de la gestion et de la restauration des écosystèmes aquatiques ;
- Comprendre, apprendre de notre environnement pour mieux s'adapter aux changements et faire évoluer nos pratiques



MISSION PROTÉGER

• MIORE

2 PROTÉGER

220 hectares répartis sur plus de 21 sites naturels sont aujourd'hui préservés par le Conservatoire d'espaces naturels Corse, au moyen de maîtrise d'usage (convention, AOT) et de maîtrise foncière (ORE). Les actions de restauration ou de maintien des habitats ainsi que de conservation de la faune, de la flore et du patrimoine géologique, sont rendues possibles grâce à une préalable maîtrise foncière ou d'usage.

Cette mission foncière est inscrite au code de l'environnement dans son article L414-11. Elle est reconnue par l'Etat dans le cadre de l'agrement qu'il donne au CEN Corse et se décline au sein du contrat de plan Etat - Région 2014-2020 qui précise dans sa partie 5 portant sur la reconquête de la biodiversité et la préservation des ressources : « Freiner l'artificialisation des espaces naturels et agricoles et l'étalement urbain ou maintenir ou restaurer le bon état des continuités écologiques (notamment la trame verte et bleue et le schéma régional de cohérence écologique, stratégie de gestion intégrée du trait de côte, acquisitions foncières du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ainsi que des Conservatoires d'espaces naturels agréés). »

Cette reconnaissance de l'Etat et de la Région concernant la préservation durable du patrimoine naturel en ciblant des opérateurs pour cette action devrait donner au CEN Corse un rôle prépondérant de gestionnaire d'espaces naturels. Jusqu'à présent et dans les faits, seul l'Etat accorde ce rôle au CEN, la DREAL a en effet identifié le CEN Corse comme opérateur de compensation écologique ce qui lui permet de gérer des espaces naturels par le biais d'Obligation Réelle Environnementale.

Pour ce prochain PAQ, un des enjeux majeurs de la mission de protection du CEN Corse sera de **contribuer à la Stratégie des Aires Protégées 2021-2030 de l'Etat déclinée courant 2021 à l'échelle de la Corse et à la Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB).**

Le CEN Corse s'attachera à **contribuer à l'atteinte des principaux objectifs de la SNAP** que sont pour le volet « protection » :



Renforcer le réseau d'aires protégées pour atteindre 10 % de protection forte d'ici 2029

En plus des actions à 2024, **compléter**, d'ici 2030, le réseau d'aires protégées, y compris en protection forte, pour mieux protéger les points chauds de biodiversité et assurer la connectivité écologique des aires protégées

Reconnaître et mobiliser les outils qui contribuent à la cohérence du réseau d'aires protégées

S'appuyer sur le renforcement des outils fonciers et réglementaires existants pour étendre le réseau d'aires protégées et de protection forte

L'expérience, les compétences scientifiques, d'animation foncière et territoriale ainsi que l'implantation sur le territoire du CEN Corse font de lui un acteur significatif de la concrétisation de cette stratégie sur le territoire corse. La mission de protection du CEN Corse se traduit en premier lieu par l'évolution des surfaces d'espaces naturels dont il maîtrise l'usage. Ainsi, le CEN Corse suivra deux résultats globaux :

- Evolution de la superficie maîtrisée : totale et par type de maîtrise foncière et d'usage
- Evolution du nombre de sites protégés et répartition par type de maîtrise foncière et d'usage



STRATÉGIE DES AIRES PROTÉGÉES

Pour ce PAQ, un des enjeux majeurs de la mission de protection du CEN Corse sera de **contribuer à la Stratégie des Aires Protégées 2021-2030 de l'Etat déclinée courant 2021 à l'échelle de la Corse et à la Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB).**



2.1 ÉLABORER UNE STRATÉGIE D'INTERVENTION FONCIÈRE

Acteur en faveur de la Stratégie d'Aires Protégées Nationale, de la trame verte et bleue, du Plan d'Aménagement de Développement Durable de la Corse (PADDUC).

2.1.1 SE Doter d'une stratégie foncière coordonnée avec la stratégie scientifique

Le rôle de la stratégie foncière du CEN Corse est de définir et formaliser les critères de son intervention foncière sur le territoire. Elle guide l'action des salariés dans leurs missions de prospection, de contractualisation ou de proposition d'acquisition de terrains.

Elle doit également être souple pour pouvoir s'adapter aux opportunités locales, à l'évolution des politiques publiques et aux stratégies des autres acteurs de la protection de la biodiversité.

La stratégie scientifique, qui doit être élaborée en 2024, définira les objectifs des connaissances et les priorités sur le plan de la préservation de la biodiversité en cohérence avec les priorités européenne, nationale et régionale.

La maîtrise foncière et d'usage est l'instrument par lequel le CEN Corse incarne son action sur le territoire et protège les milieux et espèces ciblées par la stratégie scientifique.

La stratégie foncière qui sera construite en 2026 et validée par les instances du CEN Corse donnera les priorités de l'action foncière en prenant en compte :

La cohérence avec les sites déjà gérés

Les milieux prioritaires à l'échelle de la Corse pour lesquels une maîtrise foncière ou d'usage par le CEN Corse est un outil pertinent de protection

Les choix des types de protection en fonction des enjeux

Les « points chauds » de biodiversité comme évoqués dans la SNAP

La fonction de corridors écologiques

D'autres paramètres que sont les actions des autres acteurs fonciers locaux, les actions d'animation et de structuration des territoires de l'Etat et des collectivités ainsi que les enjeux socio-économiques.

Tableau type de maîtrise foncière des sites gérés par le CEN Corse (cf Axe gérer p.53).

Catégorie de maîtrise	Sites	Communes	Intérêts écologiques du site	Superficie (ha)	Altitude (m)	Type de maîtrise	Propriétaire
Cap Corse	Mine Ersa-gallier vers-blanc de Guadigliola (C6)	Ersa	Chauves-souris (Petit Rhinolophe)	0,06	120	Maîtrise d'usage (convention)	Privé
	Galerie G1 de Spargane	Luri	Chauves-souris (Petit Rhinolophe)	0,01		Maîtrise d'usage	commune de Luri
Balagne	Cadole	Santa Reparata di Balagna, Feliceto, Speloncato	Cistude d'Europe, oiseaux d'eau hivernants	78,6	110	Maîtrise d'usage (convention)	OEHC (80ha plan d'eau + 35ha terrestre) + CDC (convention à renouveler)
Massif de la Tenda	Pontano	Conavaggia	Cistude d'Europe, hydrologie	3,6	600	Maîtrise d'usage (convention)	Privé
Massif de Tenda	Vetrice	Conavaggia	Forêt relictuelle de pins larici sur le massif de Tenda	18,8	1100	Maîtrise d'usage (convention)	Privé
COSTA VERDE	Querici	Penta di Casinca	Avifaune reproductrice	6,3	5	Maîtrise d'usage (convention)	Privé
	Portigliolu	Propriano	Buglosse crépue, Cistude d'Europe Tamaris Dunes embryonnaires et dune mobile du cordon littoral à Ammophila	5,3	1	Maîtrise d'usage (convention et AOT)	DPM (5,3 ha)
Golfe du Valinco	Campitellu	Olmeto	Buglosse crépue Formation basse près des falaises, Fourrés du littoral à genévriers	0,1	1	Maîtrise d'usage (AOT)	DPM (0,1 ha)
	Cappicciolu	Olmeto	Buglosse crépue Formation basse près des falaises, Fourrés du littoral à genévriers, Végétation annuelle des laines de mer	0,3	1	Maîtrise d'usage (convention)	Privé (convention à renouveler)
	Site N2000 n°FR9400594 Sites à Anchusa crispa de l'embouchure du Rizzanese et d'Olmeto	Olmeto	Buglosse crépue Formation basse près des falaises, Fourrés du littoral à genévriers, Végétation annuelle des laines de mer	77	5	Maîtrise d'usage (AOT)	Site N2000

Plages Sud Est	Canella	Sari-Solen-zara	Buglosse crépe Tamaris, Dunes embryonnaires	0.77	1	Maitrise d'usage (AOT)	DPM
	Favone	Sari-Solen-zara	Buglosse crépe Tamaris	0.5	1	Maitrise d'usage (AOT)	DPM
	Site Natura 2000 n°FR9400604 Station d'Anchusa crispa de Canella	Sari-Solen-zara	Buglosse crépe Tamaris	0.7	1	Maitrise d'usage (AOT)	DPM
Ilas marins	Ziglione	Porto-Vecchio	Silène velouté	0.23	5	Maitrise d'usage (AOT)	DPM
	Stagnolu	Porto-Vecchio	Silène velouté	0.08	1	Maitrise d'usage (AOT)	DPM
	Roscana	Zonza	Silène velouté, Phylodactyle d'Europe	0.3	8	Maitrise d'usage (AOT)	DPM
	Cornuta	Zonza	Silène velouté	0.6	2	Maitrise d'usage (autorisation orale)	Privé
Paine orientale	Sialiccia	Tallone	Tortue d'Hermann, oiseaux, amphibiens, reptiles à aulnes et frênes	105	10	Maitrise d'usage (convention)	Privé
Fiumorbu	Asinao	Quenza	Mélilot à petites fleurs	22	1000	Maitrise d'usage (convention)	Commune de Quenza et EDF
Alaccia	Aspretto	Alaccia	Goéland d'Audoin	1.6	4	Maitrise d'usage (convention)	Base navale
	Vignola	Alaccia	Mesures compensatoires ENGIE	18		Maitrise d'usage (convention)	Commune Alaccia
	Loretto	Alaccia	Mesures compensatoires ENGIE	3		Maitrise d'usage (convention)	Commune Alaccia
	Suaitello	Alaccia	Mesures compensatoires ENGIE	2.5		Maitrise d'usage (convention)	Commune Alaccia
	Stiletto	Alaccia	Mesures compensatoires Rocca	31		Maitrise foncière (ORE 60 ans)	Mr Rocca

Objectifs opérationnels / Actions

Réaliser un état des lieux

- Analyser les résultats fonciers obtenus entre 2015 et 2019 et les stratégies et critères d'animation foncière déployés sur cette période
- Lister les critères d'intervention existants

2.1.2. CIBLER L'ACTION FONCIÈRE POUR DES SITES COHÉRENTS AU NIVEAU DES FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES, DES LOGIQUES TERRITORIALES ET DE L'EFFICACITÉ DE LA GESTION (SOUS-OBJECTIF "PHARE")

Objectifs opérationnels / Actions

- Définir un "périmètre cible" pour tout nouveau projet de protection ou pour les sites existants qui n'en disposent pas, si cela est pertinent
- Définir des zonages prioritaires de protection foncière à partir de la stratégie
- Prospecter en priorité des sites participant à des unités cohérentes de gestion ou situés dans des zonages prioritaires définis dans la stratégie

Indicateurs de suivi et de résultat

Nombre de sites nouvellement gérés appartenant à des Unités cohérentes de Gestion ou inscrits dans les zonages ou milieux jugés prioritaires par la stratégie
Part des animations foncières du CEN dans des territoires de niveau de cohérence élevé (entre 1 et 4)
Nombre d'ha/an en maitrise foncière CEN



Préservation des éléments les + rares et les + menacés



protection alentour : périmètres cibles



protection + durable





2.2 POURSUIVRE ET RENFORCER LES COLLABORATIONS AVEC LES PARTENAIRES

Alors que la stratégie d'intervention foncière est établie selon une approche écologique et écosystémique, sa mise en œuvre est largement conditionnée par les relais d'opportunité assurés par nos partenaires scientifiques et techniques, ainsi que par l'orientation et les soutiens réglementaires et financiers des politiques publiques. La maîtrise foncière et d'usage du CEN est un moyen puissant, efficace et concret de répondre aux enjeux de préservation des zones humides, de protection de réservoirs de biodiversité pour la trame verte et bleue et des « points chauds » de biodiversité de la SNAP de préservation d'espaces naturels de résilience comme solutions fondées sur la nature pour les plans climat air énergie territoriaux et de restauration écologique d'écosystèmes. Cette protection s'articule avec l'ensemble des politiques nationales et régionales de préservation de la biodiversité et plus largement de protection de l'environnement.

Pour accélérer cette protection, il faudra entretenir et élargir les collaborations tissées avec les acteurs du territoire. La difficulté majeure en Corse est liée à l'indivision qui complique la plupart des opérations en terrains privés.

2.2.1 PROPOSER DES COOPÉRATIONS FONCIÈRES AUPRÈS DES EPCI ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS



Augmenter les coopérations, dans le cadre de la loi NOTRe, les EPCI sont devenus des interlocuteurs incontournables du CEN Corse pour mener à bien ses missions de protection foncière.

Objectifs opérationnels / Actions

Développer, en les démarchant, des stratégies foncières pour le compte des EPCI. Envisager un conventionnement avec la Collectivité de Corse pour contribuer à sa politique Espaces naturels sensibles, et aussi recherche de terrains communaux en gestion.

Assurer à leur demande, des accompagnements auprès des propriétaires publics pour leurs stratégies d'acquisitions foncières ou la gestion de leurs espaces par convention (ex : Stratégie ENS avec la Collectivité de Corse).

2.2.2 ACCOMPAGNER LES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS

Grâce à la prise en compte croissante des enjeux de préservation de la biodiversité par la société, les propriétaires privés se soucient de plus en plus de la bonne fonctionnalité de leurs terres et peuvent s'adresser au CEN pour être conseillés et accompagnés dans la gestion de leurs propriétés et leurs actions de conservation de la faune, de la flore et des écosystèmes associés. Il peut s'agir de particuliers ou d'entreprises.

Objectifs opérationnels / Actions

Accompagner des propriétaires privés vers des actions de protection

- Information / outils
- Contractualisation par conventions d'usage, ORE, acquisition

Indicateurs de suivi et de résultat

Nombre total de collectivités accompagnées sur sa stratégie foncière (dont nouvelles sur la durée du PAQ)

Nombre total de conventions d'accompagnement signées contenant un volet "foncier" (dont nouvelles sur la durée)

Indicateurs de suivi et de résultat

Nombre de conventions de gestion, d'ORE signées avec des propriétaires privés

PROTÉGER

2.2.3 DÉVELOPPER UNE POLITIQUE POUR ALERTER SUR LES ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT EN CONCÉSSIONS AVEC D'AUTRES ASSOCIATIONS

Surveillance de l'éolien, signaler quand la protection pourrait être renforcée et/ou complétée ; ex ONF / littoral (conflit d'intérêt), réserve (OEC) Iles Cap corse/ Audouin, Cormoran huppé, Gypaète/PNRC, harmoniser les relations, courrier officiel pour les destructions (ex : hirondelles et martinets).

Objectifs opérationnels / Actions

Proposer des protections réglementaires ou d'inventaires complémentaires en lien avec la Stratégie Nationale d'aires protégées 2021-2030 et les autres politiques publiques

Contribuer à la déclinaison de la SNAP en Corse sous forme de propositions de nouvelles protections réglementaires si nécessaire

Conseiller les collectivités et l'ensemble des partenaires du territoire sur la mise en œuvre d'outils réglementaires de protection adaptés

Contribuer au groupe foncier de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

Indicateurs de suivi et de résultat

Nombre de sites protégés par le CEN faisant l'objet d'une réglementation complémentaire

2.2.4 AFFIRMER LE CEN CORSE COMME OPÉRATEUR DE MESURE COMPENSATOIRE

Le réseau national des Conservatoires d'espaces naturels a actualisé en 2019 sa charte éthique en tant qu'opérateur de mesures compensatoires.

En effet, les Conservatoires d'espaces naturels en tant qu'associations à but non lucratif agréées pour accompagner les politiques publiques, appuient de façon désintéressée l'Etat et les aménageurs afin d'éviter dans la mesure du possible les dommages, les réduire, et, le cas échéant, participer à des compensations écologiques pertinentes.

Le CEN Corse développe son implication au niveau régional pour le déploiement de mesures écologiques pertinentes et la gestion de sites de mesures compensatoires.

Objectifs opérationnels / Actions

Décliner la charte éthique des Conservatoires d'espaces naturels sur les mesures compensatoires en une position du CEN Corse partagée par le Conseil d'administration

Renforcer auprès des services instructeurs DDTM/DREAL, des aménageurs privés, des EPCIs et des bureaux d'études comme pouvant accompagner par son expertise la démarche de compensation

Entamer un dialogue avec les services instructeurs sur le devenir des sites naturels compensatoires pour pérenniser ces reconquêtes écologiques post compensation par l'outil le plus adapté (rétrocession, ORE ...).

Indicateurs de suivi et de résultat

Nombre de contributions du CEN Corse à des mesures compensatoires aux différentes étapes (conseils, opérateur, gestion, cession des terrains au CEN, ORE sur sites compensatoires)



2.3 ORGANISER ET METTRE EN OEUVRE LA POLITIQUE DE PROTECTION

La hiérarchisation des priorités guide l'action de l'équipe salariée pour atteindre les objectifs de protection. La stratégie étant spécialisée, elle s'articule avec celle des partenaires fonciers du CEN et oriente géographiquement la mission de protection, tout en laissant une place importante aux opportunités foncières, de de réussite indiscutable de la protection d'espaces naturels rares et menacés.

2.3.1 DÉPLOYER UNE ANIMATION FONCIÈRE PERFORMANTE (SOUS-OBJECTIF "PHARE")



Utilisation des outils de protection foncière les plus appropriés au contexte rencontré : une adaptation de l'outil dans 80% des situations proposées par le CEN

Opportunité foncière et identification des secteurs prioritaires dans notre stratégie guideront les prospections foncières des équipes du CEN.

Objectifs opérationnels / Actions

Mettre en place une réserve comptable vouée à l'acquisition foncière

Indicateurs de suivi et de résultat

Montant de la réserve comptable « acquisition foncière » / an

2.3.2 PORTER À CONNAISSANCE LA STRATÉGIE D'INTERVENTION DU CEN AUPRES DES PARTENAIRES

Le rôle des partenaires du CEN Corse est fondamental pour concourir à la protection de nouveaux sites : animation des territoires, partenariats et synergies, veille et partage fonciers, protection réglementaire complémentaire...

Les collaborations se poursuivront et seront accrues pour faciliter la mission foncière qui bien appropriée par tous, pourra jouer son rôle de catalyseur et ainsi honorer les enjeux communs et partagés de préservation du patrimoine naturel.

Objectifs opérationnels / Actions

Initier le partenariat avec la SAFER de Corse

Partager l'expérience et mettre à disposition les compétences du CEN en matière de protection foncière des espaces naturels

Communiquer auprès des élus et des autres partenaires du territoire sur les outils de protection foncière

Développer les soutiens financiers publics voués à l'acquisition foncière

Indicateurs de suivi et de résultat

Montant annuel de subventions pour les acquisitions

2.3.3. ENGAGER ENTREPRISES ET CITOYENS POUR CONDUIRE DES PROTECTIONS EN LIEN AVEC LE CEN CORSE

Les principes de l'animation foncière reposent sur une expertise partagée entre bénévoles et salariés du CEN : les bénévoles relais locaux de l'association connaissent le territoire et peuvent identifier de nouveaux espaces à protéger. Les équipes du CEN expertisent alors la pertinence des protections proposées.

Objectifs opérationnels / Actions

Impliquer les citoyens bénévoles dans les inventaires la représentation locale

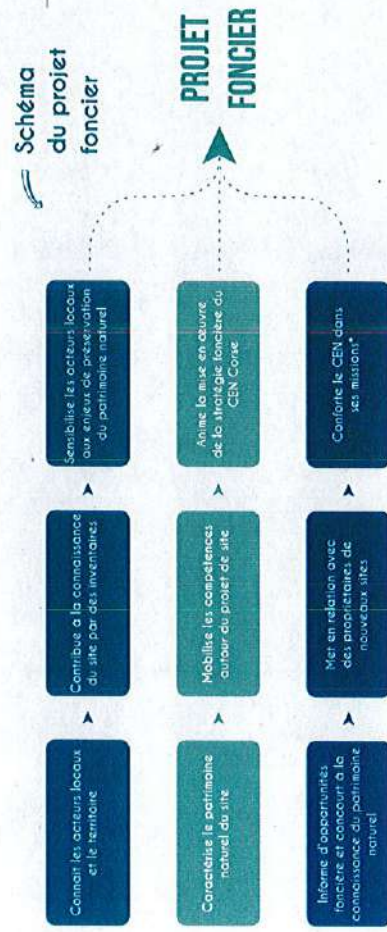
Mettre en valeur les propriétaires engagés (ex : reportage ou mise en place d'un label)

Rechercher des soutiens privés pour participer aux projets de protection foncière

Indicateurs de suivi et de résultat

Nombre de communications sur des acquisitions (Face-book, articles, autres...)

Montant des soutiens privés aux acquisitions





ZOOM SUR LE PÔLE PROTÉGÉ



© M. LOISEL



Programme européen - LIFE MLVUS

Le programme LIFE MLVUS est un programme européen qui vise à promouvoir la conservation à long terme du Mien royal en Corse et à réintroduire une population autochthone de mians en Italie (Parc National de l'Aspromonte). Le CEN Corse est bénéficiaire associé de ce programme.

- En Corse, les principaux objectifs du projet sont :
 - Le maintien ou l'augmentation de la tendance de la population du mien royal dans une perspective à long terme, en considérant son importance au niveau européen.
 - Améliorer les connaissances sur l'évolution de la population et les facteurs limitants, principalement en ce qui concerne l'empoisonnement (métaux lourds ou autres éléments toxiques) et l'utilisation des sols afin de réduire les risques potentiels tels que l'empoisonnement, la perte d'habitat, la perturbation des perchoirs et la destruction des nids.
 - La sensibilisation de la population locale à la conservation des espèces.



Protections des sites littoraux - Silène velouté

Une année riche concernant la nidification des Héron Garde Bœuf (une des seules colonies en Corse) et de la rédaction du DOCOB de la zone Natura 2000 FR9402010 «Baie de Stagnoli, Collu di Sognu, Galle de Portovecchia».

Pour l'année 2022, le comptage de l'Îlot de Ziglione fut reporté d'un mois afin de ne pas déranger la

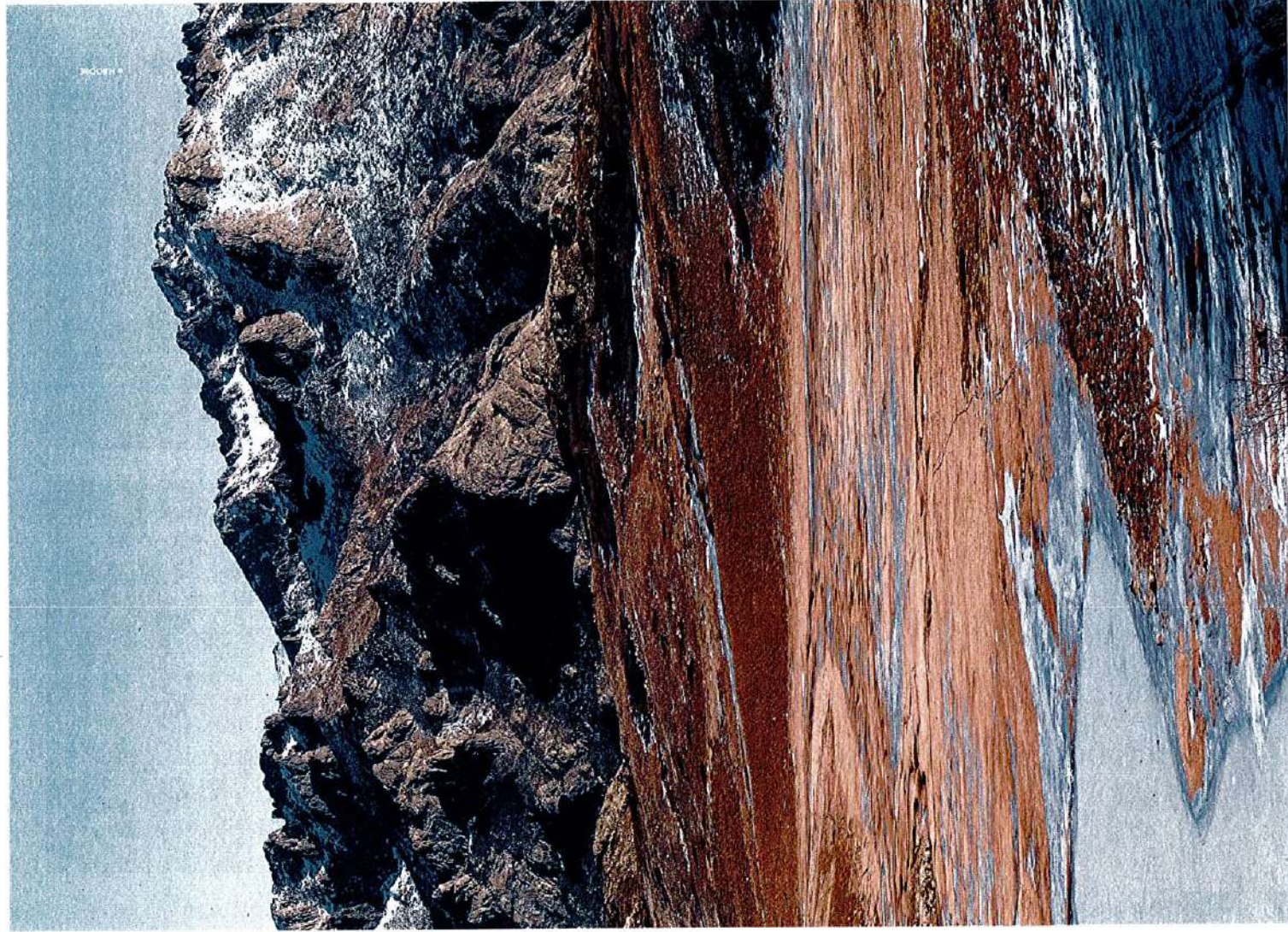


Conservation des colonies de martinets du centre ancien de la ville de Bastia

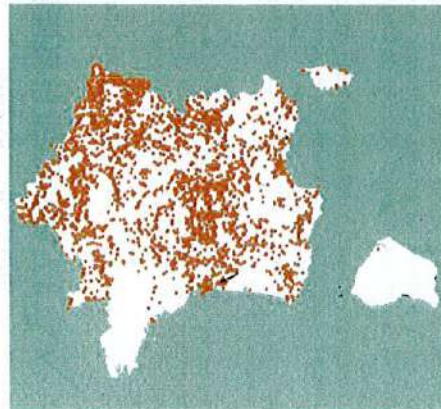
En 2015, le CEN Corse a initié un partenariat avec la Mairie de Bastia pour prendre en compte les martinets lors des rénovations de bâtiments. Les martinets sont des oiseaux cavernicoles qui nichent dans les cavités des bâtiments (issues, anfractuosités, etc.) et en toiture, sous les lauzes. Le Martinet noir (*Apus apus*) et le Martinet pâle (*Apus pallidus*) sont les deux espèces nichant à Bastia. Rares sont les villes en Europe qui abritent ces deux espèces ! En 2022, l'inventaire des colonies de martinets et le suivi des chantiers de rénovation sur le centre ancien de Bastia se sont poursuivis. Ces deux actions sont liées, car l'inventaire permet d'identifier les immeubles avec présence de martinets et d'estimer le nombre de sites de nidification. Ces informations seront par la suite utiles pour mettre en place des solutions visant à conserver ou remplacer le plus efficacement possible les sites de nidification des martinets. Le



© M. LOISEL



3 GÉRER



Carte des sites en gestion par les Conservatoires d'espaces naturels de France



Carte des sites en gestion par le Conservatoire d'espaces naturels Corse

La biodiversité territoriale est partie intégrante d'un processus évolutif dans lequel le vivant, depuis plusieurs millénaires, interagit avec les sociétés humaines. Ces interactions ont conduit à la mise en place de milieux et de communautés biologiques sous forte influence anthropique. Ainsi, le patrimoine naturel corse est pour l'essentiel l'héritage de différents usages qui connaissent, pour certains, des évolutions défavorables au maintien de certains éléments de biodiversité.

Aujourd'hui, la conservation du patrimoine naturel nécessite donc souvent une gestion active et adaptée de milieux « secondaires » voire, une restauration des fonctionnalités écologiques lorsqu'elles ont été fortement altérées. Pour autant, dans certains cas, une bonne gestion passe aussi par le fait de relâcher les pressions sur les milieux, sans intervenir, pour y permettre l'expression spontanée de dynamiques « naturelles ».

Avec son expérience de gestion d'espaces naturels, même si à ce jour elle concerne pour l'essentiel des sites de compensation, le CEN Corse souhaiterait poursuivre ses actions sur les cœurs de nature du territoire tout en accompagnant d'autres acteurs au travers de son expertise scientifique et technique pour une prise en compte du patrimoine naturel partout où cela est possible et pertinent. Il souhaite en cela concourir à l'atteinte de l'objectif 2 de la Stratégie nationale des Aires Protégées et contribuer à relever les défis d'une gestion efficace et adaptée des aires protégées.

Les choix de gestion répondent aux enjeux et aux objectifs de conservation et de fonctionnalité écologique des sites, conformément aux documents de gestion et d'objectifs. Ils reposent notamment sur l'outil « plan de gestion » qui est au cœur du système de décision et fait l'objet d'une concertation étroite avec les partenaires locaux. Selon l'état écologique des sites entrant dans le réseau, la gestion passe par différentes phases qui débutent généralement par une restauration visant à retrouver certaines fonctionnalités suivie d'une gestion courante « d'entretien ».

Au cours des cinq années à venir, les besoins en termes de gestion ont vocation à s'accroître, corrélativement au développement du réseau de sites maîtrisés par le CEN Corse. Pour y parvenir, plusieurs solutions sont retenues : un maintien voire un renforcement des capacités et savoir-faire de gestion, le développement de partenariats avec le monde agricole, un ancrage territorial plus important, ou encore, le développement de la gestion participative des sites avec une implication plus forte des citoyens.



3.1. POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE GESTION EFFICACE ET ADAPTÉE DU RÉSEAU DE SITES

3.1.1. DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE FONCIÈRE ET DE GESTION DES SITES, HARMONISER ET CONSOLIDER LES OUTILS ET MÉTHODOLOGIES DE PLANIFICATION DE LA GESTION (SOUS-OBJECTIF "PHARE")



Utilisation des outils de protection foncière les plus appropriés au contexte rencontré : une adaptation de l'outil dans 80% des situations proposées par le CEN

Objectifs opérationnels / Actions

Disposer d'une méthodologie d'élaboration des documents de gestion, harmonisée et adaptée aux besoins du CEN selon les contextes d'intervention : moyens disponibles et complexité des sites (notices ou plans de gestion), échelles spatiales (approches multisites/Unités Coherentes de Gestion), statuts (réserves naturelles, plans simples de gestion...)

- Production d'une méthodologie d'élaboration des documents de gestion harmonisée validée par le Conseil scientifique du CEN

Doter les sites d'un document de gestion

- Elaboration d'un échéancier priorisé des documents de gestion à réaliser

Doter tous les sites d'un comité de gestion

- Création des comités de gestion
- Animation des comités de gestion

3.1.2. DÉVELOPPER DES OUTILS ET UNE MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE GESTION

En termes d'évaluation de la gestion, il s'agira de poursuivre la production et le suivi d'indicateurs permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs identifiés et priorisés par la nouvelle méthode d'élaboration des plans de gestion. A cette fin, un effort important a été produit sur la recherche et le développement de protocoles de suivis adaptés. Le niveau de précision exigé pour analyser les données produites et le temps nécessaire pour y parvenir, nécessitent de rationaliser et de prioriser les suivis scientifiques. Des protocoles communs à des ensembles de sites pourront être développés dans le cas de suivis à grande échelle (ou sur un réseau de sites) ceci, afin d'évaluer les opérations

de gestion des milieux naturels ou d'autres facteurs de pression agissant sur les milieux naturels. Pour cela, le centre de ressources unifié autour des documents de gestion destiné à l'accompagnement des gestionnaires, piloté par l'OFB (cf objectif 2 de la SNAP).

Objectifs opérationnels / Actions

Disposer d'une méthodologie d'évaluation des résultats de gestion

- Améliorer et harmoniser la méthode d'évaluation des documents de gestion
- Adapter les formats de bilans annuels pour faciliter l'agrégation des informations

Rationaliser et homogénéiser les pratiques de suivis

- Analyser les priorités de suivis des espèces et habitats
- Développer l'utilisation des outils et méthodes des observatoires thématiques (indicateurs de l'OBN et de l'ONB)
- S'impliquer dans des projets émergents pourvoyeurs de méthodologies et protocoles standardisés (exemple : « MheO » : démarche nationale d'observation des zones humides)

Évaluer et valoriser les données

- Développer des outils d'analyse (graphique, spatiale et biostatistique)

Indicateurs de suivi et de résultat

Méthodologie d'évaluation des documents de gestion formalisée (Oui/Non)

Nb de protocoles standardisés utilisés

Nb et type d'outils d'analyse développés

L'ensemble de ces actions ont pour finalité de mieux comparer, évaluer, et rendre compte des résultats de la gestion, à différentes échelles territoriales, dans un souci de qualité scientifique, et pour plus de lisibilité de l'action du CEN.

La question du travail à différentes échelles imbriquées (temps et espace) doit également être explorée :

- Doit-on stabiliser localement l'évaluation dynamique des milieux selon un référentiel d'état de conservation figé ?
- Ou est-il possible d'envisager des modes de gestion qui permettent de maintenir un équilibre dynamique avec coexistence (espace) et alternance (temps) de statuts réajustés, de statuts intermédiaires et de statuts plus évolués ?

Cette réflexion doit être intégrée à la stratégie

scientifique (cf partie 1.1), pour pouvoir aboutir, à moyen terme, à la constitution de plans de gestions adaptés.

Il est également nécessaire de renforcer la préservation, la restauration et la valorisation des zones humides de leurs fonctionnalités et des services associés :

- Appuyer les collectivités dans le cadre de la GEMAPI,
- Accompagner les acteurs territoriaux dans la mise en place d'actions/de pratiques favorables aux zones humides
- Communiquer, sensibiliser et valoriser des réalisations auprès du GP et des acteurs des ZH
- Participer aux données d'inventaires et de suivi de l'état des ZH



3.2. MAINTENIR ET RENFORCER LES CAPACITÉS ET SAVOIR-FAIRE TECHNIQUES DE GESTION

Il s'agira pour le CEN Corse de poursuivre la gestion des espaces naturels de façon efficiente et adaptée. Pour cela, il est nécessaire de conforter l'expertise et les savoir-faire techniques en interne. Le Conservatoire se veut également réactif pour pouvoir répondre à de nouveaux sujets dans un environnement en évolution permanente.

3.2.1. RENFORCER LES CAPACITÉS INTERNES ET LES SAVOIR-FAIRE DE GESTION

Organisation fonctionnelle fondée sur les compétences techniques et déclinaison sous forme de fiche-métiers, fiche de poste, équipe-sites



Renforcer les compétences pluridisciplinaires des équipes (indicateur de suivi : bilan de formation)

- Se former à de nouveaux outils
- Développer l'utilisation de méthodologies et protocoles standardisés (RhoMeo, Graphab...)

Objectifs opérationnels / Actions

Dresser le bilan des acquis techniques et organisationnels (compétences, modes d'organisation territorialisée ou spécialisée)

Organiser la filière génie écologique pour améliorer l'efficacité des moyens techniques et zootechniques

- Dresser le bilan des acquis techniques et organisationnels (compétences, modes d'organisation territorialisée ou spécialisée)
- Exploiter les résultats du bilan interne pour l'organisation de la filière « Génie écologique »
- Tester de nouveaux modes d'organisation

Indicateurs de suivi et de résultat

Note de réorganisation de la filière formalisée (Non/Oui)

Nombre de fiche-métiers pour la nouvelle filière
Nombre de fiches de postes pour la nouvelle filière

3.2.2. DÉVELOPPER LA GESTION ÉCO-PASTORALE

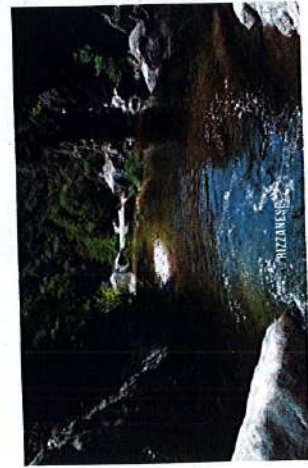
Le pâturage est un outil de gestion adopté aux enjeux de conservation des milieux ouverts. Bien maîtrisé, il offre de nombreux avantages tant techniques qu'économiques. Il est indispensable que le CEN Corse se rapproche des éleveurs locaux, comme il l'a déjà expérimenté dans le cadre de son programme Life-Milvus, mais aussi de certaines collectivités ou groupements de propriétaires pour étudier et proposer le cas échéant des solutions alternatives à la fauche et débroussaillage mécanique d'entretien via du parcours de petits ruminants, etc.

Objectifs opérationnels / Actions

En lien avec les collectivités, les CA et l'ODARC recherche des parcelles qui seraient éco-pastoralement valorisables (parcours d'entretien par ovins, caprins, bovins) en zones péri-urbaines et de déprise

Indicateurs de suivi et de résultat

Nombre de sites éco-pastoraux valorisés



PIZZANIS



STÉPHANE GARNIER



3.3. ENRACINER L'ACTION DU CEN CORSE AU CŒUR DE LA VIE DES TERRITOIRES

3.3.1. FAIRE DE L'ACTE DE GESTION UN TERREAU FERTILE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES LIENS SOCIAUX AUTOUR DE LA NATURE

Objectifs de conservation de la nature et développement des liens sociaux sont interdépendants. Ainsi, le renforcement de l'implication des bénévoles (administrateurs, adhérents, bénévoles non adhérents) dans la gestion est une volonté forte du CEN Corse.

Objectifs opérationnels / Actions

- Développer les chantiers bénévoles
- Travail sur la communication amont des chantiers
- Diversification des types d'actions et séquences de chantier

- Renforcer les liens entre les bénévoles et l'équipe sur le volet gestion
- Création de binômes salariés/administrateurs
- Bilan des compétences techniques au sein du réseau de bénévoles
- Formation des adhérents volontaires à la gestion écologique

Indicateurs de suivi et de résultat

Type de communication déployée et outils correspondants
Nb et type d'actions mises en œuvre

Nb de binômes créés
Bilan des compétences des bénévoles réalisés (Oui/Non)
Nb et type de formations réalisées

3.3.2. CONTRIBUER AUX POLITIQUES D'INSERTION ET DE FORMATION VIA LA GESTION DES SITES

La gestion des sites constitue un support d'actions en faveur de la formation. De nombreuses collaborations avec des établissements (lycées agricoles, ...) formant les futures générations de gestionnaires et de techniciens ont été établies dans la région. Ces collaborations ont vocation à se poursuivre, sous forme de chantiers nature notamment.

Les valeurs solidaires et sociales du Conservatoire d'espaces naturels l'amèneront également à s'impliquer en faveur des structures d'insertion et d'éducation des publics en difficulté.

Objectifs opérationnels / Actions

Poursuivre le développement des partenariats avec des établissements d'enseignement secondaire ou supérieur pour insérer les actions de gestion dans des séquences pédagogiques (lycées agricoles, BTS GPN...)

Initier des collaborations avec les Établissements d'Aide par le Travail (ESAT), les chantiers de réinsertion professionnelle (TIC, mesures de réparation pénale)

Indicateurs de suivi et de résultat

Nombre et type de partenariats/collaborations mis en place (conventions, chantiers...)

Nombre d'élèves/étudiants formés à la gestion
Nombre de personnes en insertion formées à la gestion



3.4. POURSUIVRE LA GESTION DES SITES DANS LE CADRE DES MESURES COMPENSATOIRES

Depuis la loi biodiversité de 2016, la doctrine ERC est devenue incontournable. Le CEN Corse accompagne les maîtres d'ouvrage dans l'application de ce dispositif et la gestion des terrains de compensation. Guidé par l'intérêt général le CEN Corse a pour but la préservation du patrimoine naturel. Il est ainsi un partenaire légitime et fiable de la mise en œuvre des mesures compensatoires.

Objectifs opérationnels / Actions

Renforcer l'équipe de gestion de sites notamment celle travaillant sur les mesures compensatoires

Organiser, en collaboration avec la FCEN, des temps d'échanges réguliers pour recueillir le retour d'expérience des gestionnaires dans les projets de mesures compensatoires

Disposer, via une collaboration FCEN, d'une méthodologie d'élaboration des plans de gestion pour les mesures compensatoires

Construire une stratégie sur l'analyse des projets en lien avec la compensation et/ou étapes de gestion non conformes/cohérentes à l'application de mesures compensatoires

Initier la rétrocession des terrains faisant objet de mesures compensatoires au CEN Corse

Porter à connaissance le principe et la démarche des ORE auprès du public (propriétaires terriens, communes), et ce, en dehors du contexte de la compensation écologique

Indicateurs de suivi et de résultat

Nombre de postes créés

Nombre d'échanges sur la thématique

Nbre de participations au Groupe foncier de la FCEN
Méthodologie élaborée

Stratégie élaborée

Nbre de terrains rétrocedés

Type et nombre de personnes sensibilisées

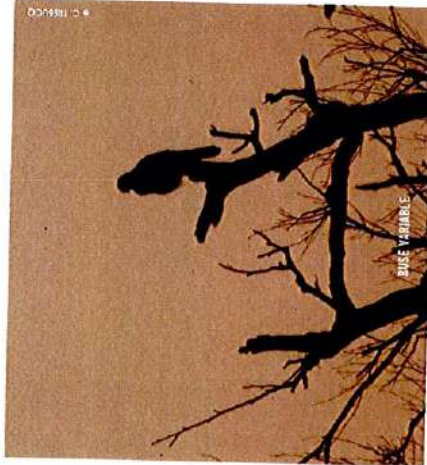
Le CEN Corse souhaiterait, une fois le plan de gestion valide, organiser un comité de suivi financier restreint (comportant le gestionnaire, porteur de projet et les services de l'Etat) pour veiller à l'adéquation des actions prévues dans le plan de gestion et l'enveloppe financière allouée à leur mise en œuvre.

Il apparaît aussi nécessaire de créer un fonds d'investissement foncier propre au CEN Corse pour permettre l'acquisition foncière de sites naturels par le CEN Corse et financé par les porteurs de projet dans le cas où l'acquisition de terrains de compensation s'avère complexe ou s'éloigne des principes fondamentaux de la compensation écologique.

Pour la gestion de site, de manière générale :

- Disposer d'outils foncier performants, facilitant la gestion de site (ex : fichiers fonciers Maja). Développer une stratégie foncière et de gestion des sites : renforcer la maîtrise foncière et d'usage, développer la réalisation, la mise à disposition et l'évaluation des documents de gestion, disposer d'outils fonciers performants, facilitant la gestion de site (ex : fichiers fonciers Maja).

- Renforcer la préservation, la restauration et la valorisation des zones humides, de leurs fonctionnalités et des services associés : appuyer les collectivités dans le cadre de la GEMAPI, accompagner les acteurs territoriaux dans la mise en place d'actions/de pratiques favorables aux zones humides, communiquer, sensibiliser et valoriser des réalisations auprès du GP et des acteurs des ZH, participer aux données d'inventaires et de suivi de l'état des ZH.



© C. FERRUCO



© C. FERRUCO



© C. FERRUCO



© C. FERRUCO



© C. FERRUCO

ZOOM SUR LE PÔLE GÉRER



Site de Pontano

L'étang de Pontano est suivi depuis 2020 par le CEN Corse. Les données du suivi hydrologique sur deux ans, ont permis de faire ressortir qu'en 2022 l'étang était à sec environ un mois plus tard qu'en 2021 avec une période de sécheresse plus longue.

Dans un contexte de réchauffement climatique cette élendue prolongée du pas de temps de la période où l'étang est « à sec » est préoccupante pour la pérennité de l'étang, ainsi que pour la survie sur la long terme des populations de Ostracodes et d'Amphibiens du site. Le suivi des Ostracodes d'Europe devrait nous permettre de confirmer l'hypothèse qu'elles se servent de l'étang comme site d'hibernation.



Suivi du mélinet à petites fleurs sans la vallée de l'Asirao (Quenza)

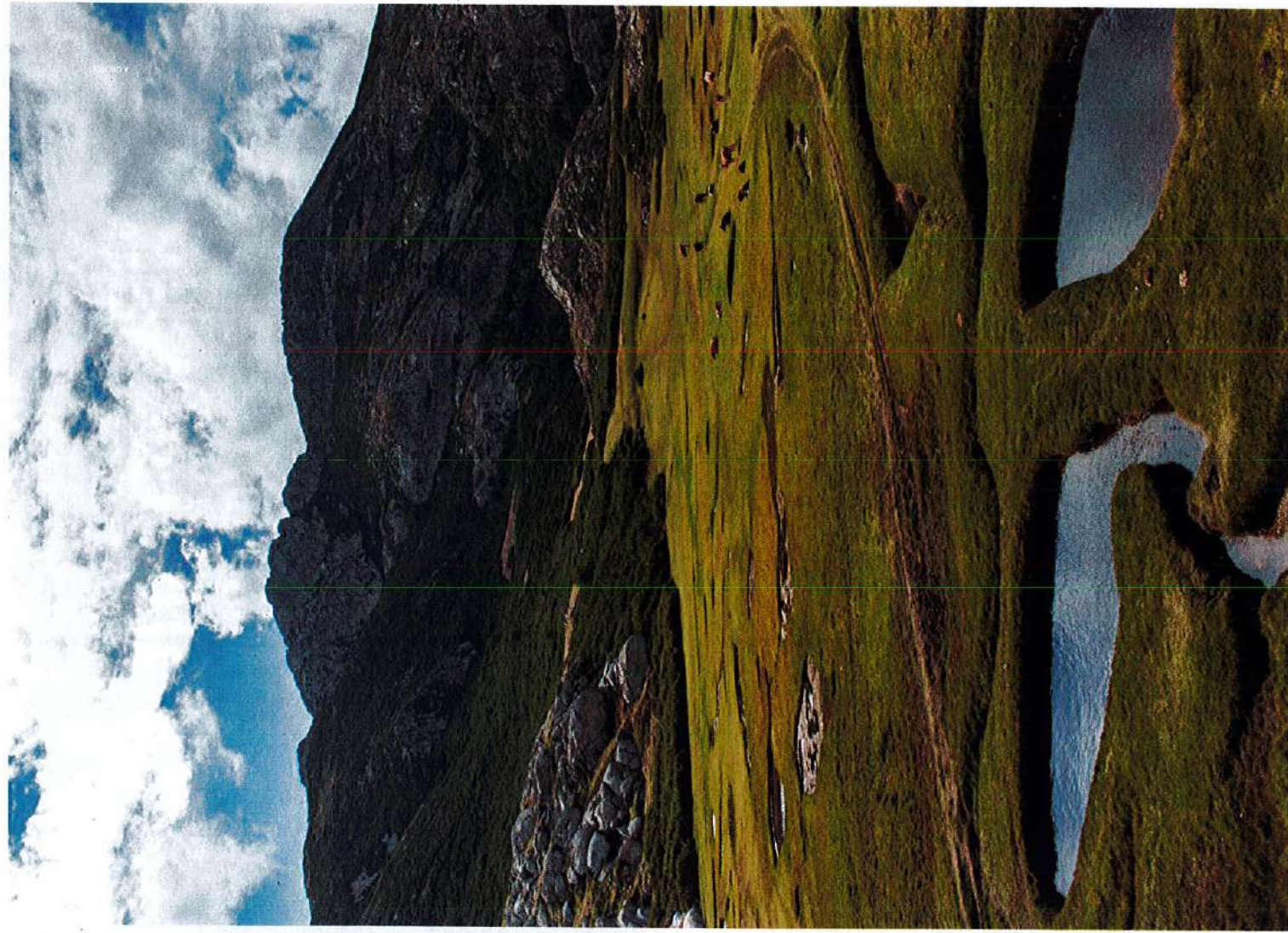
Dans le cadre des mesures compensatoires réalisées en 2022, un bilan de la mise en œuvre de la gestion a été réalisé afin d'induites par la construction du barrage du Rizzanese. Une convention tripartite de maîtrise d'usage et de gestion conservatoire a été mise en place en 2012 entre EDF, la mairie de Quenza et le CEN Corse, pour une durée de 10 ans. A l'expiration de la convention, un bilan de la mise en œuvre de la gestion a été



Embouchure du Rizzanese - caractérisation des zones humides de la plaine de Tavoria

Depuis 10 ans, la plaine de Tavoria bénéficie d'un suivi hydrologique qui permet de suivre précisément l'évolution des niveaux d'eau. Les principaux résultats de l'étude mettent en évidence :

- Le fonctionnement du bras secondaire du fleuve dont l'alimentation est permise par le système naturel d'embouchure ;
 - Un double fonctionnement de l'aquifère de la plaine, l'un régi par les échanges avec les eaux du fleuve et l'autre par sa relation avec des systèmes d'écoulements secondaires (cours d'eau temporaires, affluents, etc.) et les précipitations sur le site ;
 - La présence d'intrusions salines importante et le rôle moteur du bras secondaire et de l'embouchure dans la désalinisation de la plaine ;
 - L'influence majeure des facteurs "externes" aux systèmes tels que l'état de la mer, les précipitations ou les périodes de crues du fleuve.
- Ce site est représentatif du fonctionnement hydrologique d'un système particulier en contexte méditerranéen. Bien qu'il ait ses propres caractéristiques, les connaissances hydrologiques qui y ont été acquises sont aussi transposables ou comparables



MISSION
VALORISER



4 VALORISER

La mission de valorisation représente une mission essentielle du Conservatoire d'espaces naturels Corse. Il préserve le patrimoine naturel régional dans un but d'intérêt général et participe ainsi au projet de société qui est la protection de l'environnement. Pour répondre à ces objectifs, le CEN s'accorde à dire que pour une réelle implication de tous, il y a de sa responsabilité de valoriser, sensibiliser et informer avant à la question de la protection de la biodiversité. La valorisation permet une appropriation et une implication durables et efficaces par les acteurs du territoire et correspond également à une volonté de transmettre des valeurs et des connaissances sur la préservation de la nature au plus grand nombre.

La valorisation et sa stratégie qui en découle, s'entendent à la fois en œuvre d'actions concrètes visant à rencontrer différents publics et par la création d'outils de communication adaptés. La pédagogie et l'information permettront une meilleure portée des actions du CEN sur l'île. Bien qu'étant essentielle, les financements dédiés à l'éducation à l'environnement sont en diminution.



4.1 RENFORCER LA NOTORIÉTÉ DU CEN CORSE ET DE SON ACTION

4.1.1 ÉLABORER UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION DU CEN CORSE MULTI-CANAL

Une meilleure notoriété du CEN auprès de tous (grand public, élus, entreprises, ...)



Pour que la valorisation soit efficace, il est important de multiplier les points de contact afin d'atteindre le maximum de personnes, que ce soit via des outils écrits, digitaux, de la médiation... La communication multi-canal aide aussi à la mémorisation des actions du CEN Corse et participe à une image positive.

Objectifs opérationnels / Actions

Communication en interne :

- Rangement et réorganisation du serveur
- Plus de transversalité en interne, décision stratégique collégiale et en amont année N

Indicateurs de suivi et de résultat

Nombre annuel de visiteurs du site du CEN

Nombre d'abonnés des réseaux sociaux du CEN : Facebook, Instagram, LinkedIn

Nombre annuel d'articles sur le CEN parus

Développer de nouvelles approches d'éducation à l'environnement

- Création d'une chaîne CEN Corse
- Lancer une campagne pop-up régionale liée aux compagnies de transport d'éco-don
- Développer les salences participatives et le réseau bénévole + développement des éco-bénévoles
- Avoir un lieu / une salle pour accueillir du public, des groupes, des ateliers
- Diversifier les événements publics auxquels le CEN Corse pourrait participer
- Développer de nouveaux outils d'animation (par ex : intégrer le changement climatique) ; Numérisation des actions
- Refonte du site internet, plus interactif
- Etablir un partenariat avec la Société des Sciences Naturelles et Historiques de la Corse pour les publications potentielles du CEN, hors portées nationale et internationale

Refonte du Pôle valoriser

- Recruter une(les) chargé(e) de mission responsable du pôle Valoriser : recherche de financements, coordination de l'équipe du pôle : 2 animateurs, 1 Haute-Corse + 1 en Corse du Sud + chargée de communication

Diversifier les sources de financement de l'éducation à l'environnement

- Répondre à des appels à projets avec d'autres associations d'éducation à l'environnement, mutualiser les moyens
- Etablir des conventions de partenariat avec lesdites associations
- Recherche de mécénat

Développer une communication responsable

- Rester vigilant à respecter l'environnement
- Développer une communication transparente
- Réfléchir et encourager des initiatives pour le bien commun
- Continuer à utiliser une communication inclusive
- Rester vigilant à respecter l'environnement
- Développer une communication transparente
- Réfléchir et encourager des initiatives pour le bien commun
- Continuer à utiliser une communication inclusive

Concevoir les outils de communication adaptés à chaque cible :

Porter à connaissance des salariés et administrateurs les actions en cours et à venir via une lettre d'information trimestrielle

Développer une présence dans la presse régionale et nationale destinée au grand public mais aussi aux spécialistes

Animer nos réseaux sociaux et développer les outils digitaux pour toucher un public plus jeune et créer de la proximité

Développer une stratégie événementielle pour présenter les actions du CEN dans les territoires

Veiller à la lisibilité dans la communication des programmes qu'il porte en opposant son logo sur chaque support de communication et actions de valorisation : élaboration d'une charte graphique

Faire figurer la participation du CEN Corse dans ces actions et dans les communications qui y sont liées (notamment via le logo)

Nombre de lettres d'information / an

Nombre de stands / an

Nombre de salences participatives

Nombre d'événements « Catalogue » de outils d'animation

Nbre de conventions avec les partenaires associatifs

Développer la vie associative.
Innover dans des nouvelles campagnes de recrutement des adhérents
Recruter un service civique dédié à la vie associative

4.1.2. PARTICIPER AUX ACTIONS DE RÉSEAUX D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE, INTER-RÉGIONALE ET RÉGIONALE

Le Conservatoire d'espaces naturels Corse est membre de la Fédération des Conservatoires. Il contribue à la dynamique du réseau et participe aux actions nationales lorsque ses compétences ou expériences peuvent apporter une valeur ajoutée. De plus, le nombre important de partenaires permet au CEN d'activer d'autres réseaux pour participer à des projets en lien avec nos missions de connaissance, de gestion, de préservation, de valorisation de la nature ou encore d'accompagnement des politiques publiques.

Objectifs opérationnels / Actions

Contribuer à la dynamique du réseau des Conservatoires d'espaces naturels animé par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels :

- Participer aux Commissions techniques
- Participer au Congrès des Conservatoires d'espaces naturels
- Echanger régulièrement avec les autres CEN

Renforcer l'assise territoriale du CEN par la présence dans les instances techniques et de gouvernance territoriale en lien avec les domaines d'intervention du CEN
(ex : Comité territorial de la biodiversité, collège d'autres structures, conseil scientifique d'autres structures, groupe de travail territoriaux, etc.)

Indicateurs de suivi et de résultat

Nombre annuel de visiteurs du site du CEN

Nombre d'adhérents des réseaux locaux du CEN : Facebook, Instagram, LinkedIn

Nombre annuel d'articles sur le CEN parus



4.2. SENSIBILISER LES CITOYENS AUX ENJEUX DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS

4.2.1. POURSUIVRE ET DIVERSIFIER LES OFFRES D'ANIMATIONS POUR LE GRAND PUBLIC EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ (SOUS-OBJECTIF "PHARE")



Augmentation du nombre de citoyens sensibilisés à la biodiversité lors de sorties nature : + 20% de la moyenne annuelle actuelle

Les sorties nature représentent un moyen très efficace pour capter le grand public et lui donner envie de découvrir le patrimoine naturel corse. Grâce à des activités et des animations toujours plus ludiques et diversifiées, le CEN apprend au grand public à vivre avec les enjeux de la biodiversité et à la respecter.

Objectifs opérationnels / Actions

Élargir les thématiques d'animations pour le grand public :

- S'appuyer sur les sites gérés par le CEN
- Développer les partenariats
- Développer les sorties reproductibles par les citoyens eux-mêmes
- Proposer des ateliers
- Distribuer les publications (posters...) du CEN

Aider les citoyens à mieux comprendre la biodiversité et agir en faveur de sa préservation

- Outiller les citoyens
- Utiliser des supports pédagogiques adaptés aux adultes (photographies, cartographies...)
- Utiliser des supports pédagogiques adaptés aux enfants (illustrations, cartographies...)

Améliorer l'accueil aux publics en situation de handicap

- Intégrer cet objectif dans la programmation des animations
- Se doter d'un lieu d'accueil tout public (acquisition, location ou prêt d'un local dédié)

4.2.2. SENSIBILISER LES PLUS JEUNES AVEC UNE OFFRE D'ANIMATIONS PROPOSÉES EN MILIEU SCOLAIRE (SOUS-OBJECTIF "PHARE")



Augmentation du nombre de jeunes (de 6 à 15 ans) sensibilisés à la biodiversité lors de sorties nature scolaires : + 30% de la moyenne annuelle actuelle

Plus l'éducation à l'environnement se fait jeune et mieux les messages sont intégrés et l'engagement plus fort. C'est pourquoi, sensibiliser les jeunes publics est l'une des priorités du Conservatoire d'espaces naturels Corse.

Objectifs opérationnels / Actions

Proposer des projets pédagogiques adaptés et personnalisés aux écoles du territoire en fonction de leurs demandes

- S'appuyer sur les sites naturels du Conservatoire et des partenaires et proposer des projets pédagogiques allant du travail en classe et sortie terrain
- Améliorer les thématiques et activités des animations en milieu scolaire pour les rendre toujours plus ludiques et instructives
- Développer des offres d'animations aux publics scolaires en difficulté
- Développer un programme pédagogique sur le réchauffement climatique "La fresque sur le climat"

Développer des aires éducatives afin de pérenniser les projets avec le public scolaire

- Identifier les écoles intéressées et les sites qui s'y prêtent
- Travailler en étroite collaboration avec les enseignants sur un projet pluriannuel

Indicateurs de suivi et de résultat

Nombre de sorties nature / an
Nombre de participants aux sorties nature du CEN
Mobilité citoyenne annuelle (nb de bénévoles sur les événements)

Augmentation du nb d'adhérents par an / nb de personnes sensibilisées pas an (scolaires et grand public) / nb d'événements grand public et scolaires / an

Indicateurs de suivi et de résultat

Nombre de sorties nature / an
Nombre de participants aux sorties nature du CEN
Mobilité citoyenne annuelle (nb de bénévoles sur les événements)

Augmentation du nb d'adhérents par an / nb de personnes sensibilisées pas an (scolaires et grand public) / nb d'événements grand public et scolaires / an

4.2.3. FAVORISER L'ACCUEIL DES CITOYENS SUR LE TERRAIN, DANS LE RESPECT DE L'EQUILIBRE DES ESPACES NATURELS

La sensibilisation des citoyens à la biodiversité ne doit pas représenter un facteur de détérioration des espaces naturels, bien au contraire. En ce sens, le CEN doit s'assurer que les espaces naturels sont aménagés et adaptés pour l'accueil du public en calibrant les équipements (physiques et pédagogiques) en fonction des besoins, des contraintes techniques et écologiques, et des volontés locales.

Objectifs opérationnels / Actions

- Développer la découverte des espaces naturels gérés par le CEN Corse :**
- Proposer un diagnostic sur la potentialité d'ouverture au public des sites afin d'orienter le choix des aménagements à réaliser pour leur valorisation
 - S'assurer que les espaces naturels sont aménagés et adaptés pour l'accueil du public
 - Créer des sentiers d'interprétation
 - Prendre en compte, dans la mesure du possible, les contraintes d'accueil du public en situation de handicap : FALC, aménagement des sentiers...
 - Développer la découverte des zones humides de Corse en se dotant de canoë et d'une remorque et d'une personne ayant un brevet pour encadrer des activités sportives en canoë

Valoriser les espaces naturels gérés par le CEN Corse d'un point de vue touristique :

- Intégrer les sites ouverts au public dans l'offre touristique locale et en faire la promotion
- Valoriser l'offre de sites ouverts au public par le biais de nouveaux outils notamment digitaux
- Mettre à disposition dans les mairies et offices de tourisme concernés des plaquettes d'information, le calendrier des animations...
- Impliquer les habitants des territoires sur lesquels sont présents les sites gérés par le CEN

4.2.4. ALLER AU-DEVANT DES CITOYENS POUR SENSIBILISER A LA PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL

Le rôle du Conservatoire d'espaces naturels Corse est d'aller au-devant des Corse afin de les accompagner pour la préservation de leurs espaces naturels, véritable patrimoine local.

Objectifs opérationnels / Actions

- Rencontrer les Corse sur leur territoire :**
- Développer de nouveaux outils de sensibilisation
 - Générer de l'échange en proposant des stands pédagogiques sur des événements adaptés
 - Se rapprocher des campings et centres vacances dont certains sont propriétaires ou gèrent des terrains (ZH etc.) pour proposer des prestations d'animation nature aux touristes

Indicateurs de suivi et de résultat

Nombre de sentiers d'interprétation créés / an
Nombre de chantiers, journées découvertes / an

Indicateurs de suivi et de résultat

Nombre de stands animés, animations / an



4.3 ENGAGER LES CITOYENS DANS LA PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL

4.3.1. ENCOURAGER L'ADHESION DES CITOYENS AUTOUR DE L'ACTION DU CEN CORSE (SOUS-OBJECTIF "PHARE")



Augmentation du nombre d'adhérents du CEN : + 20% entre 2024 et 2029

Encourager l'adhésion des citoyens correspond à l'enjeu du CEN Corse de donner une image positive de ses missions et transformer cette image en actions de la part des citoyens.

La dynamique de l'assise citoyenne passe ensuite par l'augmentation du nombre d'adhérents, au sens propre. La base associative et citoyenne du CEN permet une représentativité forte vis à vis des partenaires institutionnels et des élus. L'assise citoyenne développée au fil des années est à conforter.

Objectifs opérationnels / Actions

- Déployer une campagne d'adhésion dynamique à l'échelle territoriale :**
- Développer une offre personnalisée en fonction de la cible
 - Mettre à jour la campagne de ré-adhésion en début d'année (courrier de ré-adhésion, bulletin d'adhésion...)
 - Mettre à jour la campagne de remerciement d'adhésion : mail de remerciement, courrier avec carte d'adhésion...
 - Mettre à jour le KIT de bienvenue pour les adhérents

Animer la vie associative du CEN Corse :

- Mettre en place un programme d'animation de la vie associative à l'échelle de la Corse
- Créer une lettre d'information ou newsletter pour les adhérents rassemblant toutes les actualités du CEN Corse
- Construire une relation durable avec les adhérents en leur proposant des actions spécifiques et adaptées à leurs attentes (soirées à thèmes, formations naturalistes...)
- Avoir un lieu local pour accueillir les adhérents avant et après les sorties nature

Indicateurs de suivi et de résultat

Nombre d'adhérents du CEN Corse
Nombre de formations et soirées thématiques organisées / an
Nombre de participants aux formations et soirées thématiques / an

4.3.2. SUSCITER, ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES ENGAGEMENTS BÉNÉVOLES SUR LES ACTIONS DU CEN CORSE

Les bénévoles représentent les citoyens les plus impliqués de par leur volume de travail fourni lors des chantiers nature, lors de la tenue de stand ou pour leur participation dans le fonctionnement de l'association (Conseil scientifique, chantiers bénévoles...).

Les Conservateurs bénévoles sont des bénévoles liés par une charte avec l'association et à un ou plusieurs sites, après validation du Conseil d'Administration. Ils sont des relais locaux et réalisent des animations, de la surveillance, des opérations de suivis scientifiques ou encore des petits travaux sur les sites auxquels ils sont rattachés. Le CEN Corse n'a pas encore de Conservateurs bénévoles.



ANIMATION EN FORÊT



ANIMATION LIFE JUVENUS



SORTIE SÉQUOIE DES CEN



BIOEN



ANIMATION CONSTRUCTION MICROIP

Objectifs opérationnels / Actions

Développer le réseau de bénévoles :

- Impliquer les citoyens dans l'amélioration de la connaissance scientifique au travers d'outils participatifs de saisie de données
- Développer les outils dans le respect du RGPD
- Recruter de nouveaux bénévoles
- Faire connaître les différentes missions proposées en bénévolat
- Mise en place de conservateurs bénévoles

Animer et dynamiser le réseau de bénévoles :

- Animer une « commission vie associative »
- Valoriser l'expérience bénévole, donner de la reconnaissance pour susciter de nouvelles vocations
- Rédiger un Rapport d'Activité annuel

Indicateurs de suivi et de résultat

Nombre de bénévoles / an

Nombre de commissions vie associative / an

4.3.3. DÉVELOPPER LES FINANCEMENTS CITOYENS ET PRIVÉS POUR FINANCER LES ACTIONS DU CEN CORSE

Le CEN Corse souhaiterait déployer une campagne de mécénats, de partenariats et de dons. Néanmoins, en Corse on dénombre peu de grandes entreprises susceptibles de mécénat. La recherche de financements via des fondations ou des plateformes participatives peut aussi être une alternative.

Objectifs opérationnels / Actions

Déployer une campagne de mécénat, de partenariats et de dons :

- Créer des fiches projets
- Proposer un argumentaire
- Sensibiliser les acteurs aux causes environnementales

Valoriser les projets soutenus pour susciter l'intérêt et valoriser les contributeurs :

- Communiquer dans la presse locale et nationale sur les partenariats
- Communiquer via nos outils digitaux
- Proposer des sorties sur les espaces naturels qui ont fait l'objet d'un projet

Indicateurs de suivi et de résultat

Nombre de projets financés par les mécénats / an

Les réseaux et partenaires



Le Conservatoire d'espaces naturels Corse conçoit son action territoriale comme un élément structurant des politiques de conservation de la nature à une échelle plus large, notamment au travers des actions de l'ensemble du réseau des Conservatoires d'espaces naturels et de leur fédération mais également des partenariats qu'il peut avoir avec d'autres structures.

En ce sens, le Conservatoire d'espaces naturels Corse s'attache à contribuer à des actions d'ampleur inter-régionale ou nationale et peut bénéficier des expériences acquises au sein des différents réseaux auxquels il participe, à toutes les échelles "de l'international au plus local". Il s'agit d'un enrichissement mutuel pour un but commun : une meilleure préservation du patrimoine naturel.

Réseaux des Conservatoires d'espaces naturels

L'une des plus-values des Conservatoires d'espaces naturels est de pouvoir s'appuyer sur un réseau de 22 Conservatoires, en métropole et en outre-mer, qui regroupent près de 1000 salariés, des centaines de bénévoles actifs et des milliers d'adhérents, le tout animé par une fédération nationale. Ce collectif est une source de bénéfices pour chaque Conservatoire, permettant l'utilisation de ressources d'expériences, de méthodes et d'outils développés sur les différents territoires. Forts de la mutualisation des moyens entre Conservatoires, certains projets d'envergure peuvent voir le jour (création d'outils informatiques, élaboration et publication de plaquettes, Fréquence Grenouilles, promotion des obligations réelles environnementales, création d'une Fondation...).

La Fédération assure également une représentation des Conservatoires auprès de l'Etat et anime les réflexions pour que les Conservatoires soient acteurs de l'élaboration des politiques publiques en faveur de la biodiversité.

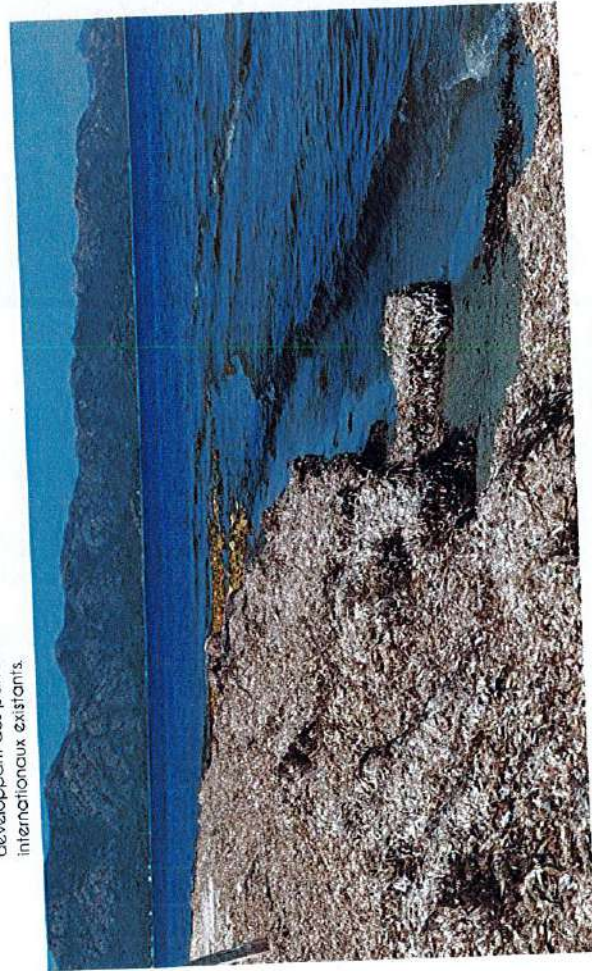
- Participer et bénéficier des actions du réseau (conférences techniques, séminaires, congrès...)
- **Le Conservatoire d'espaces naturels Corse continuera de participer activement aux différentes réunions de travail organisées par le réseau des Conservatoires d'espaces naturels** : congrès, conférences techniques et séminaires, aussi bien au niveau des administrateurs que de l'équipe salariée.

Il contribuera chaque fois que possible dans les domaines où sa compétence et/ou son expérience peuvent apporter une valeur ajoutée, y compris pour représenter le réseau en cas de besoin (programmes LIFE, espaces naturels et pratiques sportives et de loisirs, UICN, Terre de Liens, réseaux scientifiques...). Il s'attachera également à contribuer à la cohérence et à la lisibilité du réseau national des Conservatoires d'espaces naturels à travers ses actions et de sa communication.

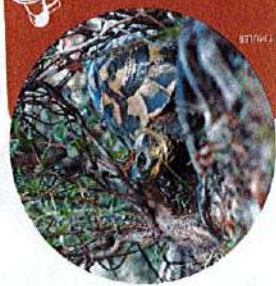
- Simplifier dans des programmes inter-conservatoires d'espaces naturels
- Le Conservatoire d'espaces naturels Corse a tissé des liens étroits avec certains CEN notamment le CEN PACA du fait des liens écologiques avec nombreux enjeux communs, par exemple l'animation du PNA Tortue d'Hermann.

Partenariat et dynamiques inter-réseaux

Le CEN Corse souhaite également s'investir au niveau international, non seulement à travers sa contribution au réseau Natura 2000, d'un programme LIFE (en cours LIFE MILVUS) mais aussi en développant des partenariats et des actions avec d'autres pays ou en s'investissant dans des projets internationaux existants.



ZOOM SUR LE PÔLE VALORISER



Journée mondiale des tortues

Première organisation de la Journée mondiale des tortues en Corse, en partenariat avec l'association Célacés association recherche insulaire (CARI) et le parc A cupietta pour une première riche en information avec un public averti et curieux qui a pu découvrir les tortues de Corse. Pour mieux appréhender les facteurs liés aux changements globaux et à la disparition des milieux de vie de ces espèces emblématiques de la Corse.

Plus de 2 500 personnes furent sensibilisées sur différents thèmes (reptiles, amphibiens, osseux, cycle de l'eau).



Programme la rivière m'a dit

Depuis plusieurs années, le Conservatoire d'espaces naturels Corse participe à la campagne nationale d'éducation à l'environnement pour faire découvrir le cycle de l'eau, le fonctionnement de la rivière et ses nombreux habitants. Avec l'Office de l'Environnement de la Corse et la Communauté de Communes de la Castagniccia-Casinca nous participons

à cette belle aventure. EN 2022 et 2023 pas moins de 102 élèves et 4 enseignants ont été sensibilisés à la protection des rivières, aux services écosystémiques rendus, à l'utilisation de la ressource en eau, aux espèces protégées qui y vivent, aux enjeux liés au réchauffement climatique.



Sensibilisation, trame turquoise du Liamone

Avec le soutien de l'ADERMC, Le CEN a créé des outils de communication : livrets, exposition et a organisé en 2023 une conférence à destination des habitants et élus. La trame turquoise se définit comme l'espace fonctionnel nécessaire à la bonne expression de la biodiversité aquatique et humide. Elle est composée d'espaces naturels secs et humides.

Elle englobe la trame bleue (réseau écologique constitué par les cours d'eau et les zones humides) et la trame verte (constituée de prairies, forêts, les haies...). La trame turquoise correspond donc à l'espace où ces 2 trames interagissent - par exemple la végétation qui borde les milieux aquatiques. La trame turquoise a une fonction écologique majeure dans le cycle de vie des espèces liées aux milieux aquatiques et humides.

Dans le cadre de la Trame Turquoise du Liamone, les espèces cibles sont les amphibiens et les reptiles tels que la Rainette sarda, les Discodolles corse et sardes, l'Euprocte de Corse, le Crapaud

vert, la Salamandre de Corse, la Couleuvre hévétique de Corse et la Cistude d'Europe.

Objectifs :

- Identification des zones de circulations
- des espèces, afin de les préserver.
- Identification des zones de conflits pour apporter une solution.

Pourquoi les amphibiens se déplacent-ils ? Les amphibiens se caractérisent par une phase de vie aquatique puis une phase de vie terrestre. Les adultes se déplacent au niveau du sol en rampant, marchant ou en sautant. Les crapauds, les grenouilles et salamandres entreprennent des déplacements plus ou moins longs et saisonniers entre l'aire d'hivernage et de reproduction : il s'agit d'une migration. Par exemple, en février et mars, les différentes espèces quittent leurs quartiers d'hiver forestiers pour rejoindre les points d'eau (mares...) où ils se reproduisent. Le risque d'écrasement n'est pas négligeable. Les amphibiens effectuent leurs migrations



MISSION

ACCOMPAGNER



5 ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES

La démarche associative des Conservatoires d'espaces naturels est née il y a 40 ans en Alsace dans un contexte institutionnel où la préservation de la nature commençait à être de plus en plus intégrée dans les textes (loi de protection de la nature de 1976) mais restait encore peu déclinée à des échelles locales par l'État ou les collectivités. En 40 ans l'action « publique » en matière d'environnement s'est très nettement organisée et déclinée sur l'ensemble du territoire. En parallèle, le réseau des Conservatoires d'espaces naturels, en se développant, a acquis une forte expertise en matière de protection et de gestion d'espaces naturels. Il était donc logique que la place des Conservatoires d'espaces naturels évolue et qu'ils jouent un rôle de plus en plus affirmé dans l'accompagnement de la mise en œuvre des politiques publiques.

Ce rôle a d'ailleurs été confirmé dans la loi biodiversité qui modifie l'article L414-11 du Code de l'environnement comme suit :

« Les conservatoires régionaux d'espaces naturels contribuent à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels notamment par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel sur le territoire régional. Ils mènent également des missions d'expertise locale et des missions d'animation territoriale en appui aux politiques publiques en faveur du patrimoine naturel. »

D'une mission complémentaire, « accompagner les politiques publiques » est devenue désormais une cinquième mission dans le fameux corpus commun à tous les Conservatoires d'espaces naturels « CPQVA : connaître, protéger, gérer, valoriser, accompagner ».

Concernant les perspectives sur ce volet d'accompagnement, la capacité d'adaptation aux facteurs extérieurs au CEN Corse est l'un des enjeux majeurs.

Au-delà, ou dans le prolongement, des politiques publiques, un autre, des enjeux majeurs est de partager cette dynamique auprès des acteurs économiques privés qui de par la place qu'ils accordent ou seront susceptibles d'accorder à la Responsabilité Sociétale de leur Entreprise, à la protection de l'environnement, des espaces et des espèces dans leur stratégie de développement, ont les moyens d'agir aux côtés du Conservatoire. Il faut les mobiliser.

A l'échelle du territoire, le CEN Corse dispose d'une capacité d'ingénierie scientifique, technique, administrative et financière, qu'il convient de promouvoir et de mettre à disposition des partenaires publics. Toutefois, c'est bien en « assemblée de compétences » que le Conservatoire interviendra avec tous les acteurs des territoires avec un niveau d'implication adapté à la dynamique locale et aux besoins d'animation et d'action concrète en faveur de la biodiversité des espaces concernés. La création d'un pôle « accompagnement des politiques publiques » et d'un pôle « accompagnement des stratégies privées » permettrait un meilleur accompagnement de ces partenaires publics et privés.

5.1 CONTRIBUER À LA MISE EN ŒUVRE À LA MISE EN ŒUVRE ET LA SYNERGIE DES POLITIQUES PUBLIQUES FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ ET AU CLIMAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

5.1.1. CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ET À L'ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES EUROPÉENNES, NATIONALES ET RÉGIONALES (SOUS-OBJECTIF "PHARE")

Augmentation du nombre d'adhérents du CEN : + 20% entre 2024 et 2029



Que les politiques en faveur de la biodiversité et contre le réchauffement climatique soient d'initiative Européenne, nationale ou régionale, le CEN souhaiterait associer de plus en plus les Corses à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine naturel régional. Le CEN Corse porte cette intention pour une meilleure prise en compte de la protection de la biodiversité et de la géodiversité dans l'aménagement, le développement et la gestion du territoire. Assistant à maîtrise d'ouvrage, assembleur de compétences et acteur à géométrie variable, le CEN peut accompagner en tout ou partie les projets de territoires.

Objectifs opérationnels / Actions

Contribuer à l'assise et au développement du réseau d'intérêt communautaire N2000 en Corse

- Animation directe et transversale de sites N2000
- Contribution en tant qu'expert aux réflexions régionales auprès des services de l'Etat et des collectivités opératrices

Contribuer à la Stratégie d'Aires Protégées*

- Accompagnement général de la SNAP
- Gestion d'aires protégées
- Propositions de nouvelles RNC et/ou d'autres types d'espaces protégés ("la partie" Amélioration de la qualité de la gestion de la SNAP est traitée dans l'axe 3)

Participer à la Politique Nationale / OFB

- Elaboration et mise en œuvre de la CPO DREAL Corse
- Contribution à l'actualisation permanente de l'inventaire ZNIEFF
- Accompagnement territorial et régional de la politique portée par l'OFB

Poursuivre l'implication du CEN Corse dans les Plans Nationaux d'Actions

- Animation, accompagnement de la mise en œuvre des actions de conservation prévues par les PNA (en règle et/ou sous forme de

Indicateurs de suivi et de résultat

NB COPIL et GT ou le CEN Corse été représenté / est impliqué
Surfaces et nombre de sites concernés

Contribution technique et stratégique du CEN à la déclinaison régionale de la SNAP (Oui/Non). Surfaces et type d'habitats concernés. Nombre ZNIEFF créées et/ou mises à jour (données) et/ou avec contours actualisés et nombre d'APP/AP-PHN créés et/ou mis à jour.

Indicateurs CPO Etat/CEN
Nombre et nature des projets portés auprès de l'OFB

Nombre de PNA déclinés en région et/ou accompagnés (pilote et/ou contribution)



5.1.2. DÉVELOPPER OU CONTRIBUER À LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES RÉGIONAUX OU INTER-RÉGIONAUX D'ACTIONS

La mise en œuvre de Programmes Régionaux d'Actions permet l'efficacité par la mise en synergie acteurs et réseaux d'acteurs pour des actions thématiques en faveur de la biodiversité.

En créant et soutenant ces synergies, les Programmes Régionaux d'actions (PRT) mis en œuvre notamment par l'IOEC, servent d'ancrage et impulsent des initiatives nouvelles aux bénéfices multiples pour les politiques de protection de la biodiversité et des ressources naturelles. Ainsi, par ces PRA, le CEN Corse pourrait apporter son soutien à l'IOEC dans le développement d'actions thématiques jusqu'à engagement puis pérennisation de celles-ci par les acteurs locaux. L'implication du CEN Corse s'atténuerait alors jusqu'à ne plus assurer qu'une cohérence et une animation régionale, s'il en est besoin. Encore une fois, le CEN Corse adapte son implication au contexte territorial.

Pour poursuivre cette animation, cette mutualisation de connaissances et de compétences, le CEN Corse doit conforter ses programmes existants et développer de nouvelles thématiques en lien avec les enjeux actuels. Au service des politiques publiques et en collaboration avec des acteurs locaux, le CEN Corse pourrait pleinement jouer son rôle d'expert, d'incubateur de projets, d'assembleur de compétences et d'animateur.



5.1.3. CONTRIBUER À L'ÉMERGENCE ET À L'ACCOMPAGNEMENT DE POLITIQUES TERRITORIALES (SOUS-OB-JECTIF "PHARE")



Une stratégie d'accompagnement des territoires validée en 2024

L'état des lieux CEN Corse concernant son animation territoriale révèle une couverture inégale et incomplète en termes d'accompagnement des politiques publiques en faveur de la préservation des milieux et des espèces. Les enjeux biodiversité et climatiques sont pourtant bien présents sur l'ensemble du territoire. La stratégie d'émergence et d'accompagnement de projets territoriaux engagée dans le PAQ précèdent doit donc encore se développer sur le territoire Corse.





5.2 RENFORCER LE RÔLE D'EXPERT ET DE PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DES ACTEURS DU TERRITOIRE SUR LA THÉMATIQUE DU PATRIMOINE NATUREL ET DU CLIMAT

Fort de son équipe salariée pluridisciplinaire, le CEN Corse a développé et amélioré de façon continue, ses compétences techniques et scientifiques pour une prise en compte optimale des enjeux de conservation du patrimoine naturel. Pour ce faire, cette expertise doit pouvoir être partagée avec les acteurs publics et privés corse et ainsi servir l'intérêt général et le développement de la Corse.

5.2.1. METTRE À DISPOSITION L'EXPERTISE DU CEN CORSE AUPRÈS DES SERVICES DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (SOUS-OBJECTIF "PHARE")



Renforcement des décisions publiques éclairées de l'expertise du CEN Corse : +20% d'expertise techniques mobilisées pour éclairer des décisions publiques

En fonction de leurs besoins et de leurs ressources internes, de nombreux partenaires publics recherchent des compétences techniques, scientifiques et d'ingénierie externes. En développant ses compétences et son expertise et en améliorant leur visibilité, le CEN Corse souhaite poursuivre et accroître sa participation aux actions d'intérêt général aux côtés des acteurs publics.

Objectifs opérationnels / Actions

Valoriser l'expertise du CEN Corse « du local à l'international »

- Participation aux commissions nationales régionales départementales, territoriales, locales
- Organisation ou la participation à des séminaires et workshop thématiques nationaux et internationaux

Apporter toute l'expertise du CEN Corse aux acteurs publics

- Participation aux programmes nationaux, régionaux, départementaux, territoriaux, locaux mis en œuvre par d'autres acteurs publics

Indicateurs de suivi et de résultat

Nombre d'expertises ou de contributions du CEN (élaboration de stratégies, commissions/comité, séminaire)
Nombre de conseils (CNCFS, conseil de sites...), commissions, comités émanant de l'Etat, de la collectivité ou d'établissements publics dans le quel le CEN siège

5.2.2. METTRE À DISPOSITION L'EXPERTISE DU CEN CORSE AU SERVICE DES STRATÉGIES PRIVÉES

La protection de la biodiversité, l'action en faveur du climat ne peuvent rester l'affaire du seul CEN Corse et des politiques publiques. Face aux enjeux actuels, il convient d'associer à ces actions publiques des engagements voire des stratégies privées tant dans le domaine de la gestion d'espaces naturels, que dans la RSE, pour que le plus grand nombre se saisisse de ces problématiques. De nouveaux moyens pourront ainsi être mobilisés afin de mettre en œuvre sur le territoire de plus en plus d'actions en faveur de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique.

Objectifs opérationnels / Actions

- Apporter toute l'expertise du CEN Corse aux professionnels agricoles, du tourisme et des loisirs et aux propriétaires privés
- Coopérations techniques et scientifiques pour développer des protections naturalistes lucratives pour la profession agricole
- Coopérations techniques et scientifiques auprès des acteurs privés (dont les entreprises) pour une prise en compte de la préservation de la nature dans leurs activités professionnelles
- Accompagnement des acteurs privés

Accompagner des réflexions régionales et territoriales

- Elaboration d'une position ERC du CEN Corse
- Partage de cette position avec les acteurs du territoire
- Accompagnement des porteurs de projets dans la mise en œuvre de mesures compensatoires

Renforcer et diffuser le dispositif d'Obligations Réelles Environnementales

- Elaboration d'une position ORE du CEN Corse
- Partage de cette position avec les acteurs du territoire
- Accompagnement des porteurs de projets dans la mise en œuvre d'ORE

Contribuer à la Responsabilité Sociétale des Entreprises

- Coopérations techniques et scientifiques auprès des acteurs privés pour une prise en compte de la préservation de la nature dans leurs activités professionnelles
- Elaboration d'une stratégie de développement du mécénat vers le CEN Corse

Indicateurs de suivi et de résultat

Nombre de coopération et d'acteurs corse accompagnés

Organisation d'un séminaire
Mesures compensatoires inscrites au CEN - production de la position
Nombre de projets et surfaces de mesures compensatoires accompagnés

Organisation d'un séminaire ORE interne au CEN Corse - production de la position
Nombre d'ORE engagées ou accompagnées

Nombre et liste d'acteurs corse accompagnés
Nombre et montants des contributions des mécènes



CHEVALIER BUNELLE - LISTE D'EUROPE



ZOOM SUR LE PÔLE ACCOMPAGNER



PNA Pie-grièche à tête rousse et écorchéur

Dans le cadre du PNA Pie-Grièche à tête rousse, le CEN Corse travaille depuis 2019 sur deux noyaux de population de la Pie-grièche à tête rousse dans la région d'Alaccia (Galle de Lavo et Capo di Feno). En 2022, nous avons identifié des zones où les densités de couples de pies-grièches sont importantes en Corse. Sud et dans le Nebbiu. L'analyse des données au cours des deux dernières années nous a permis de réaliser une étude comparative préliminaire de la végétation utilisée pour la nidification entre les deux zones d'étude sur le Grand Alaccia. Fait remarquable, si sur Capo di Feno les nids sont construits pour plus de la moitié dans des ronciers, il n'en est pas de même sur Lavo où la moitié des nids sont construits dans des lentisques. La structure de la végétation a une grande importance, la végétation épineuse permettant un meilleur succès reproducteur.



Action test chenillard léger

Évaluation des impacts du chenillard léger télécommandé sur les tortues d'Hermann, formation des agents agro-pastoraux des chambres d'agriculture, proposition de zonages pour la création de nouvelles aires protégées dans le cadre de la SNAP. Porter à connaissance à l'attention des communes sensibles vis-à-vis de l'espèce, inventaires de nouveaux secteurs en Haute-Corse et Corse-du-

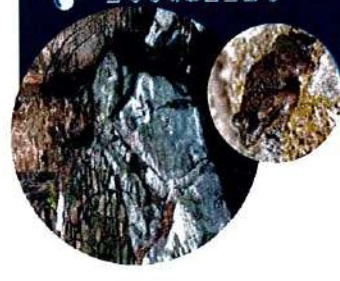


Sud à la recherche de populations de Tortue d'Hermann, Recherche de sites potentiels de relâcher en cas de saïes ou d'abandons, développement de partenariats, animation COPIL national et régional et groupes de travail régionaux (sur diverses thématiques : Réglementation/détention, Gestion des habitats, etc.)

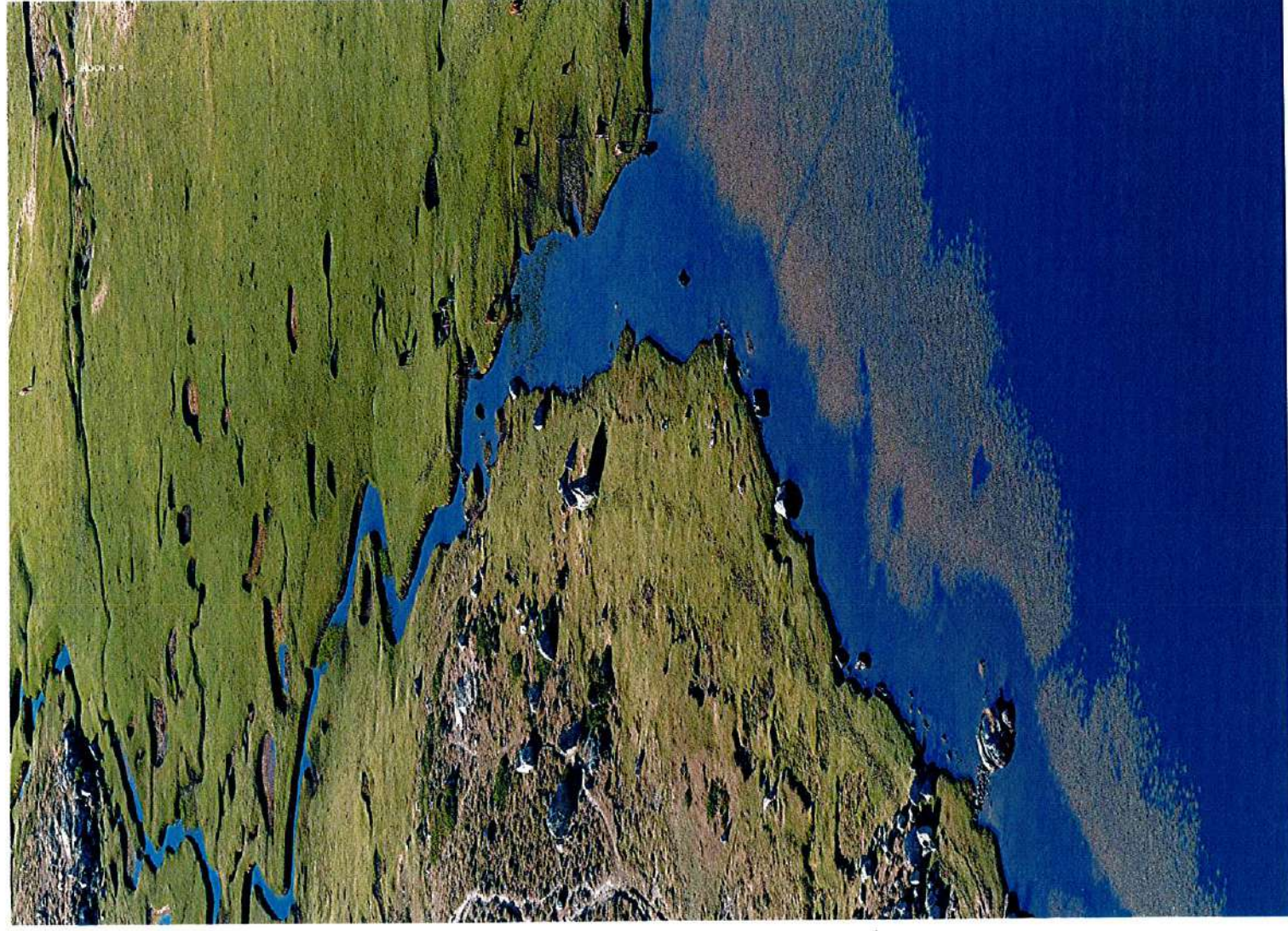


Communauté agglomération de Bastia - GEMAPI

La préservation, la gestion et la restauration des zones humides sont la clé de voûte d'une GEMAPI réussie et raisonnée, soucieuse de préserver à la fois les fonctions écologiques et l'activité humaine. Dans le cadre de la compétence GEMAPI, la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) a souhaité développer ses connaissances sur la biodiversité d'une



partie des cours d'eau de son territoire. Le Conservatoire d'Espaces Naturels Corse (CEN Corse), fort d'une expertise certaine en matière de zones humides et de biodiversité, a été sollicité pour réaliser des inventaires naturalistes sur ces cours d'eau ainsi que pour accompagner la CAB dans la gestion et la préservation de ces derniers.



GÉRER LA STRUCTURE



GÉRER LA STRUCTURE

Sécuriser le fonctionnement interne de la structure et de l'équipe



GOUVERNANCE

La nouvelle gouvernance du CEN Corse (en place depuis 2019/2020) a hérité d'une situation financière et organisationnelle délicate, la reprise en main nécessite du temps pour produire pleinement ses effets et inscrire le CEN Corse dans une dynamique véritablement nouvelle. Ce changement de cap est maintenant clairement engagé et commence à porter ses fruits et ouvre de nouvelles perspectives. Le Conseil d'Administration est composé de 12 membres et se réunit en moyenne 3 fois par an. Le Bureau est composé de 5 membres et se réunit une fois par mois avec la direction.

Les membres du Conseil d'Administration représentent le CEN Corse dans de nombreux comités et commissions. Cependant à l'heure où le bénévolat connaît une crise jamais égalée et que la représentation des associations est de plus en plus sollicitée par les acteurs institutionnels, nous devons pouvoir compter sur un vivier d'acteurs bénévoles, mais de plus en plus difficiles à recruter.

• Conservateurs et implications bénévoles

Le Conservateur Bénévole de site(s) est une personne physique, membre adhérent du Conservatoire d'espaces naturels, qui participe activement à la surveillance et au suivi écologique d'un site géré par le CEN, contribuant ainsi à la préservation du patrimoine naturel.

Il s'engage à respecter les orientations définies par le Conseil d'Administration et/ou le Conseil Scientifique, ainsi que la charte des Conservateurs bénévoles.

Le CEN Corse n'a pas encore de Conservateur bénévole, mais souhaiterait prochainement en doter les sites dont il a la maîtrise foncière.

• Conseil scientifique

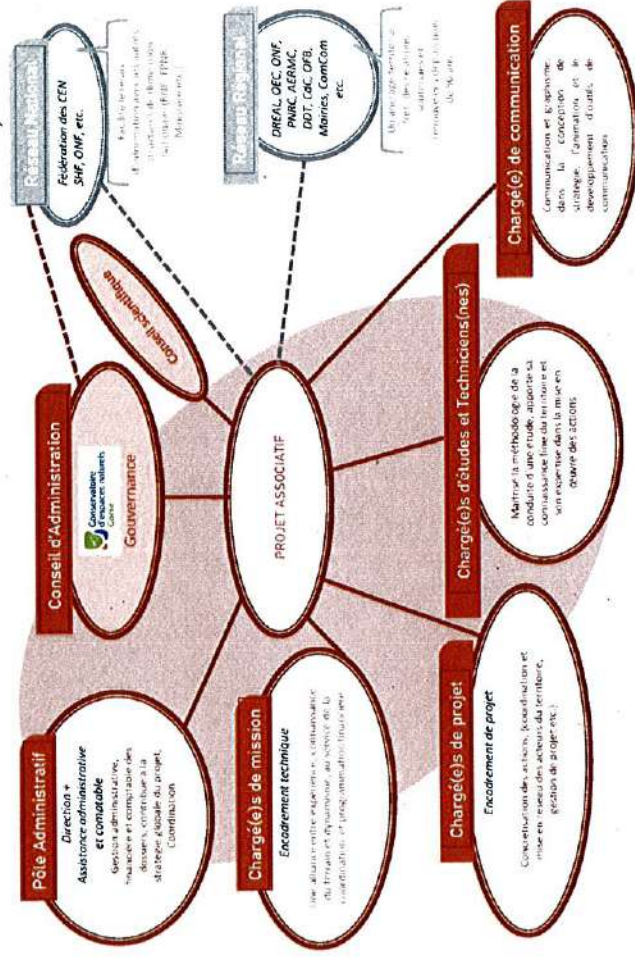
Il est composé de 8 personnes reconnues pour leurs compétences scientifiques et techniques. Il est pluridisciplinaire et représentatif des domaines principaux dans lesquels l'action du Conservatoire d'espaces naturels Corse est déployée. Il son avis sur la conformité scientifique de l'action du Conservatoire d'espaces naturels, en particulier sur les plans de gestion des sites gérés et leur évaluation. Si le CEN Corse pouvait acquérir des sites, le Conseil scientifique devrait aussi donner son avis sur les projets d'acquisition de site.



ÉQUIPE SALARIÉE

L'expertise scientifique, technique, administrative, financière et politique attendue pour la mise en œuvre d'actions de plus en plus complexes et de plus en plus nombreuses par le CEN Corse l'oblige à s'adjoindre les services d'une équipe pluridisciplinaire et expérimentée.

ORGANIGRAMME



L'articulation entre la gouvernance, les concours bénévoles et l'équipe salariée, ainsi que la structuration du CEN Corse garantissent le fonctionnement de la structure.

Si la sécurisation de ce système passe certes par la pérennisation financière du CEN Corse, il n'en reste pas moins que l'organisation doit bénéficier de tous les outils nécessaires à son amélioration continue (logiciels de gestion de projets, de gestion des ressources humaines, ...).

Afin de faire face aux nouvelles obligations liées à l'importance de ses effectifs (création du Conseil Economique et Social de l'association, droits et devoirs sociaux...), et au développement de ses missions tout en sécurisant le fonctionnement de la structure, le CEN Corse doit se doter d'une stratégie et d'un plan d'action en faveur de ses ressources humaines : Plans de formation glissant sur 2 à 3 ans, pluridisciplinaire, recrutements, mobilité professionnelle, harmonisation des conditions des salariés, collaboration entre salariés des pôles, sécurité et santé au travail des personnes. En

termes de perspectives de recrutement, la précarité du CEN Corse l'oblige à agir au coup par coup, dans la réaction et non dans la programmation.

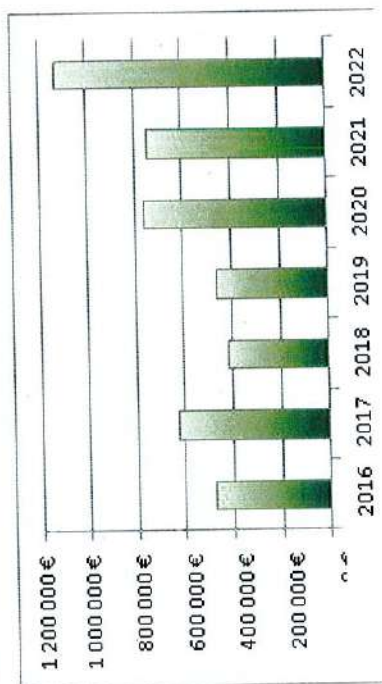
• Moyens techniques et matériels

De la même manière, le CEN Corse doit rechercher tous les moyens techniques et matériels nécessaires pour mener à bien ses actions. Il dispose à ce jour de matériels et outillages techniques, logistiques, informatiques, scientifiques qu'il conviendra de maintenir, voire de développer en fonction des besoins.

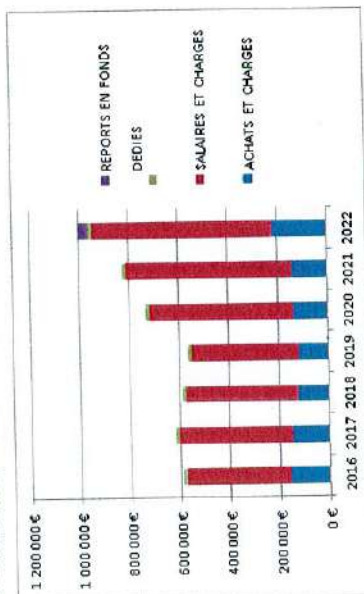
Par ailleurs, hébergé en location à Borgo, et accueilli à Propriano, le CEN Corse entend améliorer les conditions d'accueil des salariés aujourd'hui inadéquates et trop exigües et pouvoir accueillir les adhérents et le public. En Corse du Sud, il souhaiterait fermer l'antenne de Propriano, héberger à la Maison des Associations, totalement insalubre, et créer une antenne à Ajaccio, ville où se trouve la majorité des sites gérés dans le cadre de la compensation écologique.

Assurer la pérennité financière de la structure

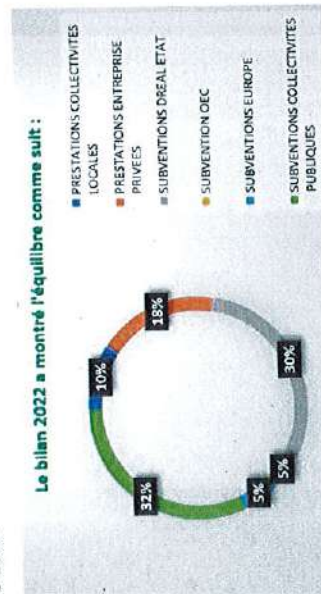
Au-delà des moyens techniques et humains, la sécurisation de la structure nécessite des moyens financiers pérennes. Diversification des ressources (tableau comparatif des produits d'exploitation de 2016 à 2022)



Répartition des charges d'exploitation entre 2016 et 2022



Bilan de l'année 2022



Le bilan 2022 a montré l'équilibre comme suit :

Depuis 2018, le CEN Corse a vu sa trésorerie se dégrader de manière substantielle. Le recours à de nombreux outils bancaires (autorisations de découvert, contractualisation de «Daily», prêts à taux préférentiels voire 0%...) est désormais indispensable pour continuer à bien les actions et honorer les dépenses qui pour la majorité nécessitent une avance de fonds du CEN dans le cadre des programmes de subvention mobilisés pour les projets.

Chaque fois, les meilleures conditions financières sont recherchées. Ces difficultés de trésorerie proviennent en grande partie de la difficulté et des délais pour percevoir le versement des subventions, en particulier celles provenant des fonds européens (délais souvent supérieurs à un an) et de la part d'auto-financement de 20% que le CEN Corse doit supporter pour la majeure partie des projets.

Sur les cinq années à venir, tous les efforts seront faits pour maintenir un budget de fonctionnement optimisé, couvrant l'ensemble des activités. Le budget d'investissement pourra révéler des disparités selon les besoins de chaque année. En termes de résultats, l'association cherchera systématiquement l'équilibre comptable général.

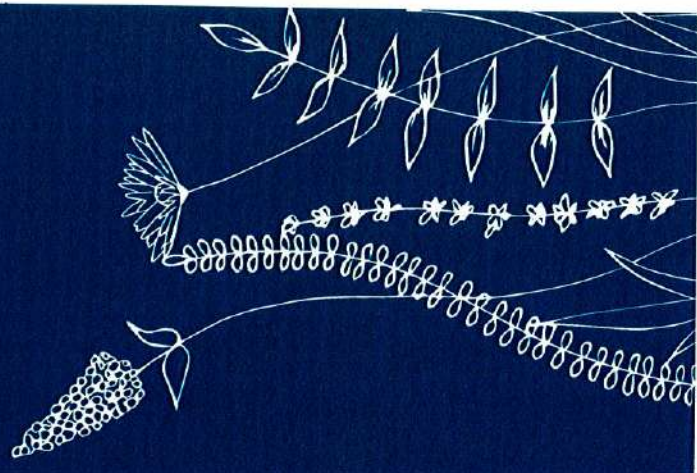
Consolidation des partenariats financiers pluriannuels. C'est seulement depuis 2023, que le conventionnement pluriannuel d'objectifs a commencé à se développer notamment dans le cadre d'actions financées par le Fonds vert, même si avec le Life Milvus, ce mode de financement a démarré. De même, dans le cadre des mesures compensatoires, la mise en œuvre des plans de gestion des sites nécessite des budgets pluriannuels.

Ainsi, à l'appui du présent Plan d'Actions Quinquennal et avec l'agrément Etat - Collectivité de Corse, le CEN Corse souhaite développer au mieux la contractualisation pluriannuelle qui fait foi d'engagements en adéquation avec les enjeux à moyen et long terme de la conservation des espaces et de la préservation de la biodiversité. Dès lors, le Conservatoire s'attachera, en concertation avec tous ses partenaires à mesurer la pertinence d'une mise en cohérence, voire d'une complémentarité sur certains volets de ces conventions pluriannuelles d'objectifs.

Le CEN Corse n'a pas signé de Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) avec sa Région, ce qui fait de lui un cas unique.

Augmentation de la dotation de fonctionnement. L'Etat attribue annuellement une dotation de fonctionnement au CEN Corse, qui représente environ 5% de son budget global. En 2023, les CEN ont saisi leurs députés dans le cadre du vote du Projet de Loi Finances 2024 afin d'augmenter cette dotation. Cette augmentation est nécessaire pour assurer le montage, le suivi et l'évaluation technique et financière des projets (tous les partenaires veulent des projets fidèles ce qui nécessite des postes dédiés à l'animation territoriale et partenariale).

DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION



TAB. 10 : TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS DE SUIVI-EVALUATION DU PAQ
2024/2029 DU CEN CORSE : AXE CONNAITRE

CONCEPTS	SOUS-OBJECTIFS dont « piliers »	INDICATEURS DE SUIVIS	INDICATEURS DE RESULTATS
8.1.1. Elaborer la stratégie transnationale au Conservatoire d'espaces naturels de Corse	8.1.1.1. Elaborer une stratégie d'acquisition de connaissances interdisciplinaires des sites du CEN Corse à l'échelon territorial et le mettre en œuvre 8.1.1.2. Poursuivre le développement des compétences internes et optimiser la mobilisation de compétences externes 8.1.2. Renforcer les liens entre le CEN Corse et le monde de la recherche et universitaire	- Nombre d'études ou contributions dans des pairs de gestion - Nombre d'acquisition des données sur les sites du CEN Corse - Etat des compétences internes - Nombre et liste de projets avec implication du CEN Corse - Nombre et type d'opérations (suivi, recensement, formation...) - Nombre de sites concernés par des projets de recherche et de projets - Nombre et type d'événements organisés et de personnes impliquées	Stratégie d'acquisition des connaissances formalisée (Oui/Non)
8.2. Contribuer à l'animation des connaissances régionales aux côtés des autres acteurs régionaux	8.2.1. Contribuer à l'élaboration de référentiels et indicateurs régionaux, en lien avec les experts régionaux 8.2.2. Animer les communautés sur la sylviculture des espèces résilientes face aux changements 8.2.3. Interagir, développer, contribuer et/ou s'impliquer davantage dans les programmes de suivi des populations/communautés	- Nombre de contributeurs à la mise à jour de référentiel régional - Nombre d'études, protocoles prenant en compte les changements climatiques - Nombre de protocoles régionaux/nationaux/internationaux appliqués	
8.3. Organiser et partager les connaissances	8.3.1. Favoriser la coopération dynamique entre les acteurs régionaux pour la collecte, la validation et l'échange de données 8.3.2. Diffuser les résultats techniques et scientifiques	- Nombre de données stockées et partagées - Nombre de partenariats régionaux/COG/COGUE - Nombre de conventions d'échange de données - Nombre et types de communications scientifiques	

[illegible]

TABEAU DE BORD DES INDICATEURS DE SUIVI-EVALUATION DU PAQ
2024/2029 DU CEN CORSE : AXE PROTEGER

[illegible]

TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS DE SUIVI-EVALUATION DU PAQ
2024/2029 DU CEN CORSE : AXE GERER

CONTENU	SCENARIOS (dans la gestion)	INDICATEURS	METHODOLOGIE
10.1. Promouvoir la mise en œuvre d'une gestion efficace et adaptée du réseau de sites	10.1.1. Développer une stratégie formative et de gestion des sites, harmonisée et couvrant les outils et méthodologies de planification de la gestion		Méthodologie harmonisée formative (Du/Nou) Nombre de sites avec un recensement ou un 1er document de gestion préparé Nombre de sites avec un document de gestion
10.2. Maintenir et renforcer les capacités et savoir faire techniques de gestion	10.2.1. Renforcer les capacités internes et le savoir faire de gestion		Méthodologie d'évaluation des capacités de gestion (Du/Nou) Nombre de participants à la formation (Du/Nou)
10.3. Encourager l'adoption des CEN dans le cadre des territoires	10.3.1. Faire de la gestion un levier fort pour le développement des lieux locaux autour de la nature		Nombre de sites inscrites aux sites Type de communication employée et outils correspondants Nbre et type d'actions mises en œuvre Nbre de brochures créées Bilan des compétences des bénévoles (Du/Nou) Nbre et type de formations réalisées
10.4. Pour suivre la gestion des sites dans le cadre des mesures compensatoires	10.4.1. Construire aux politiques d'inventaire et de formation via la gestion des sites		Nombre et type de partenariats (collaborations) mis en place (conventions, chartes...) Nombre d'agents/éligibles formés à la gestion Nombre de personnes en mutation formées à la gestion Nombre de postes créés Nombre d'actions sur le thématique Nbre de participants à l'atelier l'union de la CCN Nbre de sites Nbre de formations et stages réalisés Nbre de lettres d'intention Type et nombre de personnes impliquées

TABEAU DE BORD DES INDICATEURS DE SUIVI-EVALUATION DU PAQ
2024/2029 DU CEN CORSE : AXE ACCOMPAGNER

OBJECTIFS	SOUS-OBJECTIFS (sous « plans »)	INDICATEURS DE SUCCÈS	INDICATEURS DE RÉSULTATS
12.1 Impulser, accompagner et/ou développer la mise œuvre et la pérennité des Politiques Régionales Favorables à la biodiversité et au climat pour le développement des territoires	12.1.1 Contribuer au développement et à l'accompagnement des politiques Européennes, Nationales et Régionales	- Nombre de COPIL et GT du CENIC à été représenté / suivi - Surface et nombre de sites concernés - Surfaces et type d'habitats concernés - Nombre ZNIEFF créées et/ou mises à jour (données) et/ou avec contacts actualisés - Indicateurs CVO DRC/CENIC - Nombre et nature des projets portés, après de l'ONB - Nombre de PMA déclarées en région et/ou accompagnées géographiquement et/ou configuration - Nombre de projets financés - Nombre de participations (aux différentes instances) - Nombre des projets montés et suivis - Surfaces et nature des projets annexes - Age de sites respectif objet d'un suivi par le CENIC en lien avec l'AMADEP ou nombre de interventions - Nombre et surfaces d'ONB accompagnés (dans la Connaissance – Protection – Dépense – Valorisation)	Contribution technique et stratégique du CENIC à la destination régionale de la SAUP (QualiNOC)
12.2 Développer la contribution à la mise en œuvre des Programmes Régionaux ou Inter-Régionaux d'Action	12.2.1 Contribuer à l'urgence et à l'accompagnement de politiques territoriales	- État d'avancement des ambitions / priorifications / mises en œuvre	
12.2.1 Mettre à disposition l'expertise du Cern Corse auprès des services de l'Etat et des Collectivités territoriales	12.2.2 Mettre à disposition l'expertise du Cern Corse au service des stratégies locales	- Nombre d'opérations/participations à des réunions et formalités / nombre de documents construits - Nombre de comités (LDOCS, comités de suivi, ...) - Commissions, comités animés par l'Etat, de la collectivité ou d'établissements publics dans lequel le CERN siège - Nombre de compléments et d'acteurs CERN accompagnés - Organisation d'un séminaire Mutuelles compensatoires interne au CEN – production de la portée - Nombre de projets et surfaces de mesures - Contribution à l'accompagnement - Organisation d'un séminaire CEN interne au CEN - Cerve – production de la position - Nombre d'ONB engagées ou accompagnées - Nombre et liste d'acteurs comités accompagnés - Nombre et montants des contributions des mesures	Stratégie d'accompagnement des territoires formules (QualiNOC) Nombre d'opérations du site contributions du CEN (autorisation de stratégies), commissions/comités, séminaire

ANNEXES

Décret

RENUC

Le 10 octobre 2011

NOR DEV1103328D

Texte n°1

DECRET

Décret n° 2011-1251 du 10 octobre 2011 relatif à l'agencement des conservatoires régionaux d'espaces naturels

NOR DEV1103328D

Public concerné : conservatoires régionaux d'espaces naturels (CREN) et collectivités locales

Objet : agencement des conservatoires régionaux d'espaces naturels

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication

Notice : les conservatoires régionaux d'espaces naturels sont des associations qui se consacrent à la préservation du patrimoine naturel et paysager. Elles et leurs régions peuvent conjointement décider de les agréer. Le décret précise les conditions et modalités de cet agrément. L'agrement est délivré pour une durée de dix ans, par le préfet de région, et le président du conseil régional. La décision est prise sur la base, notamment, de la présentation d'un plan d'actions comprenant l'obligation de réalisation d'un plan de gestion valide scientifiquement pour chaque site ou espace dont le conservatoire a la responsabilité.

Références : ce décret est pris pour l'application de l'article 129 de la loi n° 2010-78 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Le code de l'environnement, modifié par le présent décret, peut être consulté, dans la rédaction issue de cette modification, sur le site L'égistrare (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,
Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 414-11 ;
Vu l'avis de la commission consultative d'évaluation des normes en date du 8 septembre 2011,

Décret :

Article 1

Il est créé, après la section 1 du chapitre IV du titre Ier du livre IV du code de l'environnement (autre réglementation) une section 2 ainsi rédigée :

Section 2 : Conservatoires régionaux d'espaces naturels

1 **Art. D. 414-30. I.** — L'agrément mentionné à l'article L. 414-11 peut être accordé pour une durée de
2 dix ans à tout organisme satisfaisant aux conditions suivantes :

- 3 1. Être doté de la personnalité morale ;
- 4 2. Avoir à titre principal un objet non commercial conforme au I de l'article L. 414-11 et être
5 dépourvu de tout but lucratif ;
- 6 3. Avoir pour cadre d'action une région administrative ;
- 7 4. Acheter à la Fédération des conservateurs d'espaces naturels mentionnée au II de l'article L.
8 414-11 ;
- 9 5. Être doté d'un conseil scientifique composé de spécialistes désignés pour leur compétence
10 scientifique dans les disciplines des sciences de la vie et de la Terre.

11 L'agrément est délivré, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, par décision
12 conjointe du préfet de région et du président du conseil régional habilité par délibération du conseil
13 régional ou, en l'absence du conseil, par le président du conseil régional habilité par délibération de l'Assemblée de
14 Corse.

15 Il peut être révisé, après que l'organisme a été mis à même de présenter ses observations, par décision
16 conjointe motivée de ces mêmes autorités en cas de manquement de l'organisme à ses obligations ou
17 si le cesse de remplir les conditions requises pour l'obtention de l'agrément.

18 Les décisions d'octroi et de retrait d'agrément sont notifiées à l'organisme et publiées au Bulletin
19 officiel du ministère chargé de l'environnement.

20 Le contenu du dossier de demande d'agrément est révisé par arrêté du ministre chargé de
21 l'environnement. La demande d'agrément est accompagnée d'un projet de plan
22 d'actions sur cinq ans.

23 **II.** — Un organisme agissant dans le ressort d'un département et réunissant les conditions
24 mentionnées aux 1., 2. et 4. du I peut demander à bénéficier de l'agrément accordé à l'organisme
25 régional. Dans ce cas, le conseil scientifique mentionné au 5. du I est consulté aux deux organismes.

26 **Art. D. 414-31. I.** — L'agrément, pour approbation du plan d'actions mentionné au dernier alinéa du
27 I de l'article D. 414-30.

28 Le permis d'installation par l'organisme de la dénomination « Conservateur d'espaces naturels agréé »
29 et de l'identité graphique associée, qui sont déposées auprès de l'Institut national de la propriété
30 industrielle, sous la forme de marque collective, par la Fédération des conservateurs d'espaces
31 naturels.

32 **II.** — Le conservateur régional d'espaces naturels agréé est tenu :
33 1. Dans les conditions prévues par le plan d'actions, de réaliser et mettre en œuvre pour chaque
34 ensemble cohérent de parcelles un plan de gestion, d'une durée minimale de cinq ans,
35 approuvé par son conseil scientifique ;

36 2. De faire procéder, par son conseil scientifique, à l'évaluation des objectifs de chaque plan de
37 gestion, avant son terme ;

38 3. De communiquer les plans de gestion et leurs évaluations aux autorités avant délivrance
39 de l'agrément ainsi qu'aux collectivités territoriales intéressées ;

40 4. De soumettre le projet d'acquisition ou de prise à bail d'une ou plusieurs parcelles à l'avis de
41 son conseil scientifique ;

42 5. Lorsque il acquiert une ou plusieurs parcelles, de faire mention dans l'acte authentique de
43 l'origine des fonds avant permis l'achat ;

44 6. De mettre à la disposition du public les informations environnementales dont il dispose et
45 notamment les plans de gestion mentionnés au I.

46 * De remettre un rapport annuel de l'activité aux autorités avant délivrance de l'agrément, au regard du
47 plan d'actions quinquennal et faisant état, le cas échéant, des modifications intervenues dans
48 les parcelles, dans la composition du conseil scientifique ou dans l'organe de direction.

49 **Article 2**

50 La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement est chargée de
51 l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

52 Fait le 1^{er} octobre 2011.

53 François Fillon

54 Par le Premier ministre

55 La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

56 2 - Arrêté ministériel

57 Version du 14 mai 2011 du 16 juin 2011 (mettre à jour la signature)

58 2011

59 NOR:DEV1111245A

60 Texte n°2

61 ARRETE

62 Arrêté du 1^{er} octobre 2011 relatif aux conditions de l'agrément des conservateurs régionaux d'espaces
63 naturels

64 NOR:DEV1111245A

65 La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

66 Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 414-11, D. 414-30 et D. 414-31,

67 Arrête :

68 **Article 1**

69 I. — Le dossier de demande d'agrément mentionné au dernier alinéa du I de l'article D. 414-30 ou
70 code de l'environnement comporte les pièces suivantes :

71 1° Une présentation de l'organisme qui inclut :

- 72 a) Les noms et qualité de la personne habilitée à représenter l'organisme dans le cadre de
73 l'agrément susmentionné ;
- 74 b) Un exemplaire de ses statuts comportant l'adresse du siège social ;
- 75 c) Le rapport moral et le rapport financier approuvés par la dernière assemblée générale ou
76 les documents en faisant office lorsque le statut de l'organisme ne prévoit pas de tels
77 documents ;
- 78 d) Un bilan de son activité justifiant, pour les cinq années précédant la date de la demande, la
79 conformité de celle-ci avec les exigences des 2 et 3 du I de l'article D. 414-30 ou code de
80 l'environnement ;
- 81 e) La liste des membres du conseil d'administration ;
- 82 f) La liste des membres du conseil scientifique de l'organisme mentionnant leurs qualités et
83 qualifications ;
- 84 g) Une note émanant de la Fédération des conservateurs d'espaces naturels qui atteste de
85 l'adhésion de l'organisme à cette fédération et formule un avis sur l'intérêt de la demande
86 d'agrément pour l'Etat et la région ;
- 87 h) Un argumentaire par lequel l'organisme étaye les raisons pour lesquelles la demande
88 d'agrément.

89 2° La liste et la carte des espaces sur lesquels intervient l'organisme en distinguant ceux :

- dont l'organisme est propriétaire ;
- dont l'organisme est coritaire ; sans cas, la durée du bail restant à courir est mentionnée ;
- dont la gestion est confiée à l'organisme à un autre titre ; la liste mentionnée alors les modalités dans lesquelles s'exerce cette gestion ;

3° Un projet de plan d'actions quinquennal qui détermine, par parcelles, les actions que se propose de mener à bien l'organisme dans la première moitié de la durée de l'agrement, ce projet est établi en cohérence avec les politiques en faveur de la protection de l'environnement.

Le projet de plan d'actions indique notamment les modalités de la participation de l'organisme à l'orientation nationale mentionnée à l'article L.411-3 du code de l'environnement sur les parcelles dont il est propriétaire ou dont la gestion lui est confiée.

Il peut préciser les conditions dans lesquelles l'organisme apporte aux autorités dérivant l'agrement un concours technique et scientifique pour entreprendre la mise en œuvre de missions d'urgence.

Il peut prévoir l'acquisition de zones humides dans les conditions prévues à l'article L.411-3 du code de l'environnement.

Après avoir, pour les parcelles formant un ensemble cohérent dont il est propriétaire ou dont il assure la gestion, la réalisation et la mise en œuvre de plans de gestion d'une durée minimale de cinq ans qu'il détermine.

- la situation administrative des parcelles concernées et les mesures réglementaires applicables ;
- un bilan patrimonial qui décrit l'état de conservation, le statut et la occupation des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages ;
- les objectifs de gestion destinés à assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages ainsi que des habitats d'espèce ;
- une description des mesures permettant d'atteindre des objectifs ;
- les procédures de suivi et d'évaluation des mesures proposées ainsi que de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces de faune et de flore sauvages et de leurs habitants.

II. - Dans le cas prévu au II de l'article D. 411-30 du code de l'environnement, le dossier est complet, pour ce qui concerne l'organisme ne remplissant que les conditions mentionnées aux 1, 2 et 3 de l'article D. 411-30, par les pièces mentionnées aux 1, 2 et 3 du I. Les pièces mentionnées aux 2 et 3 du I doivent permettre, respectivement, l'identification de l'organisme intervenant sur les espaces naturels et les actions dont est responsable chacun des organismes.

Article 2

1. - Le dossier de demande d'agrement est adressé en double exemplaire aux autorités dérivant l'agrement par la personne habilitée à cet effet par l'organisme. Cet envoi, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, peut être remplacé par un dépôt contre décharge.

Dans un délai de deux mois, le préfet de région vérifie le caractère complet du dossier de demande et adresse alors à la personne habilitée à représenter l'organisme, dont une copie est transmise au président du conseil régional ou, en Corse, au président du conseil exécutif,

A défaut, il indique à l'organisme que la demande ne peut être recevable en l'absence des pièces manquantes. Le président du conseil régional ou, en Corse, le président du conseil exécutif est rendu destinataire d'une copie de ce courrier.

II. - L'instruction de la demande d'agrement est menée dans un délai de quatre mois à compter de la réception du dossier complet.

Dès réception du dossier complet, le préfet de région saisit le conseil scientifique régional du patrimoine naturel pour recueillir son avis sur la composition du conseil scientifique de l'organisme et sur le projet de plan d'actions quinquennal.

A réception de cet avis, le préfet de région ou son représentant et le président du conseil régional ou son représentant, ou, en Corse, le président du conseil exécutif ou son représentant décident de la suite réservée à la demande. La personne habilitée à représenter l'organisme peut être invitée à apporter des précisions utiles.

Dans l'hypothèse où l'agrement ne peut être délivré sans une modification du plan d'actions quinquennal, les autorités dérivant l'agrement en informant conjointement la personne habilitée à représenter l'organisme par courrier recommandé avec demande d'avis de réception. Le délai est alors suspendu jusqu'à réception des modifications demandées. A défaut d'une réception des modifications dans les deux mois, la procédure d'agrement est abandonnée.

III. - Lorsque les autorités dérivant l'agrement décident de refuser l'agrement, une décision conjointe motivée est adressée à la personne habilitée à représenter l'organisme.

Lorsque les autorités dérivant l'agrement décident d'agréer l'organisme, une décision est prise conjointement. Elle est transmise sans délai par le préfet de région au ministre chargé de l'environnement pour publication au bulletin officiel. Le préfet de région publie cette décision au recueil des actes administratifs de la région.

Article 3

Pour l'application du huitième alinéa du I de l'article D. 411-30 du code de l'environnement, les autorités ayant délivré l'agrement adressent par envoi recommandé avec demande d'avis de réception au conservatoire régional d'espaces naturels agréé et, le cas échéant, au conservatoire mentionné au II de l'article D. 411-30 du code de l'environnement un courrier exposant les motifs pour lesquels elles envisagent le retrait de l'agrement. Le conservatoire régional d'espaces naturels agréé dispose d'un mois à compter de la réception de ce courrier pour présenter ses observations.

Après notification à son destinataire, la décision de retrait fait l'objet des mesures de publicité mentionnées au dernier alinéa du II de l'article 2.

Article 4

Le plan d'actions mentionné au dernier alinéa du I de l'article D. 411-30 du code de l'environnement fait l'objet d'une évaluation avant son terme par le conseil scientifique du conservatoire régional d'espaces naturels agréé.

Tableau des sigles

AMB	Arrêté Ministériel de Protection de Biotope
APPB	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
ARS	Agence Régionale de la Santé
BDD	Base De Données
CAPA	Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien
CBNC	Conservatoire Botanique National de Corse
CCSC	Communauté de Communes du Sud Corse
CDC	Collectivité de Corse
CDL	Conservatoire Du Littoral
CPIE	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DLA	Dispositif Local d'Accompagnement
DOCOB	Document d'Objectifs
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement et l'Aménagement et du Logement
EDD	Environnement Développement Durable
ENS	Environnement Développement Durable
ERCL	Espaces Remarquables Caractéristiques du Littoral
FEADER	Fond Européen Agricole pour le Développement Rural
FEDER	Fond Européen de Développement Régional
LIFE	Programme pour l'environnement et l'action pour le climat
MAE	Mesure Agro-Environnementale
N2000	Natura 2000
ODARC	Office du Développement Agricole et Rural de la Corse
OEC	Office de l'Environnement en Corse
OFB	Office Français de la Biodiversité
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONF	Office National de la Forêt
ORE	Obligation Réelle Environnementale
ORGFH	Orientations Régionales de Gestion et Conservation de la Faune sauvage et ses Habitats
PNA	Plan National d'Actions
PTA	Plan Territorial d'Actions
PNRC	Parc Naturel Régional Corse
SCAP	Stratégie de Création des Aires Protégées
TVB	Trame Verte et Bleue
WNAT	Outil de saisie d'observations naturalistes en ligne

Oratoire public



199 Avant le terme de la cinquième année de l'agrément, cette évaluation et un nouveau projet de plan
200 d'actions sont adressés aux autorités ayant délivré l'agrément par email recommandé avec demande
201 d'avis de réception. Cet envoi peut être remplacé par un dépôt contre décharge.

202 Le préfet de région saisit le conseil scientifique régional du patrimoine naturel pour recueillir son avis
203 sur l'évaluation et le projet de plan d'actions. Le préfet de région communique cet avis au président
204 du conseil régional ou, en Corse, au président du conseil exécutif.

205 Les autorités ayant délivré l'agrément approuvent conjointement le projet de plan d'actions.

206 Lorsque le projet de plan d'actions ne peut être approuvé sans modification, les autorités ayant
207 délivré l'agrément en informant conjointement la personne habilitée à représenter l'organisme par
208 courrier recommandé avec demande d'avis de réception. Cette personne est invitée à apporter des
209 précisions utiles.

210 Lorsque, faute d'accord entre les parties, le projet de plan d'actions n'a pu être approuvé dans les six
211 mois suivant l'avis du conseil scientifique régional ou du patrimoine naturel, les autorités ayant délivré
212 l'agrément prennent conjointement une décision motivée de retrait de l'agrément dans les
213 conditions prévues à l'article 3.

Article 5

214 La directrice de l'eau et de la biodiversité est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera
215 publié au journal officiel de la République française.

216 Fait à 7 octobre 2011.

220 Nathalie KOSCIUSKO-MORDET



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Service de l'accompagnement des politiques éducatives
Sous-direction de l'action éducative
Règles relations avec les associations et partenariats
DGESCO C3-PRAP
DGESCO-D2023-007963
Affaire suivie par :

Tél : 01 55 55 20 17
Mél : asos.agrements@education.gouv.fr
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Monsieur le président,

Vous avez sollicité, pour l'association « Fédération des conservatoires d'espaces naturels » avec son extension aux 24 structures locales la composant, l'agrément national délivré aux associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, en application de l'article D. 551-1 du code de l'éducation.

A la suite de l'avis du Conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public émis lors de sa séance (CNAECEP) du 4 avril 2023, j'ai décidé de vous accorder cet agrément, avec reconnaissance du tronc commun prévu par l'article 25-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Direction générale
de l'enseignement scolaire

Paris, le 02 NOV. 2023

Pour le ministre et par délégation
le directeur général de l'enseignement scolaire

Edouard GEFFRAY

Monsieur Christophe LEPINE
Président
Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
199 rue de la Juine,
45180 OLIVET



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER
MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE



AMÉNAGEMENT NATURE, LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT

Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature

Avis relatif à un arrêté du préfet de la région Corse et du président du conseil exécutif
de Corse portant agrément du conservatoire d'espaces naturels Corse
NOR : DEVL1705380V

(Texte non paru au Journal officiel)

Par arrêté conjoint du préfet de la région Corse et du président du conseil exécutif de Corse en
date du 28 février 2017, est agréé le conservatoire d'espaces naturels Corse.

A stylized illustration of a branch with four leaves, rendered in white lines against a dark green background. The leaves are elongated with prominent veins, and the branch is simple and linear. The overall style is minimalist and graphic.



Conservatoire
d'espaces naturels
Corse

04 95 32 71 63



Phyto: Coccoline & 7 points

Création : Conservatoire d'espaces naturels Corse

PLAN D'ACTION QUIQUENNAL 2024 - 2029

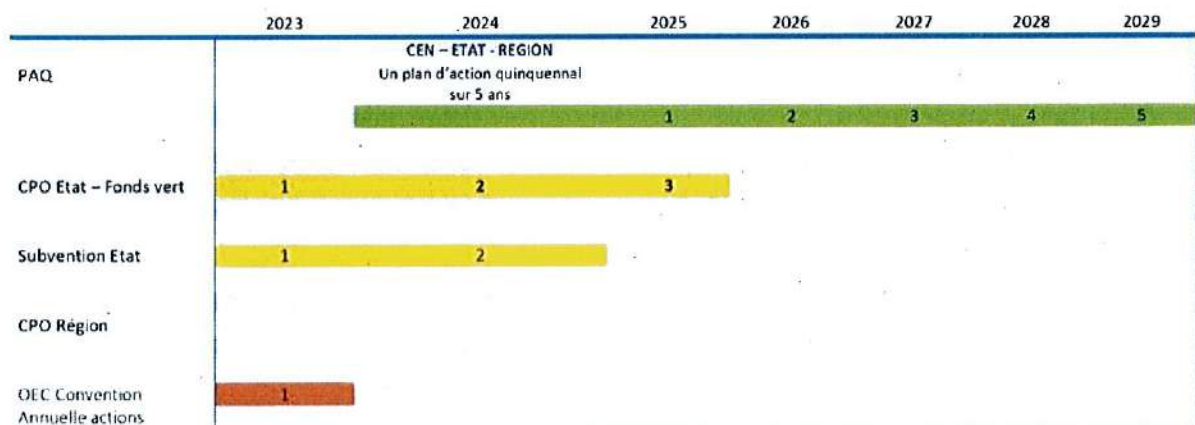
Annexe programmatique





Annexe programmatique avec les priorités des autorités d'agrément

Schéma de l'articulation entre PAQ et financement des autorités d'agrément



Le caractère plus stratégique qu'opérationnel du PAQ est justifié par la nécessaire agilité du CEN Corse au regard des évolutions très rapides du cadre de ses actions et notamment des politiques publiques.

Pour atteindre une dimension plus opérationnelle, le PAQ devrait s'articuler avec les conventions d'objectifs signées avec les financeurs, qui sélectionnent dans ces conventions les objectifs opérationnels prioritaires à leurs yeux.

Ce schéma fait apparaître le manque de visibilité des engagements financiers des autorités d'agrément sur la durée du PAQ et justifie son articulation stratégique et non opérationnelle.

Sommaire

- Annexe programmatique avec les priorités de l'Etat page 1
- Annexe programmatique avec les priorités de l'OEC page 10
- Annexe programmatique avec des actions financées pendant la durée du PAQ page 12
- Perspectives d'actions opérationnelles page 17



Annexe programmatique
avec les priorités de l'Etat

CPO ETAT : Actions financées
dans le cadre du Fonds vert
jusqu'en 2025



Actions financées à 80 %



Accompagner - Animer

Le CEN coordinateur de plusieurs plans nationaux d'actions

Le CEN Corse joue un rôle d'animateur régional pour de nombreux PNA faune et flore en Corse :

- PNA Tortue d'Hermann
- PNA Milan royal
- PNA Pie-grièche à tête rousse
- PNA Balbuzard
- PNA Anchusa crispa
- PNA Limonium
- PNA Serpentinites

PNA TORTUE D'HERMANN



La Tortue d'Hermann est actuellement l'un des reptiles les plus menacés à l'échelle européenne et mondiale. En France, elle est la seule tortue terrestre indigène et ne subsiste plus qu'en Corse et, en effectifs réduits dans le Var. Les mesures mises en œuvre pour préserver l'espèce depuis une vingtaine d'années n'ont pas permis d'enrayer le processus de déclin (urbanisation, aménagement du littoral, incendies, abandon des pratiques agro-pastorales traditionnelles, etc.). En raison de son statut de conservation défavorable, la Tortue d'Hermann et son habitat sont tous deux protégés sur le territoire national au titre de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 modifié par l'Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection. Dans ce contexte, la Tortue d'Hermann a fait l'objet d'un premier plan national d'actions (PNA) sur la période 2010-2014, puis bénéficie actuellement d'un second PNA sur la période 2018-2027

Le projet porté par le CEN Corse comporte deux missions principales qui sont (1) le renforcement d'une population de Tortue d'Hermann en Corse et (2) l'amélioration de la prise en compte de l'espèce dans les projets agricoles et forestiers. En parallèle, une autre mission importante sera de sensibiliser et faire participer les communautés locales à la protection de la Tortue d'Hermann en Corse (agriculteurs, élus, grand public, scolaires, etc

Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultats / Suivi
Mission 1 : Renforcement de la population de Tortue d'Hermann en Corse Mission 2 : amélioration de la prise en compte de l'espèce dans les projets agricoles et forestiers. En parallèle, une autre mission importante sera de sensibiliser et faire participer les communautés locales à la protection de la Tortue d'Hermann en Corse (agriculteurs, élus, grand public, scolaires, etc)	Nombre de PLU avec prise en compte de la population de Tortues d'Hermann(via les PAC) Nombre de sites réseau en espaces protégés/gérés sous maîtrise foncière ou sous convention propriétaires/CEN. % de surfaces de zones reconnues favorable à la TH en ZNIEFF par rapport au total identifié % de surfaces de zones reconnues favorable à la TH en zones agricoles ou naturelles dans les PLU Tableau de bord des corridors écologiques et de leur état de conservation Inventaires périodiques à maintenir sur les sites favorables (plus de 130 sites ayant fait l'objet de CMR par le CEN depuis 2006) Nombre de réunions avec les acteurs, le nombre d'outils de sensibilisation créés, ainsi que le nombre d'acteurs/public sensibilisés seront recensés et permettront d'analyser plus finement l'impact du projet sur le territoire.

PNA PIE GRIECHE



Dans le cadre de l'accompagnement de la Stratégie Nationale Biodiversité 2030, le CEN Corse a soumis un projet visant à la conservation in situ et à la restauration des milieux favorables aux pies-grièches. Cette demande s'inscrit dans le volet n°2 du Fonds vert : « Protection des espèces » visant directement les Plans Nationaux d'Action pour la conservation et la restauration d'espèces menacées.

Ce projet répond à deux objectifs opérationnels du Plan National d'Actions Pies-grièches initié en 2014 et dont la deuxième version débute en 2023.

Objectif opérationnel n°4 : Renforcer la protection des Pies-grièches

Objectif opérationnel n°5 : Initier des axes de recherche

Outre des actions déjà engagées au niveau national, cette proposition fait apparaître un projet de recherche innovant visant à établir des actions pragmatiques pour la sauvegarde de ces espèces

Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultats / Suivi
Objectif opérationnel n°4 du PNA : Renforcer la protection des Pies-grièches	% de PLU avec prise en compte de la population des Pies Grièches (via les PAC) Linéaire de haies conservées sur les unités fonctionnelles définies (base 100 état des lieux)
Objectif opérationnel n°5 : Initier des axes de recherche	Nombre de couples cantonnés sur X zones témoin Nombre de sites « mesures compensatoires » gérés par le CEN

PNA MILAN ROYAL



Ce projet porté par le Conservatoire d'Espaces Naturels Corse a pour objectif de contribuer au maintien et au bon état de santé de la population de Milans royaux (*Milvus milvus* Linnaeus 1758), espèce emblématique et menacée à l'échelle nationale. La Corse est, de très loin, la région de France ayant la population la plus importante, ce qui lui confère une grande responsabilité au niveau international dans la conservation de cette espèce.

Ce projet présente deux volets : un volet comportemental et un volet protection.

Totalement intégré dans une stratégie nationale opérationnelle, ce projet répond à cinq actions du Plan National d'Actions Milan royal et s'intègre dans quatre objectifs : Améliorer les connaissances, Maintenir, améliorer et restaurer l'habitat - Étendre l'aire de répartition, Réduire la mortalité et Favoriser l'acceptation locale

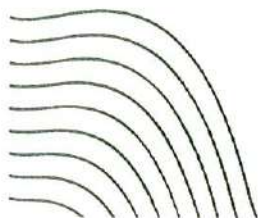
Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultats / Suivi
Objectif opérationnel n°2 du PNA : Améliorer les connaissances	Nombre de PLU avec prise en compte de la population de Milans royaux (via les PAC)
Objectif opérationnel n°3 : Maintenir, améliorer et restaurer l'habitat - Étendre l'aire de répartition	% de territoires et nids or zones constructibles
Objectif opérationnel n°4 : Réduire la mortalité	Nombre de conventions de sauvegarde d'arbres porteurs et périmètres signés avec des propriétaires
	Nombre de couples cantonnés sur X zones témoin
Objectif opérationnel n°5 : Favoriser l'acceptation locale	Nombre et type de publics sensibilisés

PNA BALBUZARD



Le Conservatoire d'Espaces Naturels Corse soumet un projet dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur du Balbuzard pêcheur (2020-2029). L'objectif prioritaire de ce plan à l'échelle de la Corse est de retrouver une dynamique de population favorable en visant une augmentation du succès reproducteur des couples nicheurs de Balbuzard pêcheur.

Nous proposons d'effectuer un suivi des quatre nids connus dans la région ajaccienne selon le protocole établi par l'Office de l'Environnement de la Corse. Ce suivi visera d'une part à quantifier les dérangements d'origine anthropique (essentiellement par mer) en rapport avec le succès reproducteur et d'autre part, à vérifier le bon état des nids artificiels afin d'intervenir si nécessaire.



Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultats / Suivi
Objectif n°1 du PNA : Acquérir davantage de connaissances sur cette espèce pour améliorer l'efficacité des mesures de conservation Objectif n°2 : Préserver l'habitat et accompagner l'expansion de son aire de répartition Objectif n°3 : Soutenir les dynamiques de population en réduisant les causes de mortalité et d'échecs de la reproduction	Nombre de dérangements d'origine anthropique constatés (au prorata des missions de surveillance) Succès de reproduction

PNA ANCHUSA CRISPA



L'objectif global de ce projet est la restauration ou le maintien dans un état écologique favorable des populations des deux sous-espèces d'*Anchusa crispa* présentes en Corse. L'ensemble des opérations visées concourt à la mise en œuvre des fiches-actions du second PNA et à l'atteinte de leurs objectifs opérationnels : études et concertations préalables à la mise en place de mesures de conservation in situ et mise en place de dispositifs de gestion permettant ladite conservation. Le CENC, en tant qu'animateur du PNA *Anchusa crispa*, accompagne les gestionnaires dans leur travail, et, en tant que gestionnaire, met en œuvre ces opérations sur les stations dont il a la charge

Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultats / Suivi
Objectif 2 du PNA : Assurer la gestion courante des sites à <i>Anchusa crispa</i>, Objectif 3 : Mettre en place un « observatoire » des sites à <i>Anchusa crispa</i>, Objectif 4 : Accroître la maîtrise du foncier et mettre en place des protections contractuelles, Objectif 5 : Maintenir les populations et accroître l'aire de présence des taxons, Objectif 7 : Réaliser une étude permettant de déterminer les sites potentiels d'introduction, Objectif 9 : Mener une réflexion sur la nécessité d'accroître les protections réglementaires et de modifier le périmètre Natura 2000 de Cannella, Objectif 11 : Elaborer et mettre en place un plan de communication.	Nombre et type des dispositifs de mise en défens sur les stations de Cannella et Favone qui nécessitent d'être renouvelés. Nombre et type des installations de délimitation de la parcelle agricole des stations d'<i>Anchusa crispa</i> au lieu-dit « Lisciarella » (Portigliolu). Réguler la présence d'espèces exotiques concurrentes à <i>Anchusa crispa</i>, notamment à Cannella, Cala Piscona, Cappiciolu et Portigliolu. Reconnecter les micro-stations entre elles sur le site de Cannella, par l'effacement d'un escalier re-liant un restaurant en haut de la dune à la mer. Renaturaliser la dune de Cannella, en incluant les contraintes structurelles actuelles. Nombre d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement des publics ciblés (socio-professionnels, agents de contrôle, habitants, usagers.)

PNA LIMONIUM



Le Conservatoire d'Espaces Naturels Corse est animateur du Plan National d'Actions Limonium, en étroite collaboration avec le Conservatoire Botanique National Corse (CBNC), rédacteur du Plan, et la DREAL Corse, coordinatrice.

L'objectif global du projet est la restauration ou le maintien dans un état écologique favorable des populations de *Statice* endémiques de Corse visées par le PNA Limonium 2021 - 2030.

Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultats / Suivi
Objectif 2 du PNA : Désigner des gestionnaires à intégrer dans le travail d'animation Objectif 5 : Évaluer les impacts de l'activité anthropique Objectif 6 : Mettre en place des mesures de gestion Objectif 11 : Disposer de mesures de protections adéquates, Objectif 14 : Communication et sensibilisation	Tableau de bord de l'état de conservation des espèces concernées sur les différents sites (effectifs notamment) Nombre de sites sous convention de gestion Propriétaires/CEN Nombre d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement des publics ciblés (socio-professionnels, agents de contrôle, habitants, usagers, etc.).

PNA SERPENTINITES

Le Conservatoire d'espaces naturels Corse (CEN Corse) a répondu au marché public pour l'animation de ce Plan national d'actions, dit de « conservation », qui s'étend de 2022-2031. Ce PNA permet de capitaliser et de rendre disponible tout ce qu'il est bon de faire ou ne pas faire, pour assurer la conservation à long terme des espèces concernées, mais également de leur habitat.

STRATEGIE NATIONALE DES AIRES PROTEGEES

Ce projet du CEN Corse consiste à améliorer la conservation *in situ* de trois espèces ou groupes d'espèces bénéficiant d'un Plan National d'Actions : les Pies-grièches, le Milan royal et la Tortue d'Hermann dans le cadre de la Stratégie Nationale d'Aires Protégées.

Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultats / Suivi
Objectif opérationnel n°4 : Renforcer la protection des Pies-grièches	Indicateurs périodiques (pas de temps à définir au cas par cas) Sur la base des connaissances acquises, définir les ou les biotopes types des deux espèces présentes en Corse pour établir des règles de conservation des habitats ou les rétablir (en lien avec l'activité agropastorale (unités fonctionnelles) % de PLU avec prise en compte de la population des Pies Grièches (via les PAC) linéaire de haies conservées sur les unités fonctionnelles définies (base 100 état des lieux) Nombre de couples cantonnés sur X zones témoin

Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultats / Suivi
Objectif n°1 : Favoriser la prise en compte du plan d'actions Milan royal dans les politiques publiques Objectif n°3 : Maintenir, améliorer et restaurer l'habitat - Étendre l'aire de répartition	Améliorer la prise en compte de la sauvegarde du Milan royal dans les politiques publiques françaises et européennes. Renforcer les actions de préservation et de restauration d'habitats ouverts favorables. Renforcer les actions de préservation et de restauration d'habitats boisés favorables.
Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultats / Suivi
Objectif n°2. PNA tortue d'Hermann : Améliorer et diffuser la connaissance nécessaire à la conservation de l'espèce Objectif n°3 : Conserver un réseau cohérent, de sites favorables et de populations Objectif n°4. Prendre en compte l'espèce dans les documents de planification et les projets Objectif n°5. Prendre en compte l'espèce dans les pratiques de gestion forestière et agricole	Editer des éléments de mise à jour du guide technique de gestion des populations et des habitats de la Tortue d'Hermann. Suivre et informer sur la répartition des populations. Intégrer la conservation de l'espèce dans l'attribution de fonds publics. Améliorer le réseau d'espaces protégés, sous maîtrise foncière ou sous convention. Améliorer la prise en compte de la conservation de l'espèce et de ses habitats dans les projets et leur gestion. Améliorer la prise en compte de l'espèce dans les pratiques d'exploitation et de gestion forestière. Améliorer la prise en compte de l'espèce dans les pratiques agricoles



Protéger

PROTECTION DES SITES LITTORAUUX - LE SILENE VELOUTE



L'objectif de ce projet est la mise en oeuvre de la stratégie nationale pour les aires protégées concernant les sites à Silène velouté (*Silene velutina*) de la baie de Porto-Vecchio gérés par le Conservatoire d'Espaces Naturels Corse.

Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultats / Suivi
Réduction des pressions sur le Silène velouté et protection de son milieu par	Nombre de stations gérées/total Nombre de parcelles acquises par rapport à l'objectif fixé Nombre de stations avec mise en défends effectif/par rapport aux parcelles le nécessitant Nombre d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement des publics ciblés Nombre de stations avec dispositifs anti érosion /par rapport à celles le nécessitant

Perspectives d'actions opérationnelles dans le cadre de la CPO avec l'Etat de 2024 à 2029

→ APPB orphelins de gestion avec enjeux de gestion active et veille sur une trentaine d'APPB une partie ne fait l'objet d'aucune gestion ni diagnostic temporaire de l'état de conservation (par ex APPB Liamone, Ile de Piana, falaises de Conca, site de l'Aquilaghju à Poggio di Naza, Punat quarcettu à Aiti, Monte a Supietra, etc...). Le CEN pourrait dans son PAQ d'une part un rapprochement avec les propriétaires et d'autre part un suivi et gestion adaptée en fonction de l'état de conservation. Exclure les sites natura 2000 pour lesquels il y a DOCOB et animateur.

Indicateurs de résultat :

Nombre d'APPB hors Natura 2000 faisant l'objet d'une évaluation périodique de l'état de conservation

Nombre d'APPB hors Natura 2000 faisant l'objet d'une surveillance (réseau vigie) régulière

→ Secrétariat scientifique de l'inventaire ZNIEFF terrestre. Certains CEN assurent le secrétariat scientifique de cet inventaire comme en Occitanie et en PACA ; à terme le CEN Corse pourrait assurer cette mission en cas de besoin et/ou de réorganisation (actuellement et depuis 2005, la DREAL assure elle même cette mission).

Indicateurs de résultat :

Nombre de ZNIEFF actualisées/par rapport à celles à actualiser

Nombre de nouvelles ZNIEFF

Nombre de données fournies par le CEN ayant contribué à l'inventaire dans l'année

→ Projet déposé en février 2024 dans le cadre du Fonds vert L'Obligation Réelle Environnementale (ORE) est un contrat de maîtrise foncière utilisé jusqu'ici en Corse à des fins de mesures de compensation. Si le recours aux ORE tend à se déployer dans la sphère réglementaire des maîtres d'ouvrage, il n'a encore jamais été expérimenté à l'échelle régionale par les collectivités ou des citoyens volontaires jouissant de biens privés. C'est pourquoi le Conservatoire d'Espaces Naturels Corse souhaiterait développer et valoriser ce dispositif foncier de protection de l'environnement au-delà des projets de compensation écologique, dans le cadre de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées (SNAP) 2030.

Le projet proposé né de l'ambition d'étendre le réseau national des aires protégées via la contractualisation d'ORE dites « patrimoniales » en région Corse, avec pour finalité leur reconnaissance en tant que Zone de Protection Forte (ZPF).

Indicateurs de résultat :

Nombre de sites ayant fait l'objet de ZPF

→ Actualisation de la liste rouge des espèces menacées (critères UICN), oiseaux, reptiles, amphibiens ; la liste établie en 2017 par le CEN, sur commande DREAL et avec un GT associé devrait être révisée si possible tous les 10 ans. La liste 2017 correspond à des données de 2016 pour les plus récentes, envisager de programmer et proposer l'actualisation en lançant celle ci en 2026



Sous réserve de financements



Annexe programmatique
avec les priorités de l'OEC

Convention annuelle
Actions financées en 2023



Actions financées à 80 %

Objet/Projet	Actions	Sous-actions
WETLAND	Connaître	Inventaire avifaune oiseaux d'eau et transmission des données/rapport bilan sur les suivis réalisés jusqu'à présent (tendance des effectifs)
PRUNETE	Connaître	Suivi de la migration pré nuptiale sur les Dunes de Prunete de mars à juin.
Biodiversité	Connaître	Etude des disponibilités en Orthoptères et en Coléoptères en lien avec la reproduction de deux passereaux de la famille des Laniidae.
Biodiversité	Connaître	Précision du statut mal connu de quatre espèces d'oiseaux emblématiques des zones humides corses.
Biodiversité	Connaître	Ref pop amphibien
Biodiversité	Connaître	PNA TH
Liamone	Connaître	Poursuite de la récolte des données et rapport hydrologique de la zone humide de la plaine du Liamone avec indicateur RHOME0
Plaine de Tavoria	Connaître	Suivi hydrologique
Sialiccia	Connaître	Veille sur site
Anchusa Crispa - Côte ouest	Gérer	Gestion de site
Anchusa Crispa - Côte est	Gérer	Gestion de site
Vetricce	Gérer	Suivi biodiversité (avifaune, sitelle) et mise en place d'une gestion forestière
Pontano	Gérer	Suivi hydrologique
Biodiversité	Valoriser	Sensibilisation grand public/Sorties Nature biodiversité
Biodiversité	Valoriser	La Rivière m'a dit
Biodiversité	Valoriser	Réalisation de fiches espèces pour le site de l'OEC

Perspectives d'actions opérationnelles dans le cadre de la convention annuelle ou d'une CPO avec l'OEC de 2024 à 2029

Renouvellement en 2024 des actions financées dans le cadre de la programmation 2023

Partenariat avec la CDC pour la gestion des Espaces Naturels Sensibles

Proposition de partenariat avec l'OEC dans le cadre de nouveaux Plans Territoriaux d'Actions :

Espèces endémiques :

Venturon corse, Gobemouche insulaire, Léopard de Bedriaga, Goéland d'Audouin, Fauvette de Moltoni, Fauvette sarde

Sous espèces endémiques :

Grimpereau des bois, Pie grièche à Tête Rousse, Belette Mistela Nivalis Boccamela, Hérisson, Autour des Palombes, Océanite Tempête, Bec croisé des sapins

Natura 2000 : le pilotage des sites Natura 2000 terrestres est assuré depuis 2023 par la CDC/OEC. Le CEN Corse pourrait proposer pour une aide à la coordination à la CDC/OEC tout en continuant à se positionner sur l'animation de certains sites Natura 2000.



Sous réserve de financements



Annexe programmatique
avec des actions financées
pendant la durée du PAQ
2024 - 2029

Mise en œuvre des mesures compensatoires

SITE DU STILETTO

Le projet « Jardins du Stiletto » est un projet immobilier, déclaré d'utilité publique. Le Conservatoire d'espaces naturels Corse est l'opérateur de compensation écologique. Une Obligation Réelle Environnementale (ORE) pour une durée de 60 ans a été conclue avec le porteur de projet.

Validé au cours de l'année 2023, le plan de gestion du site de compensation du Stiletto a permis la planification des premières actions de gestion. Les actions de gestion en tant que telles ont débuté en juillet 2023 avec des phases de montage et d'ingénierie projet : création d'un plan de promenade plus respectueux de la biodiversité du site, plans de coupe pour un rétablissement des végétations en mosaïque et préparation du chantier, cahier des charges espèces invasives. Il est prévu de poursuivre ces actions en 2024 avec la pose de panneaux d'information, la mise en œuvre d'un premier chantier de rétablissement de la végétation en mosaïque, ainsi qu'une opération d'arrachage sur des espèces végétales envahissantes entre autres.



Plan de financement non validé

PÉNÉTRANTE EST AJACCIO

La compensation écologique du projet routier de la PÉNÉTRANTE d'Ajaccio porté par la Collectivité de Corse s'est poursuivie en 2023 par une série d'inventaires d'états initiaux sur les 2 îlots de compensation « SANT ANGELO » et « FIGARELLA ».

Le plan de gestion du site du SANT ANGELO a été validé début 2024 par le conseil scientifique. L'animation foncière, ponctuée de plusieurs rencontres avec les propriétaires, se poursuit et espère se conclure par la contractualisation d'ORE en 2024.



Absence de plan de financement
ORE non conclues

SITE DE VIGNOLA, LORETTO ET SUARTELLO

Ces 3 sites de compensation sont liés dans leur gestion par leur origine, à savoir celle de la construction des nouvelles cuves LOREGAZ. Le CEN est lié avec ENGIE par une convention de gestion jusqu'en 2038.

Toujours en étroite collaboration avec le porteur projet ENGIE, la connaissance de la biodiversité sur ces sites se poursuit en 2023 et a été renforcée par la conduite de nouveaux inventaires : avifaune, amphibiens, reptiles. La gestion a également été rythmée par la réalisation d'ouvertures alvéolaires de la végétation dont le but est d'ouvrir les milieux et/ou de sélectionner des espèces végétales favorables aux espèces visées par la compensation. A noter également que les trois sites de compensation servent de support pour une thèse CIFRE.

MÉLINET

Dans le cadre des mesures compensatoires induites par la construction du barrage du Rizzanese, une convention tripartite de maîtrise d'usage et de gestion conservatoire a été mise en place en 2012 entre EDF, la mairie de Quenza et le CEN Corse, pour une durée de 10 ans. La convention est reconduite.

Dans le cadre de la mesure compensatoire concernant le Mélinet sur les rives de l'Asinao, les comptages et l'analyse des effectifs de population sur les stations suivies ont été réalisés par le CEN Corse et financés par EDF. Suite à ces comptages, le plan de gestion a subi une mise à jour.



Protéger

LIFE MILVUS - PROGRAMME EUROPÉEN 2020-2025



Le programme LIFE Milvus est un programme européen qui vise à promouvoir la conservation à long terme du Milan royal en Corse et à réintroduire une population autosuffisante de milans en Italie (Parc National de l'Aspromonte). Le CEN Corse est bénéficiaire associé de ce programme.

En **Corse**, les principaux objectifs du projet sont :

- Le maintien ou l'augmentation de la tendance de la population du milan royal dans une perspective à long terme, en considérant son importance au niveau européen ;
- Améliorer les connaissances sur l'évolution de la population et les facteurs limitants, principalement en ce qui concerne l'empoisonnement (métaux lourds ou autres éléments toxiques) et l'utilisation des sols afin de réduire les risques potentiels tels que l'empoisonnement, la perte d'habitat, la perturbation des perchoirs et la destruction des nids
- La sensibilisation de la population locale à la conservation des espèces.



Connaître

SUIVI TÉLÉMÉTRIQUE D'UN GROUPE DE CISTUDES D'EUROPE

Programme financé par l'Agence de l'eau (AERMC) jusqu'en 2025.

En 2023, le CEN Corse a lancé une étude télémétrique sur une population de Cistude d'Europe présente à l'étang de Pontano, afin d'améliorer les connaissances sur les déplacements de cette espèce. Il s'agit d'un site aquatique qui peut fortement s'assécher en été, ce qui interroge sur sa capacité à se maintenir sur le long terme dans un contexte de changement climatique.

Dans ce cadre, le CEN Corse a posé des balises GPS sur la carapace de quelques individus et suit désormais les déplacements de ces derniers. Les résultats de l'étude ne seront connus qu'à partir de 2025.

CONSERVATION DES COLONIES DE MARTINETS DU CENTRE ANCIEN DE LA VILLE DE BASTIA

Dans le cadre de la convention liant la mairie de Bastia et le CEN Corse pour la période 2021/2024 : Missions d'inventaires et de contrôle des colonies de martinets et de suivis de chantiers.

SUIVI DU GOELAND D'AUDOUIN A LA BASE NAVALE D'ASPRETTO

Dans le cadre de la convention liant le Ministère des Armées et le CEN Corse pour la période 2022/2027 : Missions de suivi annuel de la colonie de Goéland d'Audouin et de baguage des jeunes à la base navale d'Aspretto (colonie représentant 80 à 95 % de la population française selon les années)





Accompagner - Animer

FORMALISATION DU PLAN DE GESTION STRATEGIQUE DE LA ZONE HUMIDE DE L'ETANG DE BIGUGLIA

Programme financé par l'Agence de l'eau (AERMC) jusqu'en 2024.

Le plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH) est un outil phare du SDAGE 2016-2021 pour la préservation des zones humides, l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, ainsi que la réduction du risque inondation, tout ça en favorisant une gestion locale et concertée. Dans la continuité de l'inventaire des zones humides du bassin versant du Bevinco, le CEN Corse propose, en appui des services compétents, de collaborer « au porté à connaissance » de cet inventaire et de rédiger le PGSZH du bassin versant du Bevinco, dans le périmètre du SAGE de l'étang de Biguglia (Haute-Corse) étendu au sud jusqu'aux berges du Golo. Il s'agit de définir conjointement une stratégie dans l'élaboration et la réalisation de cette phase d'accompagnement qu'est la rédaction du plan de gestion stratégique des zones humides du Bevinco.

PROGRAMME DE RENATURATION DU RUISSEAU DU LUPINU

Le programme de renaturation du ruisseau du Lupinu est un projet financé par la Fondation du Patrimoine jusqu'en 2025 et inclut une diversité d'acteurs dont la Communauté d'agglomération de Bastia, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Corse, l'association Mare Vivu et le Conservatoire d'Espaces Naturels Corse. En 2023, le CEN Corse a réalisé l'inventaire biodiversité du ruisseau sur les reptiles, les amphibiens et les oiseaux.

Perspectives d'actions opérationnelles de 2024 à 2029

Objet/Projet	Actions	Sous-actions	Indicateurs
Atlas de la biodiversité communale	Connaître et Accompagner	Inventaire de la biodiversité à l'échelle communale ou intercommunale	Nb de communes avec contribution du CEN à l'inventaire via les données bancarisées/nb de communes ayant un ABC Nb de communes ayant retenu le CEN pour le pilotage de l'ABC / nb d'appels d'offres auxquels le CEN a répondu
Etat des lieux de la conservation du Guépard d'Europe en Corse au regard de la seule enquête réalisée en 1998 1989 et publiée dans les travaux scientifiques du PNRC et réserves de Corse (inventaire des colonies) et propositions de gestion	Connaître, gérer et valoriser	Proposition de nouvel inventaire de cette espèce patrimoniale et emblématique des habitats agro pastoraux (classé NT au livre rouge, 2017 pour la Corse) déclin selon la même méthode ; (par le passé le CEN a géré des terrains avec colonies sur le bas Tavignano)	Nombre de colonies trouvées et importance en comparaison de l'enquête précédente
Etat des lieux de la conservation du Chocard à bec jaune en Corse au regard de la seule enquête réalisée en 1990 1991 et publiée dans les travaux scientifiques du PNRC et réserves de Corse (inventaire des colonies)	Connaître et valoriser	Proposition de nouvel inventaire de cette espèce montagnarde qui pourrait être un bon indicateur du réchauffement climatique selon la même méthode	Présence absence de l'espèce en reproduction dans les massifs de l'île et estimation effectifs (Cintu, Rotundu, Monte d'Oru, Renosu, Arusulu, Alcudine, Bavella Cagna) Effectifs en hiver par massif
Terrains militaires	Connaître et gérer	Pérenniser l'inventaire de l'unique population d'Alouettes calandrelle de Corse au 2ème REP à Calvi, proposer des inventaires complémentaires dans le cadre de la convention nationale Fédération CEN/ ARMEE, et établir un partenariat pour la gestion des sites patrimoniaux	% de colonies sur des terrains hors conservatoire du littoral et CDC % de colonies hors ZNIEFF Nb de sites militaires avec convention CEN / Armée NB d'espèces remarquables (déterminantes ZNIEFF et ou annexe 1 directive oiseaux et annexe 2 et 4 directive habitats gérées) en site militaire
Ouvrage actualisé sur les oiseaux nicheurs de Corse (collaboration avec autres structures naturalistes régionales ou nationales en lien avec les sciences participatives)	Connaître et valoriser	Rédaction collégiale d'un livre actualisé sur les oiseaux nicheurs de Corse (collaboration avec autres structures naturalistes régionales ou nationales, sous la direction d'un comité d'experts (dernier ouvrage en date de 1999, en anglais, soit 25 ans) Répond à de nombreux changements pour les espèces et pour répondre au public en demande de connaissances Public ciblé : grand public intéressé par le patrimoine naturel	Nombre d'espèces nicheuses ayant disparu depuis 1999 et nombre d'espèces nouvelles pour l'avifaune de Corse Nombre d'exemplaires écoulés 3 ans après publication
Actualisation de la liste rouge régionale des vertébrés terrestres de Corse (oiseaux, reptiles et amphibiens) selon méthode UICN	Connaître et protéger	Nécessité d'actualisation périodique des listes rouges UICN pour la gestion et la protection des espèces (référence Linossier, J., Faggio, G. & Boso, V. (2017) - Listes rouges régionales des oiseaux nicheurs, des reptiles et des amphibiens de Corse. Document de synthèse. CEN-Corse. 14p	Nombre d'espèces selon les tendances 'disparues/RE, CR, EN, VU, NT, LC, DD Nombre d'espèces évaluées
Fragmentation des territoires et réhabilitation dans le cadre de la TVB par le biais d'une étude diachronique et inventaires	Protéger et valoriser	Études de cas puis propositions de réhabilitation ou améliorations : 1/ Sainte Lucie de Porto Vecchio (ZH Pinarellu, Padulatu, Padulu Tortu,) espèces cibles, Tortue caudée, Hermann, Crapaud vert et Discoglosses ; site natura 2000 2/ Basse Gravona ?	Nb de mesures mises en œuvre pour réhabiliter ou améliorer la fluidité de circulation des espèces cibles
"Attention on marche sur des œufs" (destruction malencontreuse de pontes et poussins d'espèces d'oiseaux patrimoniaux sur les hauts de plage et dunes)	Connaître et protéger	Accompagnement de la CDC à la mise en place temporaire ou permanente de protections et d'informations visant à protéger la reproduction du Petit Gravelot, Pipit rousseline (NT) et oedicnème criard (VU) en Corse (actions entreprises par la CDC en 2020 avec des bénévoles suite au confinement, actives encore en 2021 et 2022 et depuis délaissées)	Nombre de couples potentiels concernés par des protections concrètes Nombre de sites concernés par des mesures de protection et d'information Nombre de sites concernés par cette problématique (identifiés par un comité d'experts)



Sous réserve de financements

Participation du CEN Corse aux différentes instances régionales

CTPENAF	1
Commission Régionale de la forêt et du bois	1
Comité du bassin de Corse	1
Comité de ressources en eau de Haute-Corse	1
Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage de Corse du sud	2
Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage de la Haute Corse	2
Comité technique Départemental 2A - SAFER	1
Comité technique Départemental 2B - SAFER	1
Comité Consultatif de la Réserve Naturelle de Scandola	1
Conseil d'Administration de la SAFER 2B	1
CODERST 2A	2
Conseil des sites de Corse formation NAPASI	3
Conseil des sites de Corse formation Unités Touristiques nouvelles	2
Comité consultatif de la Réserve Naturelle des îles du Cap Corse	1
Copil N2000 Mucchiatana	1
COTECH GEMAPI	1
Conseil d'Administration de l'Office Foncier de la Corse	1
Copil N2000 Forêt de l'Ospedale	1
Comité de massif	1
Conseil de gestion Parc Marin Cap Corse Agriate	1
Commission commissaires enquêteurs	1
Total/réunions annuelles	26